

CONJONCTION

REVUE FRANCO-HAITIENNE

SELECTIONS

Vers un nouvel enracinement
Jacques de BOURBON BUSSET

ANTENOR FIRMIN
Claude MOISE

CROISSANCE ET DEVELOPPEMENT

Profil Economique d'Haiti
Bernard PGMONTI

Où va notre Système d'Education
Hubert de RONCERAY

ARTS ET LETTRES

«Les dix Hommes Noirs» d'Etzer Vilairo
Roger GAILLARD

JOURNAL DE PROVINCE

Des Nouvelles du Sud
Jean Pierre BARY

COURRIER DU MONDE FRANCOPHONE

CHRONIQUE

Le Code Orthographique et Grammatical de René Thimonnier
Pradel POMPILUS

Science et Technique Françaises
Jean Paul BERNIER

Les Services Culturels et de Coopération Technique

MEDIA-IFH PORT-AU-PRINCE



1034213

CONJONCTION

REVUE FRANCO-HAITIENNE

SELECTIONS

Vers un nouvel enracinement
Jacques de BOURBON BUSSET

ANTENOR FIRMIN
Claude MOISE

CROISSANCE ET DEVELOPPEMENT

Profil Economique d'Haiti
Bernard PGMONTI

Où va notre Système d'Education
Hubert de RONCERAY

ARTS ET LETTRES

«Les dix Hommes Noirs» d'Etzer Vilaire
Roger GAILLARD

JOURNAL DE PROVINCE

Des Nouvelles du Sud
Jean Pierre BARY

COURRIER DU MONDE FRANCOPHONE

CHRONIQUE

Le Code Orthographique et Grammatical de René Thimonnier
Pradel POMPIBUS

Science et Technique Françaises
Jean Paul BERNIER

Les Services Culturels et de Coopération Technique



CONJONCTION

Revue de l'Institut Français

COMITE D'HONNEUR

- Président : **Bernard Chenot**, Vice-Président du Conseil d'Etat.
- Vice-Président : **Jacques de Bourbon-Busset**, écrivain, ancien Directeur Général des Relations Culturelles au Ministère des Affaires Etrangères.
- Membres :
- : **M. Marc Blancpain**, Secrétaire Général de l'Alliance Française.
 - : **M. Lucien Bochet**, président de la Fédération des professeurs français résidant à l'étranger.
 - . **M. Bourde**, Professeur à la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence.
 - : **M. Bruguière**, Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes.
 - : **M. Jean-Jacques Burgard**, Inspecteur des Finances, Secrétaire Général de la Commission des Opérations de Bourse.
 - : **M. le Pharmacien général Bussan**, Directeur des Laboratoires de Recherche de l'ESSTM.
 - . **M Robert Cornevin**, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer.
 - : **M. Gabriel Debien**, Historien.
 - : **M. Michel Forgit**, Rédacteur en chef adjoint à l'ORTF.
 - : **M. Pierre Fougeyrollas**, Directeur de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire.
 - : **M. Jean Kahn**, Doyen des Commissaires du Gouvernement au Conseil d'Etat.
 - : **M. Jean Lamarque**, Professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux.

- Membres
- : M. Guy Lasserre, Directeur de l'Institut de Géographie Tropicale de Bordeaux.
 - : M. Meyer, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris.
 - : M. Papy, Doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux.
 - : M. Quemada, Professeur à la Sorbonne.
 - : M. Gérard Timsit, Professeur des Facultés de Droit, Directeur de la Documentation et des Publications à l'Institut International d'Administration Publique.
 - : M. le Professeur Auguste Viatte, Président de l'Association France-Haiti.

COMITE DE REDACTION

- | | |
|-------------------------|--|
| Directeur | Pierre Pluchon, Attaché Culturel et de Coopération technique. |
| Rédacteur en chef | Pradel Pompilus, Professeur de Lettres à l'Université d'Haiti.
Frère Raphael, Professeur de Lettres. |
| Secrétaire de rédaction | : Jacques Majewski. |
| Membres | Jacques Barros, Professeur d'Histoire à l'Institut Français
Hubert de Ronceray, Professeur de Sociologie à l'Université d'Haiti.
Roger Gaillard, Critique Littéraire, journaliste.
Pierre Louis, Inspecteur de l'Enseignement Secondaire d'Haiti.
Maurice Lubin, Professeur de Lettres à l'Université d'Howard.
Jean-Yves Mouteaud, Professeur de Lettres à l'Institut Français.
Fritz Bernard Pomonti, Professeur de Sciences Economiques à l'Institut Français.
Guy Robart, Professeur de Sciences naturelles à l'Institut Français.
Laurore Saint-Juste, Directeur des Archives nationales d'Haiti. |

ABONNEMENT ANNUEL

(3 Numéros)

En Haiti : \$ 7
à l'Etranger : \$ 10

Le Numéro est vendu : 10 gourdes (\$ 2.00)

Les Etudiants, sur présentation de leur carte, peuvent acheter les Nos 3 gourdes au Secrétariat de l'Institut Français.

Pour la publicité, qui est strictement limitée, s'adresser à l'Institut Français.

Les livres et les manuscrits doivent être envoyés à M. l'Attaché culturel
Institut Français — Port-au-Prince — Haiti

(Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus)

Découper ici

BULLETIN D'ABONNEMENT

M.....

Adresse.....

Ville.....

Pays.....

désire souscrire (nombre d'abonnements) :

à **CONJUNCTION**

à compter de :

Règlement par chèque bancaire à l'Institut français B. P. 131

Port-au-Prince, Haiti.

Date :.....

Signature :.....

VERS UN NOUVEL ENRACINEMENT

La mobilité est une des caractéristiques essentielles de notre époque. L'instabilité qui en résulte est liée au développement ultra-rapide de la recherche scientifique et technique. Une des plus grandes erreurs qu'on pourrait comettre serait de croire qu'on peut ralentir ce mouvement. Il est même tout à fait vraisemblable que cette évolution ira en s'accélégrant et que les mutations profondes du savoir et parfois des méthodes elles-mêmes par lesquelles il est acquis s'accroîtront.

Le changement pour le changement n'a aucun sens. Dans la mesure où l'on répugne au fatalisme, où l'on refuse la passivité, on est bien obligé de s'interroger sur ce qui subsistera au milieu de ce flux généralisé. Le changement s'apprécie en fonction de ce qui reste stable. Y a-t-il une chance pour que quelque chose reste stable, et dans ce cas, de quelle nature sera ce quelque chose?

L'homme désire-t-il conserver quelque chose ? A cette question en apparence dérisoire, il faut répondre avec sincérité. Et la réponse, à mon sens, est oui. L'instinct vital de conservation a sa réplique dans le refus de la dissolution dans le devenir.

Le développement scientifique et technique atteint de plein fouet le domaine où la stabilité était jadis de règle : les théories et les doctrines. Aucun savant ne souscrirait plus à l'affirmation, hautaine et souveraine du chimiste Marcellin Berthelot déclarant que la nature avait livré ses mystères. Plus la science progresse, plus le mystère s'épaissit. Les théories scientifiques se succèdent, chacune se présente désormais comme une approximation d'explication dans l'état actuel de nos connaissances. Aucune ne prétend donner une explication définitive. Les doctrines philosophiques subissent le même sort. Le dernier système total est celui de Hegel. Les philosophes qui ont suivi ont renouvelé les manières d'approcher l'être ou les apparences, ils n'ont pas tenté de synthèse englobante. On peut donc dire que nous vivons désormais sous le régime de la mobilité intellectuelle. à cette réserve près que, la logique d'Aristote n'a pas été abandonnée. Contrairement aux apparences, pour le moment, le syllogisme a la vie dure mais tout le reste est soumis à une mise en question permanente.

Si l'on veut trouver des points stables, il faut donc les chercher ailleurs que dans les édifices intellectuels. Il y a peu de temps encore, le refuge de la stabilité se trouvait dans un certain genre de vie, que l'on

peut qualifier de rural. La vie rurale, qui déborde la vie purement paysanne, se définissait pas une série d'enracinements : dans le village natal, dans un métier, dans une famille.

Ces enracinements sont désormais compromis. Les nécessités de l'industrialisation, et de son corollaire l'urbanisation entraînent comme conséquence la mobilité de la main d'oeuvre. La conception féodale du quasi contrat liant le seigneur et ceux qui travaillaient sa terre est morte, du moins dans les pays occidentaux. La transplantation géographique est une des lois d'airain du monde moderne. Elle est dure, elle est inhumaine, elle est inéluctable. Ce déracinement n'est pas le seul. L'enracinement dans le métier est également impossible. L'ouvrier de demain sera condamné à changer plusieurs fois de métier au cours de son existence professionnelle. Reste l'enracinement dans la famille. Or la conception traditionnelle de la famille, selon le modèle patriarcal, est, elle aussi, atteinte par l'évolution scientifique et technique. Certes la famille nucléaire, par opposition à la famille tribale, conserve encore sa cohésion. Pour combien de temps ? L'émancipation des enfants est de plus en plus rapide. Une fois acquises, les relations entre parents et enfants se distendent, ne serait-ce qu'à cause de l'éloignement géographique imposé par les nécessités de la vie professionnelle. Subsiste le couple, mais le couple entité juridique, association d'intérêts, n'est valable que comme instrument assurant l'avenir immédiat de la progéniture. Le couple sans soubassement affectif est totalement dévalorisé. Il est considéré comme une des formes les plus patentes de l'hypocrisie sociale.

On en vient à la conclusion que le seul enracinement possible est un enracinement affectif, ce qui n'a pas de sens que si l'on entend par là un sentiment extrêmement puissant, en quelque sorte un passage à la limite. Dans son Carnet de notes, Jacques Maritain s'est exprimé là-dessus en termes fort clairs.

Il montre très bien que l'amour fou comme il l'appelle après André Breton, est une force qui donne à l'être le moyen de réaliser les grandes entreprises. Il montre aussi comment l'amour fou humain est tout à fait compatible avec l'amitié pour Dieu, mais non avec l'amour fou pour Dieu. sentiment exclusif qui est la racine des vocations sacerdotales et religieuses authentiques. Il me semble donc possible d'affirmer que face à la mobilité intellectuelle rendue inévitable par la perpétuelle transformation des sciences et des techniques, notons, en passant, que la mutation des sciences humaines et sociales est à peine commencée — la stabilité ne sera assurée que par des enracinements affectifs. Instabilité intellectuelle et stabilité affective, telle sera la seule forme d'équilibre possible. Quelles sont les chances qu'elle devienne effective, c'est-à-dire que la civilisation

échappe au chaos du changement permanent ? Il y faudra une vertu, quelque peu perdue de vue de nos jours : la résolution. C'est Descartes qui, dans son *Traité des passions de l'âme*, en a donné la meilleure définition à propos de la générosité qu'il qualifie ainsi : la ferme résolution « de ne jamais manquer de volonté pour entreprendre et exécuter ce qui apparaît comme le meilleur ». Si paradoxal que cela puisse paraître, la condition nécessaire d'un enracinement affectif durable c'est-à-dire d'un assentiment engageant tout l'être, est l'esprit de résolution, en d'autres termes, la volonté de la volonté, la constance. Ceci est valable pour la foi religieuse, pour les attachements humains, pour la passion politique (en ce qui concerne ceux qui placent l'absolu dans la politique). D'une manière plus générale encore, on peut penser que cette morale de la résolution est celle dont nous avons le plus besoin aujourd'hui. La jeunesse demande des raisons de vivre. L'esprit de résolution lui ouvre une voie. La résolution est un appel aux forces de l'individu, c'est la manière de le faire exister à ses propres yeux. Dire à un homme qu'on le croit capable de résolutions c'est l'empêcher de se mépriser, c'est le sauver du désespoir. Nul n'est assez malheureux pour perdre l'envie de se respecter soi-même.

Une société qui se donnerait pour but de permettre à chaque citoyen de manifester sa résolution serait sur la voie de vrai progrès social. La démocratie ne se réduit ni à l'expression d'une opinion ni même à l'illusoire participation à des décisions déjà prises, elle n'a de sens que si elle met chacun en mesure de faire ce qui lui apparaît comme le meilleur. Tout homme a en lui quelque chose d'enfoui qui demande à sortir. Il faut l'aider à la mettre au jour. Cet appel à la résolution de chacun sera sans doute le meilleur moyen de libérer l'homme de tous les esclavages camouflés que nous réserve la société dominée par les ordinateurs, la société programmée qui sera vraisemblablement le véritable nom de la société de demain. Et l'on s'apercevra alors de cette vérité provocante : c'est la constance qui crée le sens.

Jacques de Bourbon BUSSET

ANTENOR FIRMIN

PRESENTATION

Antenor Firmin est l'une des personnalités les plus attachantes, les plus étonnantes et en même temps les plus mal connues de la vie politique haïtienne. Peu de travaux d'ensemble lui ont été consacrés en dehors de quelques articles ou études de Démétrius André, de Seymour Pradel, de Pauléus Sannon, de Berthomieux Danache, et de M. Léonce Viaud. En consacrant son No. 117 à la publication du mémoire de M. Claude D. Moïse sur Firmin et le firminisme, mémoire soutenu à l'Ecole Normale Supérieure d'Haïti, la rédaction de Conjonction vise un double objectif : 1) honorer la mémoire d'une puissante personnalité haïtienne à l'occasion du 60^e anniversaire de sa mort; 2) céder à un vœu depuis longtemps exprimé par les élèves et professeurs de l'Ecole Normale Supérieure devenue Faculté des Lettres en faisant connaître l'effort qui se fait dans ce centre d'enseignement pour élucider la pensée haïtienne et la répandre.

Pradel POMPILUS

AVANT - PROPOS

Nous répondons aux vœux de beaucoup en étudiant, dans la mesure de nos moyens et un peu plus que ne l'ont fait nos prédécesseurs, cette grande figure de notre histoire politique qu'est Anténor **FIRMIN**.

Nous savons fort bien que nous n'avons pas dit le dernier mot sur elle. Notre travail comporte beaucoup d'insuffisances. Un seul regard sur les titres des chapitres révèle, par exemple, que nous avons omis d'éclairer nos lecteurs sur un point important : la vie privée de **FIRMIN**. Cette connaissance nous aiderait certainement à mieux comprendre la conduite politique de l'homme. Mais l'état actuel des recherches ne permet guère une incursion dans ce domaine de la vie de **FIRMIN**. Rien sur la famille qui l'a produit. Rien non plus sur le ménage qu'il a fondé. Il nous faut encore nous contenter de conjectures. Nous avons à regretter, il est vrai, de n'avoir pas assez ou pas du tout consulté, faute de loisirs, les gens qui ont vécu dans l'entourage de **FIRMIN** ou qui, par leurs relations, peuvent savoir bien des détails sur sa vie privée.

En revanche, que de documents sur l'homme politique ! Ils proviennent des sources les plus diverses : Partisans, adversaires ou ennemis et **FIRMIN** lui-même. Nous avons utilisé les unes et les autres en les comparant le plus possible avec la réalité. Et nous avons pu observer combien les écrits fielleux, les calomnies injustes, les insinuations malveillantes, qui se répandaient du vivant de **FIRMIN** et qui étaient malheureusement plus nombreux, beaucoup plus nombreux que les éloges, étaient parvenus à laisser de l'auteur de «*L'Égalité des Races Humaines*» un tout autre visage que le sien. Certaines légendes persistent d'un **FIRMIN** trop idéaliste ou d'un **FIRMIN** réactionnaire. Nous mettons sous les yeux du lecteur certains aspects de la vie et de l'œuvre de **FIRMIN**, convaincus que cette vie et cette œuvre plus que les critiques passionnées d'ennemis sans scrupules, plus même que les jugements favorables d'amis et de partisans intéressés, constituent un témoignage irrécusable, le meilleur à apporter dans le débat.

CHAPITRE PREMIER

SA FORMATION INTELLECTUELLE

Joseph Auguste Anténor FIRMIN est né au Cap-Haitien, sous l'empire de Soulouque, le 18 Octobre 1850.

On n'est pas beaucoup informé au sujet de sa vie privée. Lui qui a laissé tant de renseignements concernant sa vie publique ne s'est pas soucié de faire le jour sur la question.

Néanmoins, il est plus que probable qu'il est né d'une très humble famille. C'est à Demesvar Delorme, l'une de nos plus grandes figures intellectuelles, qu'il échappe, au cours d'une polémique avec FIRMIN, de traiter ce dernier de «petit nègre de la Fossette». Dans la pensée de Délorme, ces paroles étaient sans doute une injure. On peut donc penser que la Fossette n'était pas à cette époque un endroit très respectable. Du reste, c'est aujourd'hui un quartier très populaire, où habitent pêle-mêle et dans une zone malsaine, des gens de métier et des travailleurs.

L'hypothèse de l'origine modeste de FIRMIN semble bien confirmée par une réflexion qu'il fit dans son livre «De L'EGALITE DES RACES HUMAINES». Citant L'Égitime comme l'un des Haïtiens les plus remarquables, il dit :

«M. L'Égitime, né d'un ouvrier comme il en est le plus souvent de nous tous, noirs (1) d'Haiti, avait fait des études, (2) etc...

Sans nous arrêter à la pensée sociologique de cette remarque, ne devons-nous pas la considérer comme une discrète confession ?

Famille d'ouvriers, certes. Mais quelle éducation a-t-elle donnée à FIRMIN - Nous ne savons rien ou presque rien. Une simple note, jetée par hasard dans L'EGALITE DES RACES HUMAINES

(1) — C'est nous qui soulignons.

(2) — De L'égalité des Races Humaines. p. 471.

NES, éclaire un peu le visage de la mère. Elle se rapporte à une poésie de Millevoye, plaintive et belle, où l'homme noir, accablé sous le poids de la douleur, apostrophe Dieu et la nature :

«Je n'ai jamais oublié, dit FIRMIN cet hymne du poète.
«Ma mère le chantait souvent et la musique y ajoute je ne
«sais quelle mélancolie dont l'accord est réellement touchant.
«sorti de lèvres noires. Voici la première strophe que je cite
«de mémoire :

«Ravi naguère au pays de Guinée,
Un pauvre nègre accablé de ses maux.
P'aurait un jour sa triste destinée
Et de sanglots accompagnait ces mots :
Qu'ai-je fait au Dieu de la nature,
Pour qu'Il m'envoie esclavage et douleur,
Ne suis-je pas aussi sa créature ?
Est-ce forfait que ma noire couleur ?»

Pour chanter une telle chanson, la mère de FIRMIN ne me paraît pas avoir été dépourvue d'instruction ou même de culture. D'autre part, si FIRMIN pouvait citer de mémoire les paroles de cette chanson, c'est qu'elles avaient vivement frappé son imagination. Est-il alors osé de voir là la première influence qui devait contribuer au développement de la conscience raciale de l'homme ?

Mais laissons là une hypothèse aventureuse. Un ménage même humble peut toujours assurer, avec tant soit peu de conscience l'éducation d'un enfant unique. Mais FIRMIN n'était pas le seul à partager les affections et l'économie de ses parents : il appartenait à une famille nombreuse. Nous en trouvons la preuve dans ces lignes extraites de «L'EFFORT DANS LE MAL»... puis mon regard se fixa automatiquement sur la place du cimetière où dorment du sommeil éternel mes frères, mes soeurs (1), ma mère, ma fille tous mes chers défunts». On peut donc supposer que, par suite des nombreuses obligations de ses parents, l'enfance de FIRMIN ne s'écoula pas même dans cette existence moyenne qu'aurait pu lui

(1) — C'est nous qui soulignons

procurer une famille aux responsabilités limitées. Ce point aura été peut-être important dans la formation du caractère de FIRMIN : notre jeune homme se sera habitué à ne compter que sur soi, à exercer une volonté qu'il devait affirmer dans sa plénitude tout au long de sa vie.

Tout compte fait, dans l'ombre où nous les voyons, les parents de FIRMIN nous semblent avoir été des gens consciencieux et honnêtes. Car qu'elle qu'ait été la bonne volonté de FIRMIN, c'est à leur dévouement qu'il doit d'avoir achevé ses études.

Les amis de jeunesse de FIRMIN, nous ne les connaissons guère. Demetrius André, qui a laissé une biographie de lui, a été peut-être son camarade de classe. C'est un honnête avocat qui s'est dévoué corps et âme à la cause firministe. Agé de vingt et un ans FIRMIN a retrouvé à la douane du Cap, où il a travaillé quelque temps, son ancien professeur d'Histoire au Lycée, Romain G. Augustin, chef de bureau du port. Romain Augustin, «d'une instruction fort au-dessus de la moyenne», était, nous dit FIRMIN, «un beau spécimen de la race noire». Sa haute stature contrastait avec la petite taille de son subordonné. FIRMIN devint bientôt un de ses meilleurs amis et, dans un commerce affectueux, l'un et l'autre trouvèrent une égale satisfaction.

Firmin fit d'excellentes études secondaires au lycée Philippe Guerrier de sa ville. Ce lycée, fondé par Honorée Féry en 1841 avait été négligé depuis le départ du ministre du gouvernement de Guerrier. Lorsque Firmin y entra en 1862 ou 1863, sous le régime progressiste de Geffrard il venait d'être complètement réorganisé. On l'avait pourvu d'un laboratoire de chimie, d'un cabinet de physique et d'un personnel compétent composé d'Haitiens et de Français. Parmi les professeurs étrangers qui y enseignaient, nous connaissons Roulier, licencié ès-sciences et Jules Neff, récemment sorti de l'Ecole Normale Supérieure. Ils ont été tous deux les maîtres de FIRMIN.

Il est intéressant de citer une note des Lettres de St. Thomas qui nous montre combien a dû être solide la formation littéraire de FIRMIN. :

«j'ai toujours considéré comme une faveur de la destinée
«de n'avoir eu à partager qu'avec six condisciples, en secon-
«de, et trois, en rhétorique, les cours d'humanités dont était
«chargé feu Jules Neff, au Lycée National du Cap-Haitien.
«C'est ainsi que je fis en un an des progrès qui demande-
«raient trois années de travaux ordinaires. Après avoir quit-
«té les classes, je continuai à travailler avec ce professeur
«émérite durant plus de deux ans. Nous y employions les
«loisirs de nos soirées. Il y trouvait un charme de curiosité
«que je tâchais d'aiguiser par une attention inlassable et mes
«progrès persévérants (1).

On peut mentionner encore une note de «M. Roosevelt, Pré-
sident des Etats-Unis, et la République d'Haiti (2)», qui atteste
de la part de notre jeune homme, une connaissance profonde des
écrivains latins. Répondant, en effet, à un critique qui prétendait
voir dans la pensée et le style de Mr. Roosevelt des influences
d'une culture romaine, il écrit :

«Dans ma jeunesse, j'ai passablement feuilleté Tite-Live et
«Salluste, dont le genre est de mettre de superbes discours
«dans la bouche des personnages romains; j'ai lu Tacite,
«plus sobre d'allocutions politiques, et les Commentaires de
«César dont le style approche tant de la modernité; j'ai en-
«fin passé des heures et des heures à parcourir les Concio-
«nes. Peut-être n'en-ai-je rien compris; mais il me faut a-
«vouer que, pas plus là que dans les discours ou les écrits
«philosophiques de Cicéron, de Sénèque, ou dans l'amplifica-
«tion oratoire de Pline le Jeune qu'est le Panégyrique de Tra-
«jan, je n'ai trouvé quelque chose qui ressemble sérieuse-
«ment à la pensée et à la phrase du gradué de Harvard
«(3) ...»

Ces études littéraires très poussées devaient lui laisser un
faible particulier pour la culture gréco-latine. Il la défendra mé-

(1) — Lettres de St. Thomas page 197

(2) — Comme nous aurons souvent à citer cet ouvrage dans le présent
Mémoire, nous en abrégeons le titre désormais ainsi «Roosevelt
et Haiti.

(3) — Roosevelt et Haiti p. 187.

me contre l'Haitien qu'il vénère le plus, Edmond Paul, et qui demandait qu'on supprimât les langues mortes de notre enseignement secondaire (1). Mais cette familiarité avec les classiques anciens, si elle était d'un côté nécessaire pour sa culture générale, lui sera d'un autre côté fort nuisible. Il abusera trop, dans ses ouvrages, des citations grecques et latines et de vieilles métaphores gâtant ainsi ses meilleures pages scientifiques.

A part ces études classiques, FIRMIN tâchait de posséder l'essentiel de la production haitienne. Il lisait nos poètes, nos publicistes, nos historiens. Il s'attacha particulièrement à Edmond Paul, jeune écrivain politique, auquel il emprunta la plupart de ses idées. Edmond Paul fixait un but à la nation haitienne : la régénération de la race noire. Il préconisait pour cela une politique d'élévation du niveau de vie du peuple par la protection de l'industrie privée assurant l'emploi des bras des citoyens et par la diminution de la taxe sur le café permettant au paysan de jouir des fruits de son travail. FIRMIN reconnaîtra, dans «DE L'EGALITE DES RACES HUMAINES», toute sa dette envers lui :

«...J'avoue que je n'ai jamais vu cet homme sans éprouver une certaine émotion; car j'ai une pleine conscience de l'influence que ses écrits ont exercée sur mon intelligence et de la grande part qu'ils ont eue dans le développement de mon esprit (2)».

En 1873, FIRMIN mettait au point une petite brochure (3) dont le titre seul «L'Avenir de la République» indique clairement la direction que prenait son esprit : il était préoccupé déjà de la marche de son pays.

Démétrius André, son ami intime, rapporte même qu'il s'interrogeait, à cette époque, sur le problème spécifique de l'évolution nègre :

«Retiré dans son esprit et replié dans son imagination il se
«posa le problème du progrès et de l'avenir de sa race (4).

(1) — cf. Edmond Paul Oeuvres Posthumes Tome I p. 22 et 23. Paris 1896.

(2) — De L'égalité des Races Humaines p. 329.

(3) — Elle ne fut jamais éditée. Voir à ce sujet p. 425 de «Roosevelt et Haiti.

(4) — Anniversaire ou Eloge d'Anténor Firmin p. 7

Il s'enquit d'abord des opinions qui avaient cours dans le monde sur le sujet. Elles n'étaient pas favorables à la race noire et exhalaient un dogmatisme peu fait pour satisfaire la largeur de vue de FIRMIN.

Dépité, mais non découragé, celui-ci poursuivit ses recherches. Il tomba sur Auguste Comte. Voilà justement la tournure d'esprit dont il avait besoin pour guider ses études. Il fut enchanté du positivisme et il y adhéra complètement.

Mais le positivisme n'était pas une doctrine très commode : «...Un cours de la nature de celui-ci, disait Comte, exige, pour être convenablement entendu, une série préalable d'études spéciales sur les diverses sciences qui y seront envisagées. Sans cette condition, il est bien difficile et impossible de juger les réflexions philosophiques dont ces sciences seront les sujets (1)». On peut penser évidemment-quand on ne connaît pas cette nature patiente et curieuse-que FIRMIN n'avait que faire de ces «études spéciales» : il voulait simplement d'une méthode pour conduire ses recherches. Mais Auguste Comte ajouta plus loin : La méthode n'est pas susceptible d'être étudiée séparément des recherches où elle est employée; ou du moins ce n'est là qu'une étude morte, incapable de féconder l'esprit qui s'y livre... Lorsqu'on a bien établi en thèse logique, que toutes nos connaissances doivent être fondées sur l'observation et que nous devons procéder tantôt des faits aux principes, et tantôt des principes aux faits..., on connaît beaucoup moins nettement la méthode que celui qui a étudié, d'une manière un peu approfondie, une seule science positive, même sans intention philosophique (2)».

Alors, pour saisir convenablement l'indispensable méthode positive de son nouveau maître et pouvoir l'utiliser au besoin, FIRMIN ne se contenta pas de lire les préceptes de Bacon ou le discours de Descartes, il se mit, sans répugnance, à un travail acharné, n'épargnant, ni veilles, ni ennuis : Sciences exactes, astronomie, chimie, physique, géologie, physiologie, anatomie comparée

(1) — A. Comte, Cours de Philosophie positive 1ere. leçon p. 36 5è édition, Classe Larousse.

(2) — A. Comte loco citato p. 45 et 46.

anthropologie, linguistique, Sciences morales et politiques, philosophie, théologie, histoire, droit, nul domaine du savoir ne le rebuta :

«Il ne voulut se spécialiser, nous dit Démétrius André, dans aucune branche des connaissances humaines... tout fut audacieusement abordé (1)».

Ainsi, la culture classique de FIRMIN se doubla d'une formation encyclopédique qui ne fit que s'étendre avec le cours du temps puisqu'il demeurera un étudiant jusqu'à la fin de sa vie. Doit-on dire que la solide érudition que cette formation lui laissa fit de lui un maître gênant dans les polémiques littéraires ou scientifiques, et un adversaire redoutable au barreau comme dans les plus hautes assemblées. Tout jeune, sa personnalité intellectuelle s'imposa au Cap-Haitien et, traversant deux départements, gagna les principaux centres d'évolution de Port-au-Prince grâce aux journaux auxquels il confiait ses articles.

Cependant cette formation surtout livresque se faisait en même temps qu'une expérience concrète et féconde des choses haïtiennes par le contact de FIRMIN avec la jeunesse, le paysan, les hommes d'affaires, de sa ville natale. Ayant laissé le Lycée après sa rhétorique (la chaire de philosophie n'avait pas encore été créée) et obligé de subvenir lui-même à ses besoins, il partagera son activité de 1867 jusque vers 1883, entre l'éducation, l'administration et l'exercice du droit.

Il commence sa carrière d'éducateur, le 9 octobre 1867 à l'école Nationale primaire de garçons du Cap. Il y passe trois années. En Novembre 1870, fraîchement sorti des mains de Jules Neff et possédant à fond, comme un jeune Normalien, les Belles-Lettres, il répond à l'appel qu'on lui fait de dispenser des cours à l'Ecole Supérieure de demoiselles.

Mais, il n'y reste pas longtemps et, en 1871, il débute dans l'administration publique en acceptant un emploi à la douane. L'année suivante, à l'occasion des travaux d'assainissement de nos finances publiques entrepris par les Libéraux à la chambre, il est

(1) — O. André loco citato p. 9

assez considéré dans la Métropole du Nord pour être membre de la commission de retrait du papier monnaie. De 1873 à 1874, deux grandes maisons de commerce de la ville sollicitent successivement ses services. Notons spécialement que chez Friedrich Stapenhorst, le directeur de l'une de ces maisons, il rencontre un Allemand, du nom de Decloff, «comptable et mathématicien de premier ordre». C'est pour FIRMIN, qui ne perd aucune occasion de s'instruire, une aubaine inespérée. Au contact de cet homme il apprend l'allemand, la tenue des livres, amplifie ses connaissances dans les mathématiques. Son passage dans cet établissement exerça la plus heureuse influence sur sa vie. La connaissance de l'allemand lui permettra d'aborder, dans le texte, les oeuvres des philosophes allemands et il mettra plus tard au service de la nation ses acquisitions en mathématiques et en comptabilité.

En 1875, il se rend à Port-au-Prince et y subit un examen de Droit devant un jury composé de MM. Camille Nau, Chassagne et Charles Dannel. A la suite de cette épreuve, il est commissionné avocat du barreau de sa ville. Au début, FIRMIN n'exerça cette profession qu'à ses moments de loisir. Mais à partir de 1878, il pratiquera sérieusement le droit jusqu'en 1900, pourvu qu'il se trouve dans le pays et qu'il ne soit retenu par une haute fonction publique.

A son retour du Cap, Nelson Desroches, directeur de l'Institution St. Nicolas, lui confie des cours de grec et de latin dans cet établissement. Cette occupation ne l'empêche pas d'être, de 1875 à 1876, percepteur de la commune du Cap-Haitien, de faire partie en avril 1876, d'une commission de réforme administrative pour le département du Nord et enfin d'être nommé, le 12 avril 1877 c'est-à-dire caissier du conseil d'arrondissement du Cap-Haitien.

Le 2 Octobre 1880 c'est-à-dire à la fin de la première année du gouvernement éclairé de Salomon, FIRMIN est nommé Sous-Inspecteur des écoles de la circonscription du Cap-Haitien et couronne ainsi sa carrière d'éducateur. L'Inspecteur en chef, avec qui il collabore, est Alfred Box. Mais, en fait, il est l'âme de cette inspection scolaire. Fort de l'appui moral du sévère et consciencieux ministre de l'Education Nationale d'alors, Français Manigat, il

réussit grâce à son zèle et à sa fermeté, à établir une belle émulation entre le Lycée National et le Collège Grégoire, dirigé par Jean-Louis Marciaq, un Français. Aussi, reçoit-il dans le *Moniteur*, organe officiel du gouvernement, les félicitations du ministre Manigat qui le donne en exemple aux autres Inspections scolaires.

On le voit, une double formation classique et scientifique, et peut-être un tempérament exceptionnel que nous aurons l'occasion d'étudier plus loin, firent rechercher les services de FIRMIN dans sa cité natale. Intelligent, doué d'une mémoire heureuse, il s'appliquait et se montrait également habile dans les occupations les plus diverses. Son excellente préparation intellectuelle devait le porter naturellement à s'intéresser à l'évolution de son pays et à y participer étroitement. Quel courant suivit-il ? Dans quelle mesure restera-t-il fidèle à son premier choix en politique ? Voilà des questions auxquelles il est infiniment intéressant de répondre.



CHAPITRE DEUXIEME

L'HOMME POLITIQUE

FIRMIN semble s'être mêlé assez tôt à la politique locale. Déjà, en 1876, — il avait à peine 25 ans —, l'hebdomadaire du Cap, «Le Démocrate», cite son nom, parmi les candidats à la députation, dans un article intitulé «la Dernière Heure» :

«Il y a en ce moment, disait l'article, plusieurs candidats à la représentation nationale. Ce sont Messieurs Delorme, Anténor Firmin, St. Martin Dupuy, Oswald Durand, Price Lahens et moi qui ai l'honneur de vous parler (1).

Cette mention de candidature ne reposait probablement, que sur des velléités de FIRMIN, puisque celui-ci ne se présenta pas à l'urne au mois de Juin.

En tout cas, le 5 Janvier 1878 paraît pour la première fois, au Cap-Haitien, le *Messenger du Nord*, ayant comme directeur Anténor FIRMIN. Ce journal se fait le porte-parole du Parti Libéral et prépare la candidature de FIRMIN pour les élections de Janvier 1879.

L'engagement sous la bannière libérale, d'une personnalité telle que FIRMIN ne manqua pas de faire l'objet d'amples commentaires. L'essentiel des critiques — qui furent très vives — était que la position sociale de FIRMIN jurait avec son appartenance politique. Demesvar Delorme, l'un de ses plus terribles adversaires et qui était alors le chef du Parti National, lui rappela, sans aucun ménagement, qu'il était un «petit nègre de la Fossette».

Pour bien comprendre l'hostilité qui accueillit, au Cap-Haitien, la prise de position de FIRMIN, il faut remonter au principal remous politique qui a agité la métropole du Nord durant les années 65-70, chercher à saisir sa véritable signification et le compa-

(1) — *Le Démocrate* No. du 17 mai 1876 (Editorial : La Dernière Heure) J. B. Nelson Desroches.

rer au mouvement du Libéralisme qui naît à Port-au-Prince, en 1870.

En 1865, éclate au Cap-Haitien l'insurrection du commandant militaire Sylvain Salnave entraînant l'adhésion de tout le Nord. Après un premier échec à la Savanne Chatard, Salnave refoulé dans la ville du Cap, y soutient un long siège de six mois. Dans cette lutte où il eut à défier les forces militaires de toute la République, seules les masses lui demeurèrent fidèles. Les membres de la bourgeoisie, trahissant une cause à laquelle ils avaient adhéré tout d'abord, avaient pris envers le mouvement révolutionnaire une attitude d'hostilité quelque peu étonnante : «Salnave devint, raconte FIRMIN qui avait assisté ou participé aux événements, par la force des choses, le chef des masses : sa popularité fut telle que ses partisans exaltés perdaient toute autre notion que celle de défendre la cause qu'il défendait et de mourir héroïquement pour elle (1). En fait, Salnave devint l'idole des masses, non seulement parce qu'il s'était soulevé contre un régime arbitraire, mais surtout parce qu'il avait bénéficié de l'apport considérable des anciens et nombreux partisans de Soulouque lesquels avaient assisté, indifférents, à l'ascension de Geffrard.

D'un autre côté, au pouvoir, Salnave vit se liquer contre lui «les fils les plus qualifiés de la bourgeoisie haitienne». «La société haitienne, écrit FIRMIN, indignée de voir trop d'hommes nouveaux (2) appelés à jouir de l'autorité politique, à côté d'un président qu'elle trouvait ultra-démocratique, souleva contre lui les populations des mornes, les Cacos (3)». Et une coalition, habilement montée par «les gens de société», le renversa du Pouvoir à la suite d'une guerre civile qui eut, selon FIRMIN, toutes les allures d'une guerre sociale.

Salnave fusillé en Janvier 1870, les masses rentrèrent dans l'ombre. C'est à ce moment que s'organisa le parti libéral dont la plupart des membres étaient des fils de famille, de la petite ou

(1) — Roosevelt et Haiti p. 388

(2) — En italique dans le texte.

(3) — Roosevelt et Haiti p. 389

de la moyenne bourgeoise. Derrière eux, se rangea toute l'élite bourgeoise, toute la bourgeoisie mulâtre.

De 70 à 78, le parti libéral eut une nette prépondérance sur la scène politique haïtienne. Sans doute, professant des idées avancées, il rallia un certain nombre de patriotes haïtiens. Mais, il n'eut jamais de racines populaires, (car la classe bourgeoise qu'il représenta fut la principale bénéficiaire de la chute de Salnave.) Quand donc, à la faveur du désaccord très net survenu entre les deux tendances, canaliste et bazelaïstes, du Libéralisme, la puissance de ce parti commença à diminuer; quand, par suite du machiavélisme de Boisrond-Canal, la question de couleur fut soulevée contre Boyer Bazelaï, ce n'est pas le président régnant qui en retira un avantage. Au contraire, les masses reparurent sous la bannière du Grand Parti National. Des leaders intelligents mirent l'accent sur la question sociale et avalisèrent la gestion de Soulouque et de Salnave. Le Cap, qui ne pouvait avoir perdu de si tôt le souvenir de Salnave. et qui en 1870 n'avait pas vu d'un bon oeil l'émergence politique d'un groupe de jeunes, devint naturellement le foyer du nationalisme.

Et alors, salnaviste convaincu en 1867 — il s'était farouchement battu pour la cause de Salnave en défendant le Cap contre les cacos-Firmin, il se trouvait apparemment en 1878 dans une position fautive. Faut-il s'étonner, dans ce cas, qu'il eût échoué en se présentant à l'urne aux élections de Janvier 1879 ? Bien entendu, il s'est plaint des procédés déloyaux employés par ses adversaires pour le combattre : «J'affirme que dans la campagne électorale de 1879 au Cap-Haïtien, des hommes de couleur avec qui j'ai vécu, avant et après, mais qui combattaient alors Boyer Bazelaï, en s'opposant à mon arrivée à la Représentation nationale, avaient excité le peuple des campagnes circonvoisines à se grouper contre ma candidature, en leur disant : «Firmin est un mulâtre aussi clair qu'un blanc» (1). Il parle encore dans le même endroit des débordements de la soldatesque et des illégalités effrontément étalées». Mais il a beau dire, il n'est pas douteux que Delorme, son

(1) — Roosevelt et Haïti p. 425 et 426

concurrent à l'urne et qui triompha de lui, fut beaucoup plus populaire. Ancien meneur du mouvement salnaviste, Delorme avait été élu député en 1876 et rien n'aura pu lui faire perdre son influence sur la population capoise.

Mais s'il est avéré que les chances de succès de FIRMIN à l'urne étaient minimes, qu'est-ce à dire du reproche qu'on lui fait de son appartenance politique?

En fait, FIRMIN a été le témoin de l'éclosion du Parti libéral. Une pléiade de jeunes hommes intelligents, éclairés et progressistes, apercevant la nécessité d'une réorganisation générale après la tourmente des cinq dernières années, fonde, en février 1870, un journal «Le Civilisateur». Ils y répandent des idées de rénovation nationale, y expriment les besoins d'ordre, de liberté et d'honnêteté que ressent tout le pays, et préparent le triomphe des leurs aux élections législatives.

Tous les candidats, en effet, que «le Civilisateur» présente, sont élus députés. Avec une majorité confortable, la jeune équipe entreprend à la chambre une oeuvre patriotique : Clarifier notre comptabilité financière. Elle y parvient grâce à la science et à la fermeté de leurs chefs : Boyer Bazalais et Edmond Paul :

«Ces deux hommes, écrit FIRMIN, les plus remarquables «qu'Haiti ait possédés, commencèrent alors leur carrière admirable, se dévouant, corps et âme à la chose publique «n'ayant en vue que le progrès, la réhabilitation de la race «noire et la régénération nationale. Ils mirent le sceau à leur «oeuvre et à leur réputation, en opérant le retrait intégral «du papier-monnaie, remplacé par le dollar américain, comme monnaie légale d'Haiti (1).

En même temps que FIRMIN suit de loin et avec intérêt les activités des Libéraux à la chambre, il découvre Edmond Paul. Il lit avec une joie mêlée d'admiration les deux premières brochures du Théoricien du Libéralisme. Il se délecte surtout dans les «Questions politico-économique» dont les idées si larges, sincères et patriotiques ne cessent de l'étonner. Lisons avec lui quelques lignes de son auteur préféré.

(1) — Roosevelt et Haiti p. 394 et 395.

«...Redisons-le, les blancs, devenus propriétaires de notre
«sol, régleraient nos destinées en vue de leurs intérêts pro-
«pres. — Est-il, dans les Antilles, des noirs qui portent plus
«profondément empreint sur leur physionomie le sentiment
«de la dignité de l'homme que les noirs d'Haiti ? — Qu'on
«cesse donc de nous jeter à la face cette décadence précipi-
«tée de nos campagnes jadis si luxuriantes, ce nombre jadis
«considérable de tonnes exportées et aujourd'hui si réduit.
«— Tout ceci était exploité par qui, pour qui ? Par l'étran-
«ger, pour la métropole. Aujourd'hui que de tout cela, nous
«retirons peu, il est vrai, — mais ce peu par nous-mêmes
«et pour nous-mêmes...

«Qu'importe qu'Haiti soit riche, prospère, si nous, habitants,
«indigènes d'Haiti, nous ne participons point à cette riches-
«se, à cette prospérité.

«Qu'importe qu'Haiti ait dégénéré depuis l'abolition de
«l'esclavage, si, nous, nous avons conscience d'une vie mo-
«rale et matérielle plus grande. (1)

Et donc, FIRMIN en vient à vénérer Paul. Il avoua ne le voir jamais sans une certaine émotion (2). Et ce culte, et cette vénération, il l'étendra au Parti Libéral, à l'homme qui l'incarne, c'est-à-dire Boyer Bazelais.

«C'était, disait-il, le candidat de tous ceux qui, en dehors
«des anciens partis et des coteries existantes, ne visaient
«qu'au relèvement de notre pays... (3)

Aussi, il reçut comme un choc, la nouvelle de la lamentable défaite de Bazelais : «...ce fut une déception générale parmi les hommes capables de penser. Au Cap, on resta deux jours à douter de l'exactitude d'une telle nouvelle. Toutes les physionomies étaient mornes et tous les esprits consternés (4).

Or, c'était la suprême chance du Parti Libéral de prendre le

(1) — cf ci-dessus p. 14.

(2) — Edmond Paul «Questions Politico-économiques p. 94 2ème partie.

(3) — Roosevelt et Haiti p. 404

(4) — Roosevelt et Haiti p. 404

pouvoir et de tenter une application de ses principes. En 1878, surgit une autre équipe non moins intelligente. C'est justement une coalition des « anciens partis et des coteries existantes » FIRMIN assiste à la débâcle du Libéralisme.

Va-t-il s'accomoder du nouvel ordre de choses ? C'est difficile. Ses amis, ses chefs politiques vivent loin de la terre natale. Le nouveau gouvernement a consacré leur exil. Cependant, il ne se révolte pas, il ne participe à aucun complot. Il accepte même, au début, de servir le nouveau régime. Mais la passion partisane le rend aveugle. Sans chercher à l'expliquer, il ne verra que le caractère despotique du gouvernement de Salomon. Sans doute, il reconnaîtra plus tard la valeur de tel ministre ou les résultats louables obtenus par le passage aux affaires du Parti National. Mais c'est toujours sans y insister. François Manigat a peut-être fait de sérieux efforts pour remédier au triste état de l'enseignement primaire (1). Et cet éloge positif, mais discret, qu'il a fait dans le Moniteur de 1890 : « Les guerres civiles ruineuses nous firent perdre le bénéfice de la belle situation financière laissée par Salomon ». Mais c'est tout. Ailleurs, il porte ses jugements d'après ses points de vue libéraux, et ils sont très durs. C'est pour Salomon qu'il écrit ces lignes, en 1885 :

«...chaque fois qu'un recul vers l'autoritarisme despotique
«se manifeste au sein d'une société grandissante, il s'ensuit
«fatalement une dépression pénible de l'organisme social qui
«est comme brisé et endolori (2).

Son opinion sera plus directe et aussi plus sévère dans Roosevelt et Haiti. Là, il englobe Salomon parmi les noirs réactionnaires qui ont fait rétrograder nos institutions libérales, en ne se préoccupant que de se maintenir au pouvoir et qui n'ont fait que « creuser le fossé social » par une sélection artificielle. Nous donnons in extenso ce jugement :

«A l'exception de Toussaint Louverture, qui d'ailleurs a gouverné St. Domingue et non Haiti, quel chef noir est-on capable
«de désigner, comme n'ayant ni montré de l'incapacité, ni tourné

(1) — Voir Les Lettres de St. Thomas p. 203

(2) — De l'égalité des Races Humaines p. 460 et 461.

«vers la rétrogradation nationale, c'est-à-dire vers une organisation
«politique inférieure, comparative à celle qu'il avait trouvée existante ou qu'il devait adopter à un moment donné ? Les noirs his-
«sés au pouvoir n'ont montré jusqu'ici que la préoccupation de
«s'y maintenir, à l'instar du Président Boyer, mais sans un but
«quelconque à réaliser : ils se sont contentés d'être là et de régner.
«Lors même que l'un d'eux a choisi la question de couleur
«instrumentum regni, ce n'a été autre chose que pour se faire sui-
«vre par les uns et redouter par les autres, creusant, de plus en
«plus, le fossé social, qui empêche les éléments démographiques de
«la nation haïtienne de s'adapter dans une pénétration réciproque
«indispensable à leur développement harmonique. (1)

Quoi qu'il en soit, c'est à sa fidélité au Libéralisme et à son dégoût du régime salomoniste qu'il doit d'avoir écrit son oeuvre capitale De l'Egalité des Races Humaines.

(1) — Roosevelt et Haïti p. 428

CHAPITRE TROISIEME

Ce chapitre montre comment Firmin fut amené à écrire *De l'Egalité des Races Humaines* : c'est un rêve de l'adolescence réalisé dans la force de l'âge pour réfuter les thèses du Comte de Gobineau, qui avaient cours à la Société d'Anthropologie de Paris où Firmin avait été reçu comme membre en Juillet 1884. L'ouvrage publié à Paris en mai 1885, «fit beaucoup de bruit et donna lieu à plusieurs controverses». En outre, il fut à l'origine de la popularité de son auteur. M. Moise insiste beaucoup plus sur la genèse et les circonstances de la publication de l'ouvrage que son contenu qui se réduit à un paragraphe.

«Firmin y étudie l'homme au point de vue physique, intellectuel et moral, à travers les différentes races humaines, en montrant que celles-ci sont toutes capables de s'élever quelles que soient leur couleur ou leur forme anatomique aux plus nobles vertus, au plus haut développement intellectuel, comme de tomber dans la plus complète dégradation.»

P. P.

CHAPITRE QUATRIEME

L'HOMME D'ETAT

Vers la fin de 1885, après s'être arrêté un certain temps aux Etat-Unis, FIRMIN regagna son pays et rejoignit sa famille au Cap-Haitien. Les trois années qui vont suivre, il les passera dans sa ville natale en exerçant paisiblement sa profession d'avocat. Mais les événements de 1888 allaient lui permettre de jouer un rôle de premier plan sur la grande scène haitienne.

L'accession illégale de Légitime à la Présidence, le 16 octobre 1888, avait fait naître dans le Nord un mouvement protestataire. Cette partie du pays, comprenant les départements du Nord, de l'Artibonite et du Nord-Ouest, se dépara du reste en formant un gouvernement provisoire avec Hyppolite pour Président. Celui-ci appela successivement au portefeuille des Finances et du Commerce Nemours Auguste, M. Samson et Anténor FIRMIN. Les deux premiers reculèrent devant les difficultés de la situation. FIRMIN, lui, accepta et, le 1er. décembre 1888, occupa à la fois le portefeuille des Finances et du Commerce, celui de l'agriculture et des cultes, de la guerre et de la marine et enfin celui des Relations Extérieures.

Laissons à Pauléus Sannon, l'historien bien connu, le soin de nous dire l'immensité de la tâche à laquelle s'attela résolument l'auteur de l'Egalité des Races Humaines :

«Il n'y a qu'un mot pour indiquer l'étendue du rôle d'Anténor
«FIRMIN dans le mouvement révolutionnaire; il en assumait à lui
«seul la direction de toute la partie politique et administrative,
«laissant le reste aux militaires. Il se servira de cette position diffi-
«cile entre toutes pour montrer ce dont il est capable, pour donner
«des preuves indiscutables de son activité, de son énergie, de sa
«compétence et de cette confiance en soi qui restera la marque de
«son caractère (1).

(1) — Le Temps août 1938 (art. Figures disparues - A. FIRMIN)

Quelle était en fait cette situation ? Il fallait d'abord créer de toutes pièces un ministère des Finances et recruter un personnel compétent presque introuvable, établir ensuite un contrôle efficace sur les administrations financières de St. Marc, des Gonaïves et de Port-de-Paix, habituées jusqu'alors à ne prendre leur mot d'ordre que de Fort-au-Prince, trouver enfin un plan administratif approprié aux nécessités qu'avaient imposées les événements.

«Il a fallu un vrai courage, nous dit FIRMIN, pour affronter tant d'obstacles à franchir... Mais je n'ai jamais manqué d'aucun genre de courage, excepté celui des actions viles. J'entamai résolument la besogne (1).

L'organisation du service ne pouvait se faire sans argent. Mais, le Président Légitime avait mis un blocus à tous les ports de la partie révolutionnaire et on ne pouvait songer aux ressources douanières, pourtant les seuls revenus de l'Etat à cette époque. Il ne restait qu'une seule issue : le crédit. Le commerce ne douta à aucun moment de la bonne foi de FIRMIN et, dans les instants les plus critiques, ne lui marchandait pas son concours. FIRMIN tâcha de vivre du crédit, le maniant avec une rare habileté et une fermeté inébranlable contre les appétits qui se déchainent dans les temps de révolution sous le couvert du patriotisme.

Mais les ressources du commerce n'étaient pas inépuisables et il devenait de plus en plus difficile de trouver de l'argent chez les prêteurs que menaçait la ruine. Le gouvernement provisoire dut envisager une émission de papier monnaie. FIRMIN élabore un plan d'émission de manière à ne pas jeter un trop grand trouble dans la circulation monétaire de la République. Il rencontra beaucoup de difficultés chez les commerçants. Avec de prudentes précautions, le papier ne tarda pas à circuler avec facilité, sans même causer une grande perturbation dans le cours du change.

Cependant, il aurait fallu à FIRMIN une grande fermeté pour contenir les appétits dans la manutention des deniers publics provenant de l'emprunt. Maintenant qu'il ne s'agissait que de signer des billets, les demandes devinrent plus exigeantes. Le ministre

(1) — A. FIRMIN Une Défense p. 30 par Pauleus Sannon.

eut des scrupules. Plutôt que de céder aux passions des uns et des autres, il préféra démissionner. C'était au mois d'avril 1889.

Sur la demande d'Hyppolite, il resta toutefois comme ministre des Relations Extérieures, de l'Agriculture et des Cultes tout en donnant son plus large concours à St-Martin Dupuy, le nouveau conseiller au Département des Finances. Et ainsi, grâce à son énergie, à sa fermeté et à sa compétence, le gouvernement provisoire put entretenir ses troupes jusqu'au triomphe de la cause, à la fin du mois d'août.

Après s'être réunie aux Gonaïves et avoir élaboré une nouvelle constitution, une Assemblée constituante élit Hyppolite, Président d'Haïti, à l'unanimité des voix. Le nouvel élu appela Antenor FIRMIN au ministère des Finances. Celui-ci refusa fermement tout d'abord. Il était sorti absolument fatigué de ses derniers travaux. Du reste, pendant le court intervalle que dura le gouvernement protestataire, il avait mainte fois, dans ses entretiens avec le Président, marqué ses préférences pour un poste diplomatique à l'étranger. Mais Hyppolite, pour s'attirer la faveur de l'opinion tenait à faire paraître, dans son premier cabinet ministériel, un nom déjà illustre grâce à la brillante thèse de l'Egalité des Races Humaines.

Ce fut donc par pur dévouement pour son chef qu'il assumait la direction des Départements des Finances, du Commerce et des Relations Extérieures.

Après une guerre civile des plus désastreuses où la fortune publique se dissipa en achats d'armes, de navires de guerre et dans toute une suite de dépenses ruineuses, on peut se représenter ce qu'était la situation financière du pays à l'arrivée, au ministère, le 9 Novembre 1889, du jeune et intègre homme d'Etat. Les caisses publiques étaient absolument vides, une quantité d'ordonnances de l'exercice courant attendaient le paiement, enfin les dettes exigibles montaient à plus de 1.000.000 de gourdes. Les perspectives étaient d'autant plus menaçantes qu'aux calamités de la guerre civile devaient se joindre les préoccupations d'une récolte défavorable.

«Il me semble que c'est bien là, nous dit FIRMIN, ce qu'on
«peut appeler une triste situation... Je pris à tâche de
«l'améliorer, en y mettant toute mon intelligence et toute
«mon énergie. J'y ai surtout mis cette foi qui soulève les
«montagnes. Je ne dormais pas la nuit, pour chercher les
«combinaisons et les ressources qu'un esprit exercé peut
«toujours trouver dans les plus grands embarras finan-
«ciers (1).

FIRMIN passa exactement dix-huit mois au ministère.

Sous son administration, tous les employés de l'Etat reçurent régulièrement leurs appointements. Jamais ne furent laissés en souffrance les effets publics émis durant l'exercice en cours. En l'espace de dix-huit mois, la dette publique fut diminuée de G. 3. 621.462.26. En outre, faisant face aux obligations de l'Etat avec une ponctualité dont on avait perdu le souvenir depuis Boyer, FIRMIN n'emprunta jamais pour le service ordinaire du trésor. S'il effectua deux emprunts, ce fut pour satisfaire aux obligations de la dette Domingue et pour opérer le retrait de G. 913.125 de papier monnaie. C'est que ce refus de recourir à l'emprunt était à ses yeux, une mesure économique de nature à encourager le vrai travailleur.

«En brisant avec la coutume d'emprunter pour les besoins
«du service courant, je ne visais pas seulement au relève-
«ment du crédit public et de la dignité du gouvernement, je
«voulais surtout, sans mot dire, travailler indirectement à
«une amélioration économique de premier ordre, c'est-à-dire
«l'abaissement du taux de l'intérêt en Haiti, où les plus gros-
«ses difficultés que rencontre le travailleur sérieux gisent
«principalement dans la cherté de l'argent. En effet le mi-
«nistre des Finances se jetant dans le marché des ca-
«pitaux fait une concurrence désastreuse aux commerçants
«qui ont besoin, de temps à autre, d'un crédit d'argent mo-
«mentané et sur place, crédit dont l'accès est souvent pour
«eux le salut d'une position longuement et laborieusement
«acquise (2).

(1) -- Une Défense p. 43.

(2) — Une Défense p. 45

Au fond, ce principe de bannissement de l'emprunt en créant des réserves importantes dans le trésor public, permettait d'entreprendre certains travaux susceptibles d'élever le niveau matériel et intellectuel de notre pays. C'est bien, ce me semble, l'idée que FIRMIN exprimera plus tard, dans «Roosevelt et Haïti».

«...Si Haïti était bien administrée, ne pourrait-elle pas «tirer de ses ressources budgétaires, — sans être obligée de «recourir aux emprunts intérieurs ou extérieurs, les fonds «nécessaires à améliorer son état matériel, en même temps «qu'elle s'évertue pour élever le niveau moral et intellectuel «de son peuple ? Rien de plus sûr (1).

Et en effet, grâce à un ministère aussi ménager des intérêts publics, le gouvernement d'Hyppolite avait pu ouvrir de nombreuses écoles et réaliser des travaux remarquables comme la construction du Palais des cinq ministères, celle du Palais de la chambre des députés, la réfection complète de la place de la Douane de Fort-au-Prince, ainsi que d'autres travaux secondaires dans nos diverses circonscriptions départementales.

Il est regrettable donc que FIRMIN ait eu à abandonner son portefeuille après seulement un an et demi de gestion. Mais son caractère ne pouvait s'accommoder des intrigues du palais. Sa franchise, son honnêteté rencontraient la duplicité, froissaient les ambitions d'un certain Stewart, chef du cabinet particulier du Président, celui-là même qui devait le remplacer au ministère des Finances. Mille et un incidents se produisirent pour lui rendre la situation intenable.

A la fin du mois de Janvier 1891, il pensait sérieusement à donner sa démission quand se présenta l'affaire du Môle St-Nicolas. Son patriotisme, tout aussi bien que son honneur politique, lui fit le devoir de rester à son poste (il était aussi à la tête des Relations Extérieures) pour ne pas exposer la République aux plus pénibles mécomptes.

L'importance de cette affaire, le retentissement qu'il eut dans les coeurs de tous les Haïtiens, le rôle que FIRMIN y joua nous obligent à y insister quelque peu.

(1) — Roosevelt et Haïti p. 438.

Vers la fin de Janvier 1891, deux fortes escadres américaines étaient venues mouiller dans nos eaux. Et le 2 février, une lettre du commandant en chef, l'amiral Gherardi annonçait à Firmin l'intention du gouvernement américain d'entrer en négociation avec la République d'Haiti pour le bail à ferme du Môle St-Nicolas. L'amiral Gherardi appuyait sa demande de promesses que lui aurait faites le gouvernement protestataire en échange d'autres avantages. FIRMIN nia le fait, réclama des représentants américains des documents attestant leurs dires et aussi leurs pleins pouvoirs. Ceux-ci furent obligés de retourner à Washington pour recevoir des instructions spéciales. A leur retour, ils se livrèrent dans notre rade à une démonstration navale qui ne fit qu'exciter le patriotisme du peuple haitien, toujours à fleur de peau.

Cette fois, FIRMIN montra que non seulement cette concession était interdite par la constitution haitienne mais que le gouvernement de Port-au-Prince ne pourrait guère souscrire à la demande du gouvernement des Etats-Unis sans paraître céder à une pression étrangère et compromettre ainsi notre existence de peuple indépendant.

Cette affaire du Môle est une date marquante dans la vie politique de Anténor FIRMIN. Toutes les responsabilités en re-tombaient sur lui, puisque, à ce moment-là, le Président Hyppolite et ses ministres étaient en tournée dans le Sud. FIRMIN a donc braqué sur lui, pendant plus de deux mois, les regards anxieux de toute la République.

A Fort-au-Prince, en particulier, le peuple était surexcité. Toutes sortes de «propagandes» traversaient la ville et gagnaient en un clin d'oeil les provinces. Les bruits qui circulaient depuis fort longtemps et qui accusaient les chefs de la révolution du Nord d'avoir promis le môle au gouvernement américain, parurent fondés.

Or, c'est dans cette atmosphère d'excitation générale que Firmin régla la question à la satisfaction de tous. Au départ des navires américains, il y eut allégresse dans tout le pays. Le nom de Firmin fut béni et prononcé par toutes les lèvres. Ceux qui avaient déjà su apprécier son ouvrage de réhabilitation de la race noire,

l'en aimèrent davantage; ceux qui ne le connaissaient point, c'est à dire le petit peuple, s'enquirent de son état de service et apprirent que c'était l'homme le plus instruit et le plus honnête de notre pays et dont la saine administration avait été salutaire au gouvernement. Bref, Firmin devint populaire et le peuple le désigna comme un futur chef d'Etat.

Après le règlement de cette affaire, Firmin resta encore un mois auprès du Président Hyppolite. Mais depuis le 3 mars 1891 il avait résigné ses fonctions et n'attendait que la réponse du chef de L'ETAT. Le 4 mai enfin, sa démission fut acceptée.

Cinq ans plus tard, à la fin de 1896, Hyppolite mourait. Sans désespérer, le Pouvoir législatif s'empessa de combler la vacance présidentielle. Le nouvel élu, le général Sam, trouva hypothéquées toutes les affectations douanières. Autant pour dénouer cette situation que pour obéir à la pression populaire, Sam fit appel à la science de Firmin. Celui-ci eût peut-être refusé sa collaboration. Mais il tenait à s'acquitter, en tant que Capois, d'une dette contractée, il y a longtemps, à l'endroit du général Sam.

C'était en 1883. Une forte conspiration avait été ourdie contre le gouvernement établi, dans la métropole du Nord. Le Président Salomon s'y était transporté en personne. Le Magistrat Communal du lieu, Me Stewart, parla, dans son discours de réception, de «la partie saine» de la ville. Salomon somma en public le commandant d'arrondissement (c'était le général Sam) de lui révéler la partie malsaine. Celui-ci refusa de dénoncer personne. Toutes les familles du Cap lui restèrent reconnaissantes de cette digne attitude.

Le 17 Décembre 1896 donc, le nouveau ministre entra en fonction. En peu de temps, à force d'économie et d'honnêteté, il parvint à introduire de l'ordre dans les Finances. Il paya régulièrement tous les employés publics et, faisant face à tous les engagements de l'Etat, releva le crédit et la dignité du gouvernement.

Comme toujours, il ne put garder longtemps cette haute fonction. Le 4 Juin, le ministre s'était présenté à la chambre pour répondre à une interpellation du député Sudre Dartiguenave relative à des frais d'installation que les ministres se seraient alloués... L'hostilité de l'Assemblée fut alors manifeste. La plupart de ses

membres étaient des créatures ou des amis politiques de Stewart, que Firmin avait malmené dans une brochure qu'il publia à Paris en 1891 et intitulée «Une défense». Mais si les députés se montraient hostiles aux ministres, ceux-ci avaient les sympathies de l'opinion et de toute la presse. Le public, qui assistait à la séance, ne leur ménagea pas leurs applaudissements.

Malgré toutes les explications fournies, malgré la belle éloquence de Solon Ménos et de Firmin, le ministère reçut un vote de blâme et la chambre refusa d'entrer en contact avec lui : Mais, il faut le dire, les discours que tinrent alors les membres du Cabinet furent dépourvus de modération.

En particulier, Firmin voulut trop plaire à l'assistance. Loin de se retrancher dans sa justification. Il se moqua des députés, faisant à leur adresse des allusions blessantes. Il rappela l'intégrité et le patriotisme d'Edmond Paul et de Boyer Bazalais, et n'oublia pas les siens propres.

«Messieurs disait-il, il y a plus de vingt-cinq ans que je me
«trouve assez souvent chargé de fonctions publiques dans
«lesquelles il est possible de faire fortune en se montrant
«malhonnête. Le pays entier sait comment je m'y suis con-
«duit. Me mettant sans effort au dessus des tentations gros-
«sières qu'allume la convoitise des jouissances matérielles,
«j'ai toujours donné l'exemple d'une probité inattaquable,
«luttant avec constance pour le relèvement de la patrie,
«sans d'autres impulsions que celles inspirées par le dévoue-
«ment à ma race et à mon pays. (1)

Au vote de l'Assemblée, la foule répondit par des vivats à l'adresse du ministère et conduisit les secrétaires d'Etat jusqu'au Palais National. C'était la première fois qu'on voyait dans le pays le public et la presse prendre parti avec une pareille unanimité pour des ministres contre une assemblée politique.

Le Président Sam se rangea, au début, aux vœux du peuple. Mais le 16 Juillet 1897, Anténor Firmin se vit contraint de démissionner.

(1) — Extrait du premier discours reproduit dans l'Impartial du 12 Juin 1897

Signalons que la popularité de Firmin qui avait gagné en importance après le règlement de l'affaire du Môle s'en accrut davantage. Le jour de son départ pour le Cap, des discours «d'au-revoir» lui furent tenus au port. Et c'est presque littéralement sous des fleurs qu'il s'embarqua. L'opinion saluait manifestement en lui un candidat à la Présidence.

En dehors de ces deux gestions ministérielles, on peut signaler de Firmin certains écrits de circonstance comme ayant fortement contribué au rayonnement de sa personnalité à l'intérieur du pays. Dans le but évident de conserver intacte sa réputation de l'affermir au besoin, ne voulant d'autre part, en tant qu'homme d'Etat, rester indifférent à tout ce qui regarde les affaires publiques, Firmin ne laisse passer aucune occasion, soit dans des brochures ou dans des articles de journaux, de rappeler ses propres succès politiques et d'indiquer à la nation les mauvais agissements de certains de nos hommes politiques. C'est pendant son second séjour à Paris, en 1891 qu'il écrivit «Une défense» portant en sous titre : Stewart et les finances haïtiennes.

Il y répond à des accusations faites à la Chambre par son successeur au Département des Finances : il aurait «légué» au pays une «triste situation financière», il aurait dépassé les crédits prévus dans quelques chapitres du budget des finances au cours de l'exercice 89-90.

La brochure comprend trois points. Firmin donne d'abord un compte exact de sa gestion des deniers publics tant comme conseiller du gouvernement provisoire au Département des Finances que comme ministre du gouvernement définitif. Il réfute ensuite l'accusation de Stewart. En dernier lieu, il charge à son tour son adversaire et montre le danger que court le pays en gardant un tel homme à la tête des affaires publiques.

Il faut citer certains de ces endroits où Firmin s'évertuait à dégrader son adversaire. Ils devaient faire, sans aucun doute, les délices des lecteurs et des coteries politiques du temps.

«Voilà la vérité, généreux peuple haïtien, qui avez le triste
«sort de voir **un jongleur inepte et effronté** (1) gérer vos

(1) — Les endroits soulignés le sont par nous.

«finances, c'est-à-dire le produit de votre sang et de votre
«sueur. Les faits sont patents et parlent bien haut. **Pour**
«l'honneur de mon pays, j'ai le droit de croire que la cham-
«bre des Représentants ne se départira pas de son admirable
«sévérité parce que le **plus grand coupable** se trouve actuel-
«lement au timon des affaires, ayant en mains les chefs du
«Trésor public. (1).

«Que doit-on le plus admirer, de l'audace ou de l'ignorance
«d'un tel ministre des Finances? Quelle garantie y a-t-il
«pour la fortune publique, lorsque la direction en est con-
«fiée à un homme de cette trempe ?

«L'incapacité de M. Stewart, jointe peut-être à d'autres
«mobiles encore moins nobles, a eu des conséquences désas-
«treuses pour les intérêts du pays (2)

Après avoir ainsi prouvé le manque de scrupules du ministre
des Finances en exercice, Firmin le mit en défi de montrer que
tous ses actes d'homme public n'avaient pas été inspirés par la
plus grande honnêteté :

«Je demande surtout qu'on use contre moi des mêmes armes
«que j'ai employées, c'est-à-dire de la citation de faits pré-
«cis et démontrés, et non des insinuations vagues et creuses
«qui ne donnent jamais prise à une réfutation sérieuse. Pour
«la citation de ces sortes de faits, je donne carte blanche à
«mes amis comme à mes ennemis si j'en ai, il y aurait lâ-
«cheté à ne point lever ce défi, dans le cas où ils seraient,
«les uns ou les autres, en possession d'un seul secret qui
«soit de nature à détruire l'affirmation catégorique que je
«fais ici de mon honnêteté, tant comme ancien ministre des
«finances que comme homme public, en général (3).

En 1895, du début de juin jusqu'au mois d'octobre, il entre-
prit dans «L'Opinion Nationale» de Port-au-Prince, la publication
d'un long article intitulé «Prix et rendement des chemins de fer

(1) — Une Défense p. 93 et 94

(2) — Idem p. 112

(3) — Idem p. 126.

Firmin y dénonça les conditions onéreuses, pour l'économie du pays, du contrat de chemin de fer de Nemours Auguste, que celui-ci essayait de vendre à une Compagnie anglaise. Firmin considère cette vente «comme un danger national» non pas tant à cause de l'immixtion étrangère dans l'une de nos entreprises publiques mais parce que ce contrat, signé à des conditions ruineuses, ne peut devenir qu'une menace pour notre autonomie, s'il passe en des mains étrangères. (Voir article opinion Nationale des documents).

Nemours Auguste était alors ambassadeur à Paris. De cette ville, il expédia à Port-au-Prince une brochure éditée à des milliers d'exemplaires et portant en sous-titre : «M. Anténor Firmin». Il s'efforça de défendre son contrat contre les attaques de l'ancien ministre des Finances et essaya, en même temps, d'atteindre sa réputation. Nous extrayons de la réfutation qu'en fit alors Firmin un passage très saisissant où il flagelle l'appétit de l'argent de Nemours Auguste. (1) Le voici :

«Aussi bien il n'y aura qu'un esprit sophistiqué ou tristement aveuglé par le gain... pour s'affliger de me voir «glisser sur une pente» où je me maintiens plutôt avec fermeté, en défendant les intérêts de tous et surtout des campagnards haitiens... qui doivent presque seuls faire les frais des prodigalités que défend M. Nemours Auguste au bénéfice... de sa poche. Que m'importent les appréciations d'anciens, qui, hier semblaient accepter à mes côtés la lutte pour le bien et la justice, et que je vois, depuis douze ans, ne chercher dans la paix ou dans la guerre civile, que l'occasion de faire de l'argent : tantôt en excitant les simples d'esprit à se jeter dans les hasards de l'insurrection, tantôt en flattant les puissants du jour qu'ils dénigrent en petit comité, ayant la précaution de toujours se réserver les missions financières, loin de tous les dangers, mais près des pièces d'or.

«Sans rhétorique aucune, il y a déjà belle lurette depuis

(1) — Nemours Auguste était, en 1878, le principal collaborateur de Firmin à la direction et la rédaction du «Message du Nord».

«que mes illusions sur leur compte ont fondu, comme les neiges d'antan. C'est pour cela que je veille autour du trésor public qu'ils désirent subtiliser au son de phrases retentissantes, où ils ne parlent que de progrès et de civilisation que pour acoquiner les inexpérimentés. (1)

En réponse à l'ouvrage de Solon Ménos «l'Affaire Luders», paru à la fin de 1898, où, pourtant, Firmin n'était nullement incriminé, il écrivit à son ancien collègue au ministère de Sam, une longue lettre ouverte sous forme de brochure, intitulée «Diplomatie», elle rappelle avec complaisance tous ses succès diplomatiques notamment le règlement de l'affaire du Môle. Il y montre, par ailleurs, que l'affaire Luders n'est pas, comme semble l'insinuer Ménos, une conséquence de ses rapports avec le comte Schewerin, chargé d'affaires d'Allemagne, ces rapports ayant été des meilleurs; qu'ensuite le gouvernement provisoire du général Hyppolite n'avait bénéficié d'aucune faveur des Etats-Unis et que, par suite, aucun accord n'avait été conclu entre ce pays et le gouvernement protestataire pour une cession du Môle St. Nicolas.

La brochure de Firmin produisit une énorme sensation dans le monde politique. C'est que son auteur, de même qu'il avait procédé dans «Une Défense», ne se contentait pas de défendre, mais opéra de fortes brèches dans le camp de l'adversaire. «Ce qui vexe le plus Ménos, écrit Fernand Hibbert à un ami; c'est que ce diable d'homme (Firmin) a employé contre lui, Ménos, son arme même : l'ironie. Entre autres choses, M. Firmin dit à peu près que l'impression que laisse l'ouvrage de Ménos est plutôt une impression drôlatique, que l'Affaire Luders est un chef-d'oeuvre de bouffonnerie...» En outre, Firmin insinua méchamment que si jamais il y avait eu accord avec le Département d'Etat de Washington pour une cession du Môle, c'était peut-être le gouvernement provisoire de M. Légitime, dont Ménos était l'âme, qui avait passé cet accord.

(1) — L'opinion Nationale 10 Octobre 1895.
article : la brochure de Nemours Auguste.

Nous ne pouvions manquer d'insister un peu sur ces écrits de circonstance. A une époque où l'homme politique n'avait pas l'avantage de maintenir le contact avec son peuple au moyen de la radio, ils étaient justement commodes pour des mises au point ou des réfutations. Firmin l'a parfaitement compris ainsi. Il a montré un souci de publier ses moindres écrits pourvu qu'ils pussent en quelque manière étendre sa renommée à travers le pays. Par exemple, ayant prononcé à Paris, en 1891 deux conférences sur Haiti, il ne manqua pas de les réunir en une brochure qui parut la même année sous le titre «La France et Haiti». Et encore en 1900, envoyé comme ambassadeur à Paris, il fera rééditer «La France et Haiti» en y ajoutant une longue lettre qu'il avait écrite au journal le Réveil, en 1893, sur les Haitiens indument immatriculés à la Légation de France.

.....Il voulait mettre à la connaissance de tous le moindre de ses actes d'homme public. Il préparait méthodiquement sa candidature à la Présidence.

CHAPITRE CINQUIEME

La Lutte pour la Présidence Conjoncture de 1902

On ne peut comprendre aucune lutte politique, aucune bataille électorale se livrant sur notre coin de terre si l'on ignore le rôle prépondérant qu'y jouent les autorités militaires. Au moins avant 1915, nos sanglantes compétitions intestines ne sont dues le plus souvent qu'à la rivalité, suscitée ou non par nos hommes politiques, entre deux ou plusieurs chefs militaires. Rarement, très rarement, des personnalités civiles arrivent à se placer au fauteuil présidentiel. Et c'est toujours alors dans les circonstances exceptionnelles et grâce à l'influence aussi exceptionnelle que cette personnalité a réussi à exercer sur sa communauté après bon nombre d'années. Ainsi en a-t-il été de Salomon. En dehors de ce cas, n'arrive à occuper la fonction présidentielle que l'autorité militaire, parfois en dépit qu'elle en ait, mais toujours en fonction de la politique haïtienne. Aussi bien, tout chef militaire, tout commandant d'arrondissement, ambitieux, intrigant ou non, est un aspirant à la Présidence. Si donc, ce chef militaire ou ce commandant d'arrondissement a rendu à son pays de réels services en maintes occasions, alors la présidence lui revient de droit. Peu importe s'il est un ignorant ou un incapable. La Présidence est comme une récompense qu'on lui décerne pour avoir commandé des troupes pendant un certain temps ou les avoir conduites à la victoire à certaines heures glorieuses ou non de notre histoire.

Anténor Firmin, à qui l'on reproche à tort de n'avoir pas les pieds sur terre, connaissait parfaitement cet esprit public. Il savait comme tout le monde que si on voulait triompher aux élections, il fallait s'assurer au préalable l'appui des chefs militaires. Car s'il avait catégoriquement affirmé en 1895 dans un organe

de la Capitale (1) qu'il ne serait pas candidat aux élections de 1897, c'est qu'il n'était pas sûr encore des sentiments, à son égard, des principaux commandants. Sous le gouvernement de Sam, il tenta en vain, pendant son ministère, d'obtenir de ce président l'effacement de certains militaires de Port-au-Prince. En 1902, il pouvait compter sur une assistance militaire efficace. Antoine Simon, dans le Sud, Jean Jumeau dans l'Artibonite, les généraux Albert Salnave (son beau-frère), Catabois et Thésée Monfiston dans le Nord, lui étaient dévoués. Une seule autorité militaire l'inquiétait : Nord Alexis, commandant et délégué du Département du Nord.

Une lettre que Firmin adressa de Paris au général Sam, alors Président en 1901, montre qu'il était bien édifié sur les intentions du vieux général qui, ayant étroitement participé à la chute de Salnave en 1870 attendait, depuis cette date, à son tour de gouverner le pays. En voici quelques lignes :

«Mais je vous fis immédiatement observer (le Président «Sam lui avait proposé de patronner sa candidature à la «Présidence) que suivant moi... vous agiriez généreusement, en n'affichant pas ouvertement vos préférences pour «un autre que «le vieux serviteur», **notre ami commun** (2) «qui malgré son grand âge, conserve des aspirations, des «espérances, qui sont peut-être le seul rayon de bonheur de «son existence consacrée au service de la République, es-«pérances qu'il ne faudrait pas briser, lors même que l'on «prévoirait son incapacité physique de les réaliser... (3)

Ce passage de la lettre nous prouve que Firmin reconnaissait le bien fondé des aspirations de «son ami» à la présidence. En conséquence, il était résolu à s'effacer si le vieux Nord manifestait ouvertement son ambition :

«... Il reste même entendu, disait cette même lettre, que tout le temps que notre **vieux ami** continuera à aspirer fermement à

(1) — Le ralliement (cf dans l'opinion nationale de P-au-P. No. du 21 Septembre.) Lettre de Firmin au Ralliement.

(2) — C'est nous qui soulignons.

(3) — Lettre publiée par la Presse 23 Juillet 1902.

nement patriote, ne désirant toujours le pouvoir que pour assouvir ses haines ou ses ambitions de toutes sortes et celles de ses amis, encroûté de préjugés, il ne s'accrochait à un Parti que pour obéir aux nécessités de l'heure, quitte à le trahir plus tard selon les circonstances.

Obéissant à je ne sais quel dessein (certains affirment que c'était pour barrer la route à François Manigat, salomoniste, candidat à la présidence), il avait envoyé ses partisans ovationner Firmin à son départ pour le Cap, en 1897. Lui-même, à partir de cette date, afficha des préférences firministes. Notre digne candidat avait pu donc placer sa confiance en lui, le croyant sans doute véritablement firministe.

Mais il se trompait grossièrement. Car, François Manigat étant mort subitement à Paris, en 1900, Canal ne sentait plus aucun besoin d'appuyer un candidat honnête et intransigeant, qui, au pouvoir ne serait pas facile à manoeuvrer et qui lui rappelait trop d'ailleurs ses anciens adversaires Boyer Bazelais et Edmond Paul.

Donc empêcher par tous les moyens Firmin d'accéder à la première magistrature de l'Etat devenait pour lui un impératif pour l'exécution duquel il allait s'appliquer de son mieux.

Président du Gouvernement provisoire, il eut des entretiens secrets avec Nord Alexis et arrêta sans aucun doute avec ce dernier un plan d'action machiavélique.

Le pays était plongé, à ce moment, dans le plus profond trouble. Toutes les provinces, affolées de l'allure sanglante que prenait la campagne électorale, réclamaient la présence d'un fonctionnaire désintéressé, muni de pouvoirs suffisants, pour assurer la sincérité du vote. Au Cap-Haitien, il y avait une sérieuse contestation d'autorité entre les généraux Turenne Jean Gilles et Albert Salnave. Jean-Gilles avait été laissé au Cap-Haitien, en qualité de délégué et commandant d'arrondissement, en l'absence de Nord Alexis et d'Albert Salnave, qui dirigeaient les troupes du Nord, se déplaçant vers l'Ouest, après la formation du comité révolutionnaires du Nord. Une bagarre ayant éclaté parmi les électeurs du Cap-Haitien, l'intervention brutale de la police, sous les

ordres de Jean Gilles, avait provoqué contre ce dernier les protestations d'une partie de la population.

Le général Nord sollicita alors la faveur d'aller régler lui-même le différend. Le gouvernement provisoire accepta et lui donna les instructions suivantes : relever le général Jean Gilles de sa mission de délégué, le remercier des services rendus en l'absence des généraux Nord et Salnave, remettre le commandement à ce dernier, et enfin calmer tous les esprits.

Mais, ne tenant aucun compte des prescriptions du gouvernement provisoire, Nord Alexis s'installa tout bonnement au Cap-Haitien et se mit à préparer des élections officielles pour le triomphe de sa candidature non déclarée jusque là au peuple. Les révocations injustifiées de certains généraux suspectés de firminisme, les perquisitions domiciliaires opérées chez les partisans de Firmin, la concentration sous sa seule autorité des troupes cantonnées au Cap-Haitien à l'exclusion du général Salnave, les ordres passés aux divers commandants d'arrondissement de faire triompher à l'urne l'homme qu'il recommandait, enfin le refus d'obéir à l'ordre de rappel du gouvernement provisoire, aucun de ses actes ne laissait de doute sur ses intentions. Le 27 Juin, à la suite d'un incident de peu d'importance, il se décida à arrêter Firmin.

Aidé de ses partisans et soutenu par un nombre de marins que lui avait envoyés de la rade l'amiral Killick, Firmin transforma sa maison en une véritable forteresse pour résister à l'arbitraire de l'autorité. Durant les journées des 28 et 29 juin, il tint en échec les hommes du général Nord (les soldats étaient secondés par des bourgeois armés), qui attaquaient sa maison à diverses reprises, mais sans aucun succès : il y eut de part et d'autre des morts et des blessés.

Dans l'après-midi du 29, n'ayant point reçu de réponse d'une lettre qu'il avait adressée au gouvernement provisoire et ne voulant point en conséquence continuer une effusion de sang inutile, Firmin songea, quoique victorieux jusque là, à abandonner le terrain. Accompagné des marins et de ses amis, il gagna le port et s'embarqua sur la Crête-à-Pierot.

Aussitôt après son départ, une horde de pillards attaquèrent sa maison abandonnée. En un clin d'oeil, ils avaient fait sauter les portes à coups de pioches et d'autres instruments. Ils pillèrent les magasins de Mme Firmin, tous les effets privés, les bijoux de la famille. Tout ce qu'ils ne purent emporter, meubles, persiennes, dalles, carreaux, fut brisé. Mais ce qui est le plus à déplorer, c'est le pillage de la belle et riche bibliothèque qui comptait plus de quatre mille volumes, le vol de tous les papiers publics et des manuscrits importants.

La Crête-à-Pierrot conduisit Firmin aux Gônaïves où dès le 30 juin, à trois heures du matin, la population l'avait proclamé son premier député. Il alla prendre sa résidence aux Dattes, à une lieue de la ville dans la propriété du commandant de la Place, le général Laborde Corvoisier.

Mais que pensait Firmin dans cette situation nouvelle ? Député élu des Gonaïves, il pouvait se rendre à Port-au-Prince pour prendre part aux travaux des chambres qui allaient être constituées. Car jusque-là, il ne s'était pas rebellé contre le gouvernement provisoire. Au Cap-Haitien, en résistant à l'arbitraire de l'autorité militaire, il s'était cru fort de l'appui moral du gouvernement. Celui-ci, en effet, avait, dans des télégrammes ou des circulaires significatifs, désavoué la conduite du général Nord. Une circulaire du 14 juin, notamment, contenait la phrase suivante : «Le rôle de l'autorité étant de veiller à la tranquillité publique et de protéger les citoyens dans l'exercice pacifique de leur liberté, toute autorité qui laisserait opprimer ses administrés au lieu de faire respecter leur droit, manquerait à son premier devoir d'administrateur, et c'est en méconnaissant ce rôle salutaire que tant de fonctionnaires s'aliènent l'estime et l'obéissance de leurs subordonnés (1)

C'était rappeler à chacun qu'il avait le droit et même le devoir de désobéir à l'autorité militaire qui entreprendrait de dépasser la stricte application de la loi et des franchises électorales garanties par la constitution.

(1) — C'est nous qui soulignons.

Firmin avait abandonné sa maison quand il s'était aperçu qu'il n'était plus soutenu par le gouvernement provisoire. On ne peut donc dire qu'il voulait la guerre civile. Il s'abstint de se rendre à Port-au-Prince sur le conseil de Joseph Jérémie, le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures, ardent firministe, qui lui demandait dans une lettre en date du 11 Juillet de ne pas venir à Port-au-Prince avant la réunion d'un bon nombre de députés. Qui sait si sa présence dans la capitale n'eût pas tout arrangé? Lui, en était persuadé : «...c'est bien cette abstention de ma part, qui a été la cause de la guerre civile, en déterminant les manifestations de l'opinion publique de près de trois départements insurgés contre le gouvernement provisoire...»

Effectivement, dès son arrivée, le 3 Juillet, aux Gonaives, il avait trouvé une population exaltée pour sa cause et prête à la lutte. Déjà, le 30 juin, le général Jean Jumeau, commandant du Département de l'Artibonite et de l'arrondissement de Lascabobas se faisant l'interprète des sentiments de la population, avait adressé une lettre de blâme à son collègue du Nord. Le 12 juillet, il lui écrivait une seconde lettre qui montrait clairement ses intentions. Tout en refusant d'exécuter un ordre du chargé de la guerre et de la marine, le général Jean Jumeau lui disait crânement :

«L'Assemblée générale n'est pas encore battue ici; mais
«du train que vont les choses, je me verrai forcé de le
«faire pour repousser toute agression... contre l'état d'or-
«dre dont jouit mon commandement militaire. Je suis dis-
«posé et prêt à toute éventualité. Les hommes du Dépar-
«tement de l'Artibonite confiés à mon patriotisme et à
«mon honneur militaire, sont préparés à répondre, M. Jéré-
«mie est encore vivant et a assisté, comme membre honorai-
«raire au recensement des votes du 22 septembre 1957 à
«droite et à gauche à mon attente» (1)

D'autre part, le gouvernement provisoire ne tenta aucune démarche pour arranger la situation. Il semble bien, au contraire,

(1) — Lettre publiée dans l'Indépendance des Gonaives

que certains de ses membres, Canal en tête, travaillaient à creuser davantage le fossé entre Firmin, Jean Jumeau et le général Nord, pour conserver le pouvoir. Du moins, l'accord n'était pas complet dans son sein. Les ministres Césarions et Lalanne avaient nettement désavoué, dans des interviews accordées à la presse port-au-princienne, la conduite de Nord Alexis et s'étaient publiquement plaints du silence du gouvernement provisoire sur les événements des 28 et 29 juin qui avaient lieu au Cap-Haitien.

Quoi qu'il en soit, il y eut, du 3 au 10 jullets, un échange de télégrammes entre le gouvernement provisoire d'une part, l'amiral Killick, le général Jean Jumeau, d'autre part. Le gouvernement provisoire demandait à Killick de se rendre à Port-au-Prince avec la «Crête à Pierrot». L'amiral refusa d'obtempérer à cet ordre en prétextant un manque de charbon et de provisions. Il fut révoqué de sa fonction.

Les deux parties restant ainsi sur leurs positions, la guerre civile était inévitable. Firmin institua un Conseil exécutif de la révolution dont il devint le Président. Le 18 Juillet, un manifeste révolutionnaire, signé de lui, de Jean Jumeau et de quelques personnalités de la ville, paraissait aux Gonaives. Il se terminait sur ces mots : «A bas le gouvernement provisoire». En même temps, des mouvements de troupes se faisaient dans les limites du Département de l'Artibonite.

Quant à la ville des Gonaives, elle était devenue, selon le mot d'un journal de Port-au-Prince, «La Lourdes Haitienne». Tous les jours, en effet, elle accueillait des pèlerins venus de tous les coins du pays pour combattre aux cotés de Firmin. Ceux-ci le renseignaient sur l'état des esprits dans les autres régions du pays. Et Firmin avait fini par croire sincèrement au triomphe immédiat de sa cause. Le débarquement à Williamson, par la Crête-à-Pierrot, le 24 Juillet, d'un fort contingent de troupes, ayant à la tête le général Jean-Jumeau, prouvait nettement que Firmin s'attendait à peu de résistance du côté de Port-au-Prince. Les forces de l'Artibonite s'avancèrent jusqu'à Duvivier, tout près de la capitale, et c'est là qu'elles subirent leur première défaite, le dimanche 27 juillet.

En fait, l'entreprise de Firmin avait peu de chances de succès. Si son chef avait de vives sympathies dans plusieurs points du pays, dans la ville de Petit-Gôave, par exemple, ou dans les arrondissements d'Aquin, des Cayes et des Côteaux, il n'avait pas la faculté de concentrer toutes ses forces en un seul point. D'ailleurs dès le 8 Août, Petit-Gôave, isolée, tombait aux mains des troupes du gouvernement et cette nouvelle avait fait chanceler les illusions d'Antoine Simon qui était sur le point de prendre les armes dans le Sud en faveur de Firmin. Ainsi, enfermé entre le Nord et l'Ouest, celui-ci combattait sur plusieurs fronts à la fois. Les cinq principaux se trouvaient dans les parages de Plaisance et de Lâmbé, à la Marmelade et à St. Michel de l'Atalaye, dans les parages de Hinche, aux Verrettes et à la Chapelle, et enfin à Montrouis. Installé dans son quartier général, aux Gonaives, Firmin était constamment pressé par les généraux d'envoyer des armes, des munitions ou des provisions. Maintes fois, il se contentait de leur adresser des paroles d'encouragement, leur expliquant que l'ennemi n'était pas mieux armé qu'eux.

Néanmoins, il était fortement secondé par le conseiller à la guerre et à la marine, l'amiral Killick. Celui-ci se multipliait, monté sur la Crête à Pierrot, dans les eaux de l'Artibonite et du Nord, exécutant à la lettre les ordres du président du Conseil Exécutif de la révolution. Véritable navire-pirate, La Crête-à-Pierrot saisissait tout envoi d'armes fait par le gouvernement provisoire au général Nord-Alexis. C'est ainsi que le 2 Septembre, en exécution d'un ordre du «général Anténor Firmin,» l'amiral Killick, son commandant, arrêta audacieusement derrière la pointe Picolet, près du Cap, un steamer allemand, le Markomania. Il le fouilla et y saisit des armes et des munitions destinées à la ville Capoise.

Malheureusement, le 6 Septembre, comme la Crête-à-Pierrot mouillait dans la rade des Gonaives, on vit s'approcher une canonnière allemande, le Panther. Killick, malade, était à terre. Averti, il se rendit précipitamment à bord sous les regards atterrés de la foule accourue au port. Quelques minutes plus

tard, tout l'équipage ayant été renvoyé à terre, notre joli aviso de guerre, qui avait coûté 800.000 gourdes au Président Hyppolite, sautait dans un bruit formidable.

Les forces de l'Artibonite allaient souffrir terriblement de la perte de la Crête-à-Pierrot et de son commandant. Cependant, elles tinrent bon durant tout le mois de Septembre. Des combats sanglants, acharnés, se livraient au Limbé, à St. Michel de l'Atalaye. Ces endroits, ainsi que la Marmelade et Hinche furent alternativement occupés par les deux camps ennemis. Mais, dans les premiers jours d'octobre, la débâcle commença pour Firmin avec la prise du Limbé et la soumission de Saint-Marc. Manquant de provisions et d'armes, les troupes firministes reculaient de plus en plus devant les forces conjuguées de l'ouest et du Nord. De toutes parts, des villes importantes ouvraient leurs portes à l'ennemi. Et la rébellion ou ce que l'on appelait ainsi se circonscrivait peu à peu dans les limites de Gonaives.

Le 14 Octobre, Firmin s'embarqua sur l'Ardironack de la ligne Hambourgeoise américaine, avec cent cinquante neuf de ses partisans. Un grand nombre d'autres exilés les suivirent un peu plus tard. Tous, ils s'éparpillèrent à Inague, à Kingston ou à Saint Thomas.

De son côté, Mme Firmin avait laissé le Cap le même jour que son mari, sur l'Olindes - Rodrigues et s'était rendu à St. Thomas. Après s'être arrêté plusieurs jours à Puerto-Plata (république dominicaine), attendant un bateau allemand, Firmin s'en alla la rejoindre au début du mois de novembre.

CHAPITRE SIXIEME

LA VIE D'EXIL (LOISIRS FORCES, LE CALVAIRE DE FIRMIN)

L'exil de FIRMIN, qui sera pour lui un véritable martyr, allait durer tout le reste de sa vie. De 1902 à 1912 nos gouvernements, que sa présence dans les pays aurait gêné considérablement, s'ingénierent à le retenir sur la terre étrangère.

Lui n'y perdit pas son temps. A St. Thomas, il gardait le contact avec Haiti et le reste du monde, grâce aux journaux et aux revues. Toutes sortes de sujets: droit, littérature, sociologie et statistiques, sollicitèrent son attention. Sur chaque question, il faisait connaître ses points de vue en écrivant de longues lettres. Réunies en un beau volume, elles parurent à Londres en 1910, sous le titre : «Les Lettres de St. Thomas».

Dans les années 1903 et 1904, les craintes d'Haiti justifiées ou non au sujet des intentions expansionnistes de la Grande République étoilée, atteignirent leur paroxysme. Firmin ne partagea pas les appréhensions des journaux d'Haiti. Il fit connaître son opinion sur la question américaine en écrivant : «Monsieur Roosevelt, Président des Etats-Unis et la République d'Haiti» qui parut en 1905. Voici ce que dit Monsieur Dantès Bellegarde de cet ouvrage:

«Ce livre... comporte en réalité une histoire des Etats-Unis, de la découverte de l'Amérique à la présidence de Théodore Roosevelt, et une histoire d'Haiti, des origines à la présidence de Boisrond Canal. L'auteur y présente mieux qu'un exposé de faits historiques c'est, pourrait-on dire, une explication de l'évolution politique et économique des Etats Unis et, en ce qui nous regarde, un examen pathologique de la société haitienne suivi, comme on devait s'y attendre de la part de cet esprit constructif,

«d'une thérapeutique propre à nous assurer la santé physique et morale.

«M. Roosevelt et la République d'Haiti» avait été inspiré «à Firmin par le désir de mieux faire connaître les États-Unis aux Haitiens, et Haiti aux Américains. On avait accusé l'ancien ministre d'être hostile aux États-Unis à cause de son attitude de 1891 au sujet de la cession du Môle St. Nicolas : il montre, au contraire, dans son livre, qu'il était partisan d'une politique de «bon voisinage, dont un autre Roosevelt — Franklin Delano devait donner la formule définitive. (1)

Grâce à ses travaux continuels, Firmin aurait pu donc supporter les angoisses de la vie d'exil et les rigueurs de cette île danoise. Mais il y avait cette «légion de compatriotes» pour qui Saint Thomas était une terre de désolation, où la culture se faisait peu et où l'eau était rare. Firmin a beau nous la décrire propre, saine, hospitalière et attirante. Nous voyons là l'indulgence d'une âme que de nombreux et longs séjours avaient fini par attacher à ce minuscule coin de terre. Car, c'est, en réalité, «une île aride, vrai rocher au sein de l'Océan immense avec «une flore parcimonieuse et insubstancielle» où l'on ne trouve aucun fleuve et pas «le moindre ruisseau».

Cette légion d'exilés affamés était un poids lourd sur le cœur de Firmin. N'était-il pas comme responsable de leur présence en cette île? N'étaient-ils pas, ces nombreux partisans, comme les victimes de ses fautes et de son imprévoyance - Sa conscience le tourmentait affreusement. Et ce fut ainsi, durant six années presque, une souffrance morale, plus poignante encore, au spectacle continu de ces centaines de compagnons frappés à cause de lui par l'adversité.

Il faisait de son mieux pour apaiser leur misère. Mais il ne put les soulager tous. Et maintes fois, il avait dû garder la maison pour ne pas entendre les cris et les plaintes, pour ne

(1) — Cahiers d'Haiti août 43. (Art. Un haitien parle de deux grands Haitiens. D. Bellegarde.)

pas s'exposer au regard des amis qu'il aimait pourtant et sur le dévouement desquels il pouvait compter à tout moment.

Aiguillonnés par la faim et désespérés, ces pauvres exilés se révoltèrent à la fin contre cet ostracisme auquel le gouvernement de Port-au-Prince semblait les condamner. Ils réclamèrent un coup de main périlleux, décidés ou à ressaisir le droit de respirer au foyer natal ou à mourir courageusement. Devant leurs doléances pressantes, Firmin hésita longtemps : l'action que ses amis exigeaient de lui répugnait à son âme, mais il dut se rendre en fin de compte.

Cependant il commença par écrire une lettre le 1er Janvier 1907, au général Nord Alexis où il essaya de désarmer ce qu'il croyait être la dureté de cet homme en lui faisant sentir la nécessité d'une amnistie générale sincèrement appliquée. « Mais, raconte Firmin, non seulement le vieux Président n'écouta pas la voix de la clémence, il redoubla de persécutions, chassant à St. Thomas, pour augmenter ma charge, des Haitiens qui vivaient, paisiblement et depuis des années, dans les frontières dominicaines, où ils avaient établi des jardins et des cultures rémunératrices. Il ne me restait d'autre alternative que de tenter une expédition en Haiti ».

L'entreprise fut minutieusement préparée. Une commande d'armes et de munitions avait été placée aux Etats-Unis. Déjà certains généraux avaient pu pénétrer aux Gonaïves vers le milieu du mois de Janvier 1908 et s'y tenaient à couvert dans l'attente de Firmin. Celui-ci devait rester à St. Thomas jusqu'à ce qu'il fût bien assuré que la cargaison avait laissé le port de New-York. Mais la nouvelle lui parvint que la police américaine avait saisi les armes et les munitions en dépôt en cette ville. Après avoir passé des instructions télégraphiques pour l'expédition de nouvelles armes dans l'Artibonite, Firmin alla, au prix d'un grand sacrifice d'argent, partager les dangers que couraient ses amis et remonter leur courage par sa présence.

Sans armes et sans munitions, l'entreprise s'avérait téméraire et était d'avance vouée à l'échec. Malgré l'adhésion au mouvement révolutionnaire des départements de L'Artibonite, du

Nord-Ouest et d'une partie du Nord, le courageux général Jean Jumeau, vieux et malade, conduisant des soldats sans armes, fut vaincu à Marchand et exécuté. Sa disparition jeta le plus grand trouble dans les rangs des insurgés. Les villes sympathiques aux révolutionnaires se soumirent.

Quant à Firmin, à son débarquement à l'Anse-Rouge, les troupes gouvernementales avaient déjà repris la ville de St. Marc lui et ses amis n'eurent que le temps de se réfugier au Consulat de France aux Gonaïves. Grâce à la générosité, au dévouement et à l'énergie morale du ministre de France à Port-au-Prince, Pierre Carteron, ils eurent la vie sauve : Sous la protection de Messieurs Emmanuel et Charles Lancelot, le premier, agent consulaire de France, le second consul du Vénézuéla aux Gonaïves, ils purent s'embarquer et regagner St. Thomas. Firmin manifestera plus tard sa reconnaissance à ces hommes en leur dédiant «Les lettres de St. Thomas en 1910.

Ainsi se termina cette aventure commencée en 1902 et dont Firmin et quelques partisans devaient payer seuls toutes les suites. Il reconnut plus tard, dans «l'effort dans le mal» qu'il avait certainement sa part de responsabilité dans les événements de 1902 dont ceux de 1903, estime-t-il, ont été les conséquences inéluctables», mais qu'il n'en était pas «le promoteur ou le provocateur unique». Quoi qu'il en soit, sa participation à ces événements devait constituer une arme importante aux mains de ses adversaires pour ternir sa réputation aux yeux des puissants du jour.

CHAPITRE SEPTIEME

L'HOMME

L'auteur du mémoire souligne ici les principaux traits du caractère de Firmin; les traits de caractère expliquent l'attrait irrésistible ou les haines violentes qu'a suscités le personnage : honnêteté et compétence avec peut-être une trop haute conscience de ces vertus, goût de la solitude méditative, retenue et même timidité; éloignement à l'égard des préoccupations instinctives de son milieu; indépendance, franchise, voire manque de tact et de souplesse; Un nature complexe comme toutes les natures riches.

Tel était l'homme, conclut-il, un intellectuel honnête et infatigable que ne rebutait nul labeur dès que celui-ci pouvait enrichir son expérience ou qu'il s'accomplissait pour le triomphe du bien et de la justice; une politique qui ambitionnait le pouvoir et qui n'était pas politicien; un homme d'action qui savait prendre ses responsabilités dans les moments critiques de la vie nationale.

P. P.

LE CALVAIRE DE FIRMIN

Le 2 Décembre, le général Nord Alexis tombe du pouvoir sous la poussée d'une «révolution» qui éclata dans le Sud. Le général Antoine Simon, à la tête de son armée, entre triomphalement à Port-au-Prince, le 17 décembre, l'Assemblée Nationale ratifie son pouvoir révolutionnaire, en le nommant Président de la République.

Aussitôt qu'il eut appris la chute de Nord Alexis, Firmin prend le bateau. Il arrive à Port-au-Prince 8 Janvier. Il ne semble pas qu'il ait encore été dégoûté de la réalité haïtienne et qu'il ait songé à abandonner son grand rêve de gouverner un jour les destinées de notre pays. Après s'être installé à Port-au-Prince, il prend part à toutes les fêtes données au grand cercle de cette ville ou ailleurs en l'honneur du Président de la République. Or à ces fêtes, il était généralement entouré. Là-dessus, ses adversaires insinuèrent que c'était en vertu d'un plan arrêté que Firmin se montrait partout où se trouvait le Président de la République. Ils parvinrent à lui créer du jour au lendemain une atmosphère défavorable dans l'entourage intime du Président.

Aussi après avoir refusé, pour des motifs personnels, un ministère à Paris, Firmin dut accepter, malgré qu'il en eût, d'aller remplir à Cuba les fonctions d'Envoyé Extraordinaire et de Ministre plénipotentiaire d'Haiti. Là celui que José Marti avait rencontré, dans sa maison au Cap-Haïtien, pour lui exposer son plan révolutionnaire et connaître ses propres sentiments, reçut un accueil des plus chaleureux.

Durant les dix huit mois qu'il passa à Cuba, il continua d'être l'objet des considérations de ce pays. Les journaux de Port-au-Prince en parlèrent, ils essayèrent les observations du gouvernement. Celui-ci ne reconnaissait la liberté de la presse que dans les excès de calomnies auxquels Firmin était en butte.

A la fin, la Capitale de Cuba parut bien trop proche aux yeux des adversaires de Firmin et on décida de l'éloigner davantage. Laissons-le parler lui même:

«...Le chef de l'Etat savait qu'il me pesait infiniment d'accepter une mission diplomatique en Europe ou même aux Etats-Unis. Cependant, sans me consulter, comme un chef militaire traite un officier en disponibilité, on m'envoya des lettres de créance auprès de la cour St. James, avec ordre de quitter immédiatement la Havane et de me rendre à Londres. Peut-être prévoyait-on de ma part un refus éclatant qui créerait le prétexte de persécuter et même de tuer quelques-uns de mes amis politiques, mais je dominai ma répulsion. (1)

A Londres, Firmin fut reçu avec tous les égards dus à son rang. Sa Majesté le Roi Georges V se trouvant alors en villégiature en Ecosse, ce ne fut que le 14 octobre 1910 que le diplomate haïtien put lui remettre au chateau de Malborough ses lettres de créance.

A Port-au-Prince, le gouvernement paraissait décidé à dégouter Firmin en employant contre lui des mesures vexatoires. Après l'avoir envoyé à Londres, sans le moindre avis préalable, on ne lui avancera pas un seul penny de ses indemnités. Aux prises avec des difficultés d'argent, Firmin est sans cesse assailli par ses créanciers. Pour comble d'ennuis, il souffre de la gorge et du nez et les incommodités de ce mal lui rendent parfois l'existence fort pénible.

Sur les conseils de M. Janvier, il s'était rendu à Paris pour réclamer à la maison Simmonds le paiement de ses allocations mensuelles. Sa démarche fut inutile.

Il profita de son séjour à Paris pour consulter un spécialiste des maladies du nez et de la gorge. Celui-ci lui fit subir une opération de la narine droite avec des cautérisations répétées tant du nez que de la gorge. Rentré à Londres, il eut un soulagement

(1) — A. Firmin. «l'effort dans le mal».

relatif; mais vers le milieu de novembre, ses souffrances recommencèrent; il respirait avec peine et ne pouvait presque pas manger. Il lui fallut retourner à Paris. Un traitement de quinze jours n'ayant apporté aucun résultat favorable, le médecin prescrivit un changement de climat.

Firmin dès lors, résolu de partir pour Haiti. Le 8 décembre 1910, il écrivit au président Simon pour l'informer de sa décision. En même temps, il lui exposait toutes ses difficultés.

«...Sans argent, avec une santé profondément détériorée
«par le froid et l'humidité du climat européen, je me vois
«forcé de rentrer en Haiti par le paquebot... pour échapper
«à une maladie pouvant mettre ma vie en péril, et surtout
«pour me tirer des embarras pécuniers qui portent atteinte à la dignité même de la nation que je représente
«ici en des conditions si humiliantes...

Firmin quitta Londres le 12 Décembre. Le 19, il laissait le quai de Bordeaux sur un paquebot français «Le Montréal», Lorsque ce navire atteignit la latitude des Açores, Firmin ressentit un léger soulagement qui s'accrut à mesure que la température montait.

A l'arrivée du navire à St. Thomas, le 1er Janvier, Firmin apprit qu'il lui serait interdit de débarquer en Haiti. Il n'en voulut rien croire et, malgré tous les conseils reçus refusa de s'arrêter à San Juan de Puerto-Rico et à Puerto-Plata.

Dans la matinée du 8 Janvier, le Montréal entra dans le port du Cap-Haitien. Bientôt Firmin apprit officiellement que son entrée sur le sol d'Haiti lui était défendue. Du bord il pouvait voir les troupes massées devant le wharf du port pour lui en interdire l'accès. Nous extrayons de «l'effort dans le mal» le passage suivant concernant son arrivée dans la rade du Cap :

«...La ville était calme et morne comme une nécropole. Pour
«toute circulation, on n'apercevait qu'une nombreuse ca-
«valcade dans les rangs de laquelle on voyait briller de
«temps en temps les ors des sabres et des uniformes ru-
«tilants... Par un faible qui me sera pardonné par tous les

«gens de coeur, je cherchais avidement à distinguer parmi
«les toits de la ville quelque chose de ma maison que je
«n'avais point vue depuis neuf ans et où ma femme devait
«être cruellement affectée; puis mon regard se fixa auto-
«matiquement sur la place du cimetière où dorment du
«sommeil éternel mes frères, mes soeurs, ma mère, ma fille,
« tous mes chers défunts... Je me rejetai sur ma chaise
«longue et je fermai mes yeux, pour résister aux larmes.
«Ce fut comme un rêve fatidique et angoissant.

Dans toutes les villes où s'arrêta le Montréal, le même spectacle s'offrit aux yeux de ses passagers : un port rempli de soldats avec armes et munitions pour en interdire l'entrée à Anténor Firmin, l'auteur de l'Egalité des Races humaines, le ministre intègre et respecté, l'ami de José Marti, comme s'il était un dangereux malfaiteur.

L'hostilité du gouvernement de Port-au-Prince à l'endroit de celui qu'il considérait toujours, semble t-il, comme un candidat, un concurrent à la présidence ne s'arrêtait pas là. Croyant que son obstination à descendre sur le sol d'Haiti était en corrélation avec quelque complot qui se tramait dans le pays, on perquisitionna dans sa maison, on arrêta plusieurs de ses amis et partisans au Cap-Haitien et aux Gonaïves tandis que d'autres pour éviter le même sort, gagnaient les consulats. Suprême perfidie ! on n'accorda pas même à Firmin la satisfaction de se laisser accompagner par sa femme sur la terre de l'exil.

Le même bateau qui l'avait amené tout près des rives haïtiennes le transporta à San Juan de Puerto-Rico. C'est là que sous le coup du dégoût, de l'indignation et de la colère il écrivit «l'effort dans le mal». Cette brochure de trente quatre pages est un long cri du coeur jeté dans des pages émouvantes où «l'homme politique et l'homme tout court se montrent sans fard, ni calcul, et se défendent avec la sincérité poignante du patriote blessé et fatigué de luttés contre les misères d'une politique atroce». (1)

(1) — Pauléus Sannon. Le Temps 17 août 1938 (figures disparues Anténor Firmin).

Il n'est pas sans intérêt d'en reproduire les dernières et prophétiques paroles :

«...Homme, je puis disparaître, sans voir poindre à l'horizon national l'aurore d'un jour meilleur. Cependant même après ma mort, il faudra de deux choses l'une : ou Haiti passe sous une domination étrangère, ou elle adopte résolument les principes au nom desquels j'ai toujours lutté et combattu. Car, au vingtième siècle et dans l'hémisphère occidentale, aucun peuple ne peut vivre indéfiniment sous la tyrannie, dans l'injustice, l'ignorance et la misère.»

Firmin resta encore six mois à Puerto-Rico. A la chute du président Simon, le 2 août 1911, il s'embarqua pour Port-au-Prince. Quand il arriva dans la rade de cette ville, Cincinnatus Lecomte était déjà installé, comme président, au Palais National. Cette fois encore, Firmin reçut l'ordre de ne pas descendre à terre.

Par le même bateau, il reprenait le chemin de l'exil le chemin de St. Thomas qui était devenu pour lui une seconde patrie. En repassant dans la rade du Cap, il embrassa d'un long regard comme pour les fixer définitivement dans sa mémoire, le toit de sa maison située non loin des rivages de la mer et le cimetière de sa ville natale.

Du pont du bateau français, il contempla une dernière fois les paysages familiers des montagnes du Castel et de la Bande du Nord, de la pointe Picolet qu'il ne devait jamais revoir. Quand le bateau s'éloignant de plus en plus, il ne put plus rien distinguer, il s'abîma dans un profond désespoir.

Il n'allait pas survivre longtemps à St. Thomas. Miné par le chagrin de l'exil et le redoublement de son mal, il sentait lui-même l'approche de la mort. Le 1er Septembre, il écrivait à un ami :

«...Depuis mon arrivée à St. Thomas, je souffre d'une dyspepsie inflammatoire qui me jette dans un état de neurasthénie générale, aussi pénible qu'incommode. Sans mon énergie morale je serais même incapable de tracer ces quelques lignes.

Il s'éteignit doucement le 19 septembre 1911.

CHAPITRE HUITIEME

Optimisme de Firmin. Importance de la thèse de l'égalité des races humaines.

Ici se place une analyse plus fouillée des idées développées dans le grand livre de Firmin : *De l'Egalité des Races Humaines*. Ces idées étaient celles de tous les vrais Haitiens, conscients et patriotes; Louis Joseph Janvier, Demesvar Delorme, Justin Dévot, Edmond Paul, etc. Mais Firmin les a développées et discutées en restant sur un plan purement scientifique.

«L'ouvrage *De l'Egalité des Races Humaines* a une très grande importance dans l'élaboration de la pensée de Firmin dont le moteur est la régénération de la race noire. Il doit prouver à tous les enfants de cette race, «ces déshérités du présent et ces géants de de l'avenir», particulièrement à ceux d'Haiti, qu'ils ont encore un rôle immense à jouer dans la civilisation humaine et qu'il ne tient qu'à eux de développer les grandes qualités physiques, intellectuelles et morales qu'ils possèdent en eux-mêmes, une vitalité peu commune, une grande plasticité histologique qui leur procure la chaleur emmagasinée en leur organisme, de la disponibilité pour les idées les plus avancées de la science moderne, une très haute moralité.

Mais qu'est-ce qui explique, dans ce cas, la lenteur que le nègre met à se civiliser dans la société de couleur d'Haiti ? Il faut voir là l'influence dépressive du dogme de l'inégalité accepté dans le monde et répandu chez nous : «enfantant les plus sots préjugés, il engendra un antagonisme des plus malfaisants entre les divers éléments qui composent le peuple haitien, il est la cause des tiraillements et des compétitions intestines qui ont enrayé et annihilé les meilleures dispositions de la jeune et fière nation».

P. P.

CHAPITRE NEUVIEME

LES IDEES POLITIQUES ET SOCIALES

Nous venons de voir, dans les pages précédentes, l'esprit général, qui doit servir de base à la politique de FIRMIN. C'est une grande foi en la régénération inéluctable de la race noire, imposant à l'Etat d'Haiti la nécessité de convaincre son peuple de ses immenses possibilités et de lui donner une pleine conscience de ce qu'elle doit.

Essayons maintenant de pénétrer cette politique en elle-même, telle que FIRMIN l'a développée dans ses principales productions.

Pour FIRMIN, le moyen le plus rapide pour un peuple d'accéder à la civilisation est de vivre sous un régime de liberté. Le peuple d'Haiti, en particulier, qui a secoué ses chaînes et conquis sa liberté, n'acceptera en aucune façon d'évoluer sous l'empire d'un gouvernement qui la lui ravit : le despotisme lui est odieux.

«En Haiti comme ailleurs, il faut à la race noire la liberté, «réelle, effective, civile et politique, pour qu'elle s'épanouisse et progresse. Si l'esclavage lui fait horreur, horrible aussi doit lui paraître le despotisme. Car le despotisme «n'est rien autre chose qu'un esclavage moral : il laisse la liberté du mouvement aux pieds et aux mains; mais il en «chaine et garotte l'âme humaine, en étouffant la pensée (1)».

Or, c'est cette pensée qui est le moteur de tout progrès, qui opère la transformation, la rédemption, le relèvement de toutes les races, sous l'impulsion de la volonté libre, éclairée, dégagée de toute contrainte tyrannique. Comment cette volonté persévérante

(1) — De l'Egalité des Races Humaines Préface p. XVII

et autonome peut-elle jamais se concilier avec la compression systématique qui brise et annule toute activité morale? Le despotisme, inconscient ou non, en imposant à tous un moule commun, est destructif de toute spontanéité, de tout progrès et hautement nuisible à ce besoin d'expansion et de transformation que tout jeune peuple ressent invinciblement à certaine heure de son développement national. Aussi, en instaurant un climat de confiance par la liberté, l'Etat laisse aux grands caractères aux grandes individualités la faculté de s'affirmer, parce qu'ils sont une source de progrès.

«...Il suffit, dit FIRMIN, de dégager les forces morales, «qui sont l'âme du progrès, de toute compression paralysante pour que le mouvement graduel et harmonique «s'effectue spontanément, en raison même de l'élasticité «propre à tout organisme social. C'est encore à la liberté «que tout peuple jeune et vigoureux doit faire appel comme principe de salut (1).

Mais comment l'Etat peut-il assurer la jouissance effective de cette liberté à tous les citoyens? Par le respect de la loi, la libre et sincère pratique des institutions.

En premier lieu, des élections entièrement honnêtes ayant envoyé à la chambre les représentants du peuple, l'Etat doit sans arrière-pensée accepter le contrôle parlementaire, c'est-à-dire sans y mettre cet esprit diabolique, qui consiste à laisser traîner les rênes de l'autorité, avec l'insécurité de la vie et des biens de chaque citoyen poussée au point d'imposer le dégoût contre les institutions libérales». En retour, ce Parlement doit faire preuve de sagesse. Il ne faut pas que, abusant de son droit de contrôle et de sanction de la machine gouvernementale, il empiète sur les prérogatives de l'Etat lui-même. FIRMIN, en ce sens, n'approuve pas tout-à-fait l'attitude, sous Nissage Saget, des députés libéraux :

«Malheureusement, écrit-il, ceux qui menaient alors le «pouvoir législatif, et c'étaient mes amis et mes chefs politiques, n'eurent pas assez de souplesse et de tempérament

(1) — De l'Egalité des Races Humaines Préface p. XVI et XVII

«pour faire régner l'ordre administratif et le respect des
«lois, sans entreprendre sur les prérogatives présidentiel
«les, en faussant peut-être l'esprit de cette constitution, de
«1867, qui était le palladium du libéralisme (1).

D'un autre côté, eput-on garantir la liberté aux citoyens quand l'armée a un pouvoir illimité et méconnaît l'autorité civile ? FIRMIN déplore ce régime qui prévaut, depuis Boyer, où le commandant militaire est dans la commune le seul maître des vies et des biens rendant ainsi presque nulle l'influence de la Municipalité et de la Justice. Le régime militaire est une plaie inguérissable qui empoisonne notre organisme national :

«C'est un fait incontestable, si on entend par système ou
«régime militaire un ordre de choses où l'administration,
«en pleine paix, maintient une armée dont l'effectif ne
«répond à aucun besoin actuel, n'existant que pour met-
«tre en relief les officiers d'un grade élevé, à qui est lais-
«sée une prééminence générale sur l'autorité civile (2).

L'Etat, soucieux donc d'établir dans le pays un régime vraiment libéral, se doit de travailler à faire disparaître cette tare malheureuse dont le moindre inconvénient est de rendre impossible les progrès même de nos institutions civiles et politiques. Un fait s'impose alors : borner le régime militaire aux choses de l'armée en réorganisant la force publique.

Enfin, l'Etat facilite et consolide l'établissement de moeurs légales en pratiquant une saine justice distributive. Chacun doit être traité selon son mérite. Aussi, l'Etat ne saurait-il placer n'importe qui à la tête et au sein des institutions. Le professeur doit se recommander par sa compétence, le magistrat par son intégrité. En un mot, le choix des gouvernants doit avoir pour base la capacité et la moralité; autrement nos institutions en souffriront. A l'école, dit FIRMIN, «par pur favoritisme, on confie les charges délicates de directeur et de professeur à trop de gens incompétents ou dénués de moralité, par le simple mobile d'être

(1) — Roosevelt et Haiti p. 393

(2) — Idem p. 340

agréable à des amis ou de se faire des créatures... mais quand l'oubli du devoir est poussé au point de ne pas respecter l'éducation des enfants du peuple, ceux qui en donnent l'exemple ne peuvent échapper à la flétrissure de l'opinion (1)». Quant à l'armée, si, jusque-là, c'est elle «qui tranche toutes les difficultés et force la solution de tous les problèmes politiques, depuis les élections municipales et législatives jusqu'à la nomination comminatoire de nos chefs d'Etat», c'est parce que «l'armée, ce sont les meneurs improvisés, généraux sans avoir jamais porté un fusil sur leurs épaules entre les mains de qui «les soldats sont... les instruments de la servitude politique, les bourreaux inconscients de ceux qui voudraient changer leur sort (2)»...

Ainsi, veiller à la pratique des mœurs légales, supprimer l'arbitraire dans l'exercice du pouvoir par le respect des lois et des institutions, dispenser la justice distributive, sont, pour FIRMIN, des choses souverainement respectables, car elles forment le couronnement pratique de l'édifice moral dans toute vraie civilisation.

Cependant que l'on ne croie pas que, ces principes libéraux régissant et régularisant les rapports entre gouvernants et gouvernés, le rôle de l'Etat prenne fin. Notre pays est encore, si l'on peut dire dans une période de gestation. L'Etat ne peut pas se complaire dans un rôle d'arbitre, dans une attitude dangereuse de simple observation, alors que la majorité du peuple croupit dans l'obscurité et la misère :

«Si, écrit, Firmin, dans un milieu où l'ignorance, avec ses
«impérities, règne presque généralement, on adoptait un sys-
«me politique qui fait de l'état une pure entité, sans au-
«tre attribution que d'assister impassiblement à la lutte
«pour l'existence entre les divers éléments qui composent
«la nation, laissant aux plus instruits et plus heureux, en
«un mot, au petit nombre des élus, le droit de poser en
«classe patronale, ce serait l'abaissement inéluctable, la

(1) — Roosevelt et Haiti p. 340

(2) — Idem p. 454

«dégradation irrémédiable de la masse et la ruine immédiate
«de la démocratie. (1).

Il y a dans les expressions que FIRMIN emploie comme une conviction nouvelle. L'idée de la démocratie vient de luire à son esprit.

Tenant son pouvoir du peuple; l'Etat doit en toute justice s'appliquer à relever son existence matérielle, intellectuelle et morale en vue d'instaurer la démocratie véritable. Dès lors, le relèvement du pays, conçu par l'Etat, doit être le relèvement du peuple:

«Dans tous les pays... le progrès... ne devient tangible que
«lorsque les couches sociales inférieures qui forment tou-
«jours la majorité, tendent à monter, en intelligence, en di-
«gnité et en bien-être (2).

Sans doute, on ne saurait méconnaître les initiatives individuelles comme une source de progrès. Mais elles n'en sont pas l'unique source. Tout en les utilisant, l'Etat ne saurait oublier que le peuple est la seule source du pouvoir et qu'incapable de s'élever lui-même, il a besoin d'une excitation extérieure:

«...Le self-help dont on fait un éloge mérité, serait une
«niaiserie, une dérision, si les plus pauvres et les plus fai-
«bles, dénués de tous moyens intellectuels, devaient être
«abandonnés à eux-mêmes, quand on leur demande l'ef-
«fort, l'initiative de leur ascension dans l'échelle sociale,
«où ceux qui sont en haut ont intérêt à les refouler en
«bas (3).

L'Etat, donc, ne peut pas assister en simple spectateur à la «lutte sociale» qui se livre devant lui. Il a un rôle essentiellement dynamique à jouer. Sa tâche essentielle est de rechercher les moyens et les mesures favorables au rétablissement de l'équilibre social.

Il s'agit d'abord, pour lui, d'ouvrir des carrières spéciales

(1) — Lettres de St Thomas Préface p. VII

(2) — Roosevelt et Haiti p. 416 et 417

(3) — Lettres de St. Thomas p. 379 et 380

afin d'utiliser les bras inoccupés des villes qui se tendent désespérément vers le fonctionnarisme. Car, il s'est formé, entre la classe dirigeante et les populations rurales, une classe intermédiaire, grâce à l'instruction publique. Cette classe, circonscrite dans les villes, ne trouve pas à employer son activité dans le petit commerce ou le fonctionnarisme dont les cadres éclatent de plus en plus. Il devient donc nécessaire de développer des branches de travail par l'enseignement ou l'encouragement des arts et métiers, puisque eux seuls sont appelés à occuper les nouveaux contingents sortis, chaque année, des écoles de l'Etat, en développant en eux des aptitudes spéciales.

«Il ne sera jamais sérieusement question, explique FIRMIN, de faire d'Haiti un pays industriel. La richesse de notre sol et les bienfaits de notre climat nous donnent trop d'avantages pour l'agriculture. Mais il fallait penser à protéger chez nous le développement des petites industries, des métiers ou des groupes de métier ne comportant point d'immenses capitaux ni une machinerie coûteuse, mais assurant l'emploi des bras de nos citadins (1).

Mais les mesures les plus urgentes sont celles relatives à la dure condition du paysan. En premier lieu, ses travaux ne sont pas assurés, ne sont pas protégés, du débordement des eaux tumultueuses. Combien de fois, le zèle d'une année du laboureur, ne se dissipe-t-il pas, en un clin d'oeil, par l'effet des avalanches qui s'étendent dans les champs cultivés.

«Et pourtant, déplore FIRMIN, on pourrait utiliser ces forces dévastatrices, qui apportent au travailleur rural tant de terreur et de nuisance. Endigué et bien encaissé, tel cours d'eau, qui est actuellement une cause de destruction, se transformerait en une source de prospérité générale, si on canalisait scientifiquement ces mêmes eaux qui, au lieu d'inonder les plantations et de défoncer nos routes, serviraient à arroser nos campagnes, les fertiliser, en décuplant la fertilité d'un sol déjà si prodigue (2).

(1) — Roosevelt et Haiti p. 377 et 378

(2) — Idem p. 451

Par ailleurs, FIRMIN remarque avec regret que le campagnard haïtien «doit tirer de ses seuls efforts, avec les anciens instruments du temps de l'esclavage, tous les résultats que le paysan européen ou américain tire des forces mécaniques». L'Etat a pour devoir d'améliorer ses méthodes de travail en introduisant en Haïti les machines aratoires capables d'alléger le travail de la terre.

Mais, si l'Etat assiste le campagnard en préservant et en augmentant sa production, ce n'est pas dans l'unique but d'alimenter le fisc. C'est avec amertume que FIRMIN constate que le paysan est frustré du rendement de son travail par l'impôt sur le café qui pèse comme une chape de plomb sur ses épaules. Dans le pacte constitutionnel de 1843, cet impôt avait été aboli:

«C'était, opine FIRMIN, une résolution dictée par la justice et frappée au coin de la prévoyance sociale. L'abandon en est une honte qui pèse sur les trois générations qui ont conservé cet impôt jusqu'à nos jours (1).

Une autre mesure, dont FIRMIN a signalé la haute portée sociale, consiste dans la distribution des terres aux paysans. Comme la suppression de l'impôt sur le café, elle contribue à établir l'équilibre social en «formant un conglomerat sociologique adhérent et compact», base de toute nationalité forte et vigoureuse. Aussi, FIRMIN ne manque pas de désapprouver la mollesse de Pétion qui après avoir commencé une distribution gratuite de terres aux invalides, aux militaires en non-activité de service, aux soldats et sous-officiers étendit la mesure aux généraux, aux gérants des grandes habitations, aux conducteurs d'ateliers.

Parallèlement à son bien-être matériel, et même pour fortifier ce bien-être, il faut viser à l'éducation du peuple. C'est une tâche urgente qui devrait retenir tout particulièrement l'attention de nos gouvernants. La liberté pour tous, le bien-être de ceux qui peinent, l'indépendance nationale et le progrès en général, sont des biens infiniment désirables:

«Mais, nous dit FIRMIN, c'est surtout de l'éducation du

(1) — Roosevelt et Haïti p. 344

«peuple, de l'enseignement public qu'il importe de s'occu-
«per diligemment, sans plus perdre de temps. La matière
«est grave, importante et pressante.

De l'éducation de la masse, FIRMIN attend la solution de nos principaux problèmes. Car aucune raison n'explique mieux notre état de délabrement actuel que cette négligence absolue vis-à-vis d'une question essentielle :

«La cause, écrit-il en étudiant l'état de l'enseignement
«public en Haiti, des échecs, des mécomptes et des avor-
«tements de nos meilleurs programmes politiques ou d'ad-
«ministration publique, ne doit pas être cherchée ailleurs
«que dans cette coupable incurie, à l'égard du service le
«plus important parmi les rouages d'un Etat civilisé.

L'ignorance du peuple, en effet, entraîne avec elle les plus déplorables conséquences. La plus apparente, c'est l'état de résignation, d'inconscience qui se trouve au fond de l'âme populaire. En elle ne se décèle aucune aspiration à s'améliorer, à se dépasser sous une impulsion extérieure. Elle est la constante victime de nos vils politiciens qui flattent ses bas instincts, excitent ses susceptibilités naturelles contre les mulâtres pour satisfaire leurs seuls intérêts :

«Une telle inculture, dit FIRMIN réfléchissant sur cette
«misère intellectuelle et morale, est destructive de tout
«effort d'amélioration nationale. Les individus qui ne con-
«naissent point les secrets de l'alphabet sont veuls et pres-
«que inconscients. Ils sont toujours prêts à devenir la cho-
«se de ceux qui les domptent par la force ou les engluent
«par le mensonge et par la ruse. Ils ne sont susceptibles
«de rien entreprendre ni même envisager, pour leur main-
«tien ou leur relèvement personnel et social (1)

C'est pleinement conscient de cet état d'esprit chez la majorité que nos classes dirigeantes n'ont jamais manifesté un véritable souci de le dissiper en propageant sans réserve dans le peuple l'instruction publique. Voulant avoir la direction exclusive de

(1) — Lettres de St-Thomas (préface VIII)

notre jeune nation, en dehors de toute concurrence troublante, elles préfèrent déployer les plus insoutenables arguties pour conserver le statu quo. Leur idéal «paraît être de conserver soigneusement l'ignorance de la masse, afin de s'en servir comme un marchepied d'en tirer tous les profits aussi sordides qu'égoïstes. Or, en Haiti, «où le suffrage universel est la base artificielle de tout notre système politique, les citoyens ne sauraient impunément ignorer l'alphabet et accomplir les actes les plus importants de la vie publique, dans cette obscurité de l'esprit mille fois plus dangereuse que l'obscurité matérielle.

La démocratie ne peut pas s'accommoder de l'irresponsabilité du peuple, conséquence immédiate de son ignorance. Sans réfléchir à cela, nos dirigeants ont faussé les meilleures conceptions de la démocratie en méconnaissant la notion de souveraineté du peuple, influençant ainsi de la manière la plus malheureuse le fonctionnement même de l'organisme national :

«L'autorité, explique FIRMIN, qui doit appartenir, de fait et de droit, à la loi et à la raison, a perdu, parmi nous, tout prestige moral, toute assise solide pour se transformer en des prépondérances éphémères, malfaisantes, sanguinaires ou grotesques, mais toujours arbitraires et effrénés. **C'est naturel (1) puisque le vrai souverain constitutionnel n'a point conscience de sa souveraineté changée en sujétion avilissante sinon en franche servitude.**» (2)

Comprend-on alors pourquoi FIRMIN, comparant le régime libéral — et quoique libéral — de Pétion avec le gouvernement de Christophe, a nettement marqué sa préférence pour le second. Que sert-il à un peuple d'être libre si on ne lui donne pas en même temps les moyens de jouir de cette liberté?

«Pétion, écrit FIRMIN, avait voté une charte qui, appliquant la politique du «moins de gouvernement possible laissait le peuple abandonné à ses propres instincts,

(1) — C'est nous qui soulignons.

(2) — Les Lettres de St. Thomas p. 192

«comme à ses seules ressources. Cette Constitution était
«destinée à un pays non seulement indiscipliné, mais enco-
«re plongé dans la plus épaisse ignorance. Elle édictait
«pompeusement des droits politiques qui mettaient dans le
«peuple la source de la souveraineté nationale; mais elle ne
«s'occupait point d'habiliter ce peuple à l'exercice de ses
«droits, en y propageant l'instruction publique. Christophe,
«sachant que quatre-vingt quinze centièmes des Haitiens de
«son époque ne savaient pas ce que c'est que la loi ou la
«Constitution, ne fit point étalage de principes libéraux;
«mais il se préoccupa de préparer le peuple à pouvoir
«exercer, plus tard et réellement, les droits politiques qu'il
«parviendrait à conquérir en connaissance de cause (1)».

On voit maintenant les raisons qui portent FIRMIN à mettre l'accent sur l'éducation populaire. L'ignorance du peuple en fait la victime inconsciente de notre fausse organisation sociale et rend impossible l'établissement de toute démocratie réelle dans notre pays.

Le but qu'on doit poursuivre avant tout, c'est de faire disparaître cette «nuit dangereuse» qui obscurcit le cerveau populaire. Aussi, il ne s'agit pas d'études secondaires. Oh! Elles sont certainement désirables «Toute vraie démocratie doit en faciliter l'accès gratuit aux enfants du peuple comme aux fils de la classe aisée.»

«Mais ce qui presse actuellement, dit FIRMIN, c'est l'en-
«seignement primaire, lequel peut seul faire du peuple
«haitien une démocratie digne de respect, progressiste et
«prospère(2)

Et quelle doit être, selon FIRMIN, la nature de cet enseignement? En bon disciple d'Edmond Paul, il croit que la démocratie haitienne doit se munir surtout de connaissances scientifiques dont l'utilité politique est indispensable à son amélioration matérielle. Mais tout respect dû à son maître, FIRMIN pense aussi,

(1) — Roosevelt et Haiti p. 309 et 310

(2) — Lettres de St Thomas p. 202

que dans un esprit de solidarité humaine et de cohésion sociale, l'utilitarisme et l'idéalisme sont deux positions du problème de l'éducation à considérer aussi soigneusement l'une que l'autre. Laissons FIRMIN expliciter lui-même sa pensée :

«Il faut armer la démocratie en vue de la lutte pour la «vie», en diversifiant les aptitudes, de façon que les uns «aient toujours besoin des autres, par la diversité même «des talents et des capacités, au lieu que tous se précipitent, les uns culbutant les autres, dans quelque impasse «étroite et encombrée. Cela n'empêche nullement qu'on lui «montre sans cesse l'idéal qui est l'arrivée de tous au but «commun, le bonheur général, par la pratique raisonnée «de l'entraide et de la fraternité, par la justice et la bonté (1). Au contraire, en dégageant les issues, en ouvrant de «nouvelles voies à la masse grandissante de ceux qui tendent à monter par l'instruction plus largement répandue, «on facilite la marche harmonique de l'ensemble, en même «temps qu'on évite des frottements, des collisions qui se «transforment si souvent en cataclysme effroyable (2)».

Pour éviter ces frottements, ces collisions qui peuvent aboutir à des cataclysmes effroyables, pour insuffler au peuple cet idéal commun de bonheur général, rien ne vaut comme la pratique du culte et de la loi chrétienne qui procure une direction morale capable de discipliner les coeurs et les esprits:

«Toussaint Louverture, nous dit FIRMIN, en avait fait «une des forces cardinales de son plan de civilisation; «Christophe qui avait l'idée d'angliciser son royaume et «montrait, dit-on, une sympathie marquée pour le protestantisme, ne négligeait pas le concours que porte la religion «à tout civilisateur de peuple (3).

Mais tout en reconnaissant l'influence salutaire qu'exerce toute religion sur le nègre africain, FIRMIN n'en pense pas moins que

(1) — C'est nous qui soulignons

(2) — Lettres de St Thomas p. 269 et 270

(3) — Roosevelt et Haiti p. 337

le rationalisme des églises réformées n'est pas propre à transformer immédiatement la mentalité pré-logique du nègre haitien :

«Quoi qu'on puisse penser au point de vue rationnel et philosophique, il est incontestable que le culte de la religion catholique romaine, — plus dramatique, plus anthropomorphique que ceux des églises réformées,—devait avoir un plus prompt accès sur l'esprit du Nigritien et y développer plus immédiatement les facultés émotives, qui sont la source de tous les sentiments religieux. Tout en reconnaissant cette supériorité culturelle du romanisme, pour la première initiation religieuse d'une race inculte, nul sociologue ne niera qu'à la longue, le rationalisme protestant ne devienne le meilleur facteur de civilisation pour les masses de toutes les couleurs (1).

Telles sont les idées que FIRMIN juge applicables à la République noire d'Haiti pour sa plus rapide et plus complète régénération. Sous un régime de liberté intégrale, l'Etat doit s'efforcer d'instaurer dans le pays la démocratie réelle en contribuant à l'avènement de tous à un niveau matériel, intellectuel et moral où chaque individu soit à même de comprendre ses devoirs, de défendre ses intérêts, de s'aider soi-même dans la lutte sociale.

Certes, ce n'est pas d'un seul coup que FIRMIN est parvenu à l'élaboration de cette doctrine politique. Au début il a crû sincèrement à l'efficacité absolue des principes libéraux pour opérer, comme il l'exprimait, «un mouvement spontané, graduel et harmonique, en raison même de l'élasticité propre à tout organisme social». Il a dit, en 1885, ce mot monstrueux dans sa fermeté même :

...«qu'on se le rappelle donc. Il n'y a pas de relèvement (2) réel que celui qui s'opère par l'affranchissement de la pensée et la libre manifestation des grands caractères (3).

Plus tard, il reconnaîtra son erreur, sous la double pression des manifestations de sympathie populaire et des idées socialistes

(1) — Roosevelt et Haiti p. 246 et 247

(2) — Souligné par nous.

(3) — De l'Egalité des Races Humaines p. 458 et 459.

qui ont travaillé le monde dans la seconde moitié du XIX^e siècle :

«A mesure que l'on se rend compte du vrai rôle de l'Etat
«dans la démocratie écrira-t-il en 1910, on renonce à ces
«idées arriérées, en vertu desquelles les initiatives indivi-
«duelles doivent être l'unique source de tout progrès na-
«tional (1).

Il en est venu ainsi à augmenter considérablement les respon-
sabilités de l'Etat en identifiant le progrès du pays avec celui
de la majorité du peuple.

«Dans tous les pays, observe-t-il,... le progrès... ne de-
«vient tangible que lorsque les couches sociales inférieure-
«res... tendent à monter en intelligence, en puissance, en
«dignité et en bien-être (2).

Est-ce à dire que FIRMIN renonce à ses convictions libérales ?
Non. Sans doute, il ne pense plus que l'établissement du libéra-
lisme suffise pour transformer le visage d'une nation. Mais il esti-
me que l'on doit rechercher, autant que possible, la conciliation
des deux tendances libérales et étatiques :

«Il importe que ceux qui aspirent à l'égalité réelle et non
«artificielle et mythique, ne cherchent pas dans la suffoca-
«tion des libertés publiques, le moyen empirique et odieux
«d'abaisser toutes les têtes au même niveau. Une démoc-
«ratie sans liberté est tout aussi absurde qu'une démocra-
«tie sans égalité (3)

(1) — Lettres de St Thomas p. 369

(2) — Roosevelt et Haiti p. 416 et 417

(3) — Idem p. 428 et 429

CHAPITRE DIXIEME

LA QUESTION DE COULEUR, VUE PAR FIRMIN

Nous avons tenu à étudier, en dernier lieu, le point de vue de FIRMIN sur la question de couleur. Ce problème, il est vrai, pourrait mieux s'intégrer dans l'étude des idées sociales que nous venons de faire. Mais nous avons voulu le mettre en relief parce que FIRMIN y attache beaucoup plus d'importance qu'il ne paraît. Sans doute, le mince chapitre qu'il y a consacré, dans *Mr. Roosevelt... et la République d'Haiti*, ne contient pas l'analyse, serrée que l'on était en droit d'attendre. Mais cette analyse serrée, ne l'avait-il pas déjà faite tout au cours des chapitres précédents. Dans ce cas, FIRMIN nous paraît avoir voulu ramasser ou formuler plus nettement, dans «*La Politique Haitienne*» des points de vue qu'il avait suggérés bien auparavant.

Ce qui est bien évident dans ce chapitre et dans le précédent, c'est que FIRMIN affirme l'existence du préjugé de couleur dans notre société. Bien entendu, une telle proposition ne surprend pas ceux qui avaient déjà lu attentivement. «*De l'Egalité des Races Humaines*». FIRMIN n'y avait-il pas dit, en termes mitigés il est vrai, que la doctrine de l'inégalité raciale, «*enfantant les plus sots préjugés, créant un antagonisme des plus maléfaisants entre les divers éléments*» composant le peuple haïtien, était la cause la plus visible de nos malheurs? Mais elle ne laisse pas d'être très osée en 1905.

Le préjugé de couleur est un mal que beaucoup de gens instruits ont ignoré volontairement jusque-là. Et quand ils en parlent, c'est pour nier son existence. Ainsi, Hannibal Price, qui en a pourtant disserté longuement en paraissant le reconnaître, n'en conclut pas moins à son inexistence. «*Cette question de couleur, écrit-il, est bien la vraie, la seule cause de tous nos malheurs, il ne faut pas nous le dissimuler*». Et plus loin

...«Non, il n'est pas vrai que le mulâtre méprise le noir et que le noir haisse le mulâtre. De tels sentiments seraient contraires à la nature humaine... Et encore : «Le préjugé de couleur est l'oeuvre du blanc. Quelque forme que revête ce préjugé, quelque bizarres que soient ses hiérarchies, c'est l'oeuvre du blanc, froidement imaginée, volontairement appliquée par le blanc à son profit et pour son bien-être exclusif (1)».

FIRMIN a blâmé sévèrement cette incohérence voulue dans les idées. Sa protestation que nous citons est d'autant plus remarquable que Hannibal Price (2) était un membre important du Parti Libéral, qui avait toute son estime (3) :

«En conscience, écrit FIRMIN, quel Haitien de trente ans, sachant sentir et regarder autour de lui, peut jurer de n'avoir jamais rien lu, jamais rien entendu, jamais rien compris, à propos de la question de couleur? Sans doute appartient-il au bon citoyen d'apaiser les passions et de passer la truelle sur les scories de notre édifice social; mais on n'est point un homme de bien, par conséquent point un bon citoyen, si faisant tant que d'aborder cette poignante question, on s'avise de jongler avec les mots, pauvre Escobar d'une piteuse casuistique (4). En vain voudrait-on celer ce que sait et voit tout le monde, surtout l'étranger stupéfait : celui-ci après avoir écouté les paroles prétentieuses des uns ou les murmures irrités des autres, scandalisé ou apitoyé, n'a rien qui lui impose le secret ou le silence une fois éloigné du pays (5).

Comment peut-on nier le fait quand bien de nos chefs d'Etat

(1) — Hannibal Price «De la Réhabilitation de la Race noire par la République d'Haiti p. 638 et 639.

(2) — Hannibal Price est un mulâtre clair. Né en 1841, mort en 1893 à Brooklyn (E.U) sans avoir achevé son livre. Il a été successivement Doyen du Tribunal de Commerce du Cap-Haitien, ancien Conseiller du Gouvernement provisoire de 1875, Président de la Chambre basse 16ème Législature.

(3) — cf Roosevelt et Haiti p. 409

(4) — Souligné par nous.

(5) — Roosevelt et Haiti p. 419

en ont fait la clef de voûte de leur politique ? Certains comme Boyer et Canal ont délibérément opéré une sélection artificielle et unilatérale, basée sur la seule nuance de la peau :

« Sous ce chef (Boyer), les noirs furent, en général, refoulés dans les campagnes et incapables de se livrer à d'autres travaux que l'agriculture ou la coupe des bois. Ceux qui formaient la bourgeoisie, c'est-à-dire qui habitaient les villes, se ruèrent dans le fonctionnarisme; c'étaient ses amis politiques, la classe qu'il représentait et qui l'appuyait au pouvoir. Aussi, les fonctions publiques n'étaient-elles point, sous lui, des positions où l'on était appelé par ses capacités et sa moralité, avec la stricte obligation de respecter les intérêts, dont on avait la gestion (1) ».

« ... Il (Canal) exagéra la pratique de Boyer, en n'appelant aux charges publiques lucratives que les hommes de sa nuance, c'est-à-dire les mulâtres. Cette dernière particularité était le côté dominant de la politique du général Boisrond-Canal, et l'on pourrait dire que c'était toute sa politique (2) ».

D'autres, comme Geffrard, se sont appliqués à établir un juste équilibre entre les deux éléments démographiques de la nation pour l'occupation des postes administratifs :

« Dans les fonctions publiques, civiles ou militaires, Geffrard distribuait les charges et les emplois de façon que noirs et jaunes fussent également placés et régulièrement mélangés dans l'administration du pays, depuis les portefeuilles ministériels jusqu'aux postes subalternes. Même pour les légations représentant Haiti à l'étranger, où l'élément jaune semblait plus qualifié, à cause qu'on pouvait y trouver plus aisément des éléments ayant voyagé, ayant fait leurs études en Europe, le président choisissait aussi les noirs dont la prestance et l'éducation

(1) — Roosevelt et Haiti p. 332 et 333

(2) — Idem p. 410

«lui paraissaient suffisantes pour couvrir les lacunes de
«leur instruction (1).

En fait, cette précaution de Geffrard répondait à une nécessité politique qui s'était imposée depuis 1843. Le caractère exclusif du gouvernement de Boyer avait provoqué le mécontentement de la majorité noire qui se montra désormais sensible à la couleur de celui qui allait être son chef. Ainsi, d'après FIRMIN, l'avènement du général Guerrier à la Présidence était «un signe des temps»:

«...Il signifiait que la fraction haïtienne qui avait conser-
«vé le pouvoir d'une façon exclusive, depuis l'assassinat
«de Dessalines, dans l'Ouest, et le suicide de Christophe,
«dans le Nord, sentait la nécessité de donner une satis-
«faction, même purement apparente, à la majorité du
«pays, représentée par les noirs (2).

Faisant le récit de l'avènement de Soulouque, FIRMIN souligne encore la répugnance des noirs à voir accéder au suprême fauteuil un chef mulâtre :

«La majorité du peuple montrait une méfiance obstinée
«contre l'avènement d'un homme de couleur à la prési-
«dence. Les noirs craignaient de retomber dans l'état de
«nullité politique où les reléguait le général Boyer, et
«d'où ils avaient commencé à émerger, depuis Guer-
«rier (3).

Il existe donc bien, entre les noirs et les mulâtres, une ligne de démarcation que nos gouvernants se sont évertués à effacer ou ont rendue plus nette, suivant le degré de leur conscience. D'ailleurs, le préjugé de couleur, s'il a éclaté comme une bombe en 1843, existait bien avant la fondation de notre indépendance. C'est un héritage de la société coloniale. Là, les mulâtres n'ont jamais voulu sinon avec répugnance faire cause commune avec les noirs. A la fin de 1701, après avoir «obtenu un succès dû en

(1) — Roosevelt et Haiti p. 374 et 375

(2) — Idem p. 351

(3) — Idem p. 359

grande partie au courage de leurs parents noirs», les mulâtres abandonnèrent ces derniers à la vengeance des blancs. Plus tard, en 1796 et 1799, Villate, dans le Nord, et Rigaud, dans le Sud, ont tenté successivement d'asseoir, chacun dans leur région, la suprématie mulâtre et d'échapper à l'autorité du nègre Toussaint - Louverture, autorité que venait de lui concéder le général Laveaux. Faut-il enfin rappeler que les opérations militaires de Leclerc, au débarquement de ses troupes, avaient été grandement facilitées par les défections sacrilèges des hommes de couleur ? De plus, beaucoup de mulâtres s'étaient trouvés dans les rangs de l'armée expéditionnaire. Fétion, par exemple, à l'assaut de la Crête-à-Pierrôt, avait mis «une ardeur opiniâtre à montrer son talent d'artilleur contre ses congénères et anciens frères d'armes enfermés dans le fort».

«Sans doute, avait dit FIRMIN, appartient-il au bon citoyen d'apaiser les passions et de passer la truelle sur les scories de notre édifice social.

Et il a glissé, en effet, sur l'affaire des Suisses et sur les révoltés de Villate et de Rigaud à St-Domingue; de même il n'a soufflé mot des revendications salomonistes dans le Sud qu'il n'ignorait point, et il estimera sage de ne pas appuyer sur «les réflexions philosophiques ou sociologiques» que lui inspirent la chute de Boisrond Canal et la débâcle du libéralisme.

En tout cas, il se rend parfaitement compte du mal et mesure toute son importance. C'est par ce préjugé social que la classe dirigeante d'Haiti, tenant la majorité noire pour «un autre ordre de création», la maintient dans sa misère et dans son ignorance. C'est grâce à ce préjugé social que les hommes politiques, assoiffés des privilèges du pouvoir, exploitent, à leurs fins personnelles les justes susceptibilités et les dispositions naturelles des noirs en les soulevant contre la minorité. Alors, FIRMIN le dénonce comme indirectement responsable de nos tiraillements et de nos compétitions intestines en même temps qu'il aperçoit la nécessité de le faire disparaître:

«Le fait brutal et lamentable mais indéniable, c'est que

«l'évolution du peuple haitien a été contrariée, paralysée
«par une force malfaisante, par une influence d'autant
«plus nuisible qu'elle ne s'est jamais érigée en une doc-
«trine ouverte et soumise à la discussion (1). Cette force
«nuisible est la distinction de couleur, l'opposition des jau-
«nes aux noirs, vice-versa, qui paralysent l'intégrité so-
«ciologique de la nation haitienne en faisant, au fond, que
«le bonheur général, qui est la desideratum de tous les
«peuples constitués, devient un mot vide de sens pour la
«politique haitienne, puisque le bonheur des uns sem-
«ble être une malédiction pour les autres, quand tous de-
«mandent en chœur le bien public (2).

«...Or il faut qu'Haiti progresse pour justifier sa raison
«d'être et de persévérer comme nation indépendante : il
«faut donc... bannir de notre existence politique cette for-
«ce malfaisante et occulte... il faut que tous les Haitiens
«de coeur s'en convainquent : il est plus que temps d'en
«finir avec ce ferment de discorde sociale qui empoisonne
«tout germe de progrès et de civilisation dans notre infor-
«tunée patrie (3).

Et comment en finir? Là est tout le problème.

La solution la plus simple et qui vient à l'esprit la pre-
mière, c'est de faire disparaître le plus faible des deux éléments
démographiques de la nation, éléments dont la coexistence seule
explique le préjugé social. En d'autres termes, supprimer la mi-
norité de couleur, et le peuple haitien, débarrassé d'une entrave
capitale, marchera vers la civilisation.

«Cette cure héroïque et radicale» FIRMIN la juge impossi-
ble et malsaine.

Cure impossible? FIRMIN n'a pas dit pourquoi. Entend-il
par là qu'il y a, à l'époque où il écrit, une telle fusion du sang
entre les groupements sociologiques et que certaines familles

(1) — Roosevelt et Haiti p. 416

(2) — Idem p. 418 et 419

(3) — Idem p. 423

noires et mulâtres sont à ce point liées qu'on ne peut anéantir les unes sans entamer les autres ? Peut-être. En tout cas, un tel projet mis à exécution «n'aurait pas, dit-il, un résultat moindre que d'entraîner le complet arrêt du développement national».

Outre qu'elle est difficile à réaliser, cette solution est inhumaine, criminelle; elle répugne à la nature de FIRMIN et fait frémir tout bon citoyen. Comment peut-on concevoir d'abord et dévoiler ensuite un projet si barbare ? se demande FIRMIN.

Et puis, le préjugé de couleur est-il un mal inguérissable au point qu'on ait besoin de recourir à un moyen aussi extrême ? Le peuple, ne saurait-il refouler une impulsion mauvaise et irraisonnée ? Ne sait-il pas accorder ses sympathies à un mulâtre et lui confier les soins de son amélioration ?

«Il arriva donc, remarque FIRMIN avec intérêt, que Salnave, mulâtre au teint clair, mais non initié à aucune doctrine, à aucune secte politique, devint l'idole des masses, surtout dans les villes où l'intelligence populaire est plus ouverte et plus experte... tous ceux qui, noirs ou jaunes, n'étaient pas classés, ou endoctrinés et qui nourrissaient des idées tumultueuses de régénération sociale ou de rénovation politique, allèrent à lui (1).

Le peuple donc, malgré les justes rancunes qui tapissent le fond de sa conscience contre la classe privilégiée en partie mulâtre, ne souhaite jamais rompre entièrement avec elle. Quand il se soulève, c'est sous l'instigation malhonnête des secteurs politiques qui ne visent pas précisément son bien en agissant ainsi :

«En résumé, dit FIRMIN après avoir considéré la guerre sociale qui ensanglanta le pays sous Salnave, les noirs Cacos, dans le Nord, et les noirs Piquets, dans le Sud, avaient été également poussés à une guerre civile, sanguinaire et barbare, par les fils les plus qualifiés de la bourgeoisie haïtienne (2).

Par ailleurs, n'y a-t-il pas parmi cette minorité dont on sou-

(1) — Roosevelt et Haiti p. 388 et 389

(2) — Idem p. 390

haïte inconsidérément l'écrasement, des citoyens honnêtes et patriotes, sans préjugés, et qui désirent sincèrement le relèvement de la race noire? Certainement.

«N'est-ce pas, constate FIRMIN, en excitant les susceptibilités des noirs contre les mulâtres, que l'on fit rater, en 1878-1879, la plus belle opportunité de changer le sort de la majorité par l'avènement au pouvoir d'un patriote éclairé et probe, désireux de se dévouer à la régénération du peuple haïtien (1)...?»

Et FIRMIN déplore cet état d'esprit de la majorité qui la porte à accueillir n'importe quel chef d'Etat pourvu qu'il soit noir. «Les masses ignorantes ne (peuvent) guère comprendre qu'il vaut mieux, pour elles, d'être gouvernées par un mulâtre éclairé et de bonne foi que d'avoir, au faite du pouvoir, un nègre illettré, servant d'instrument à ceux qui gouvernent sous son nom (2)

Et enfin, l'argument suprême : «...ce n'est pas en exterminant les jaunes, que les noirs cesseront d'être les bêtes de somme de notre fausse organisation sociale».

Le véritable problème, en effet, n'est pas un problème de couleur, mais un problème économique. Le préjugé de couleur n'est qu'une cause indirecte de nos divisions intestines, des ressentiments de la majorité ou plutôt il n'est que la manifestation instinctive de ces ressentiments. La cause profonde, c'est l'état d'abaissement où la minorité, de couleur ou noire, a tenu le peuple.

Donc, la question de couleur que l'on soulève à l'occasion de chaque crise politique, si elle est résolue d'une manière ou d'une autre, n'est pas destinée à remédier au mal dont nous souffrons :

«Elle est, dit FIRMIN, à l'usage de tous ceux qui désirent perpétuer la nuit qui règne dans le cerveau populaire en Haïti, pour en tirer des avantages personnels.

«Certainement, c'est une arme dangereuse, cause de tout notre long stationnement dans les sentiers de la civilisa-

(1) — Roosevelt et Haïti p. 425

(2) — Idem p. 359

«tion. Jaunes et noirs, ceux qui en nient l'existence, pour
«en mieux tirer partie, à l'aide d'une politique souterraine,
«ceux qui s'en emparent bruyamment, rien que pour assom-
«mer leurs compétiteurs plus heureux, sont les pires enne-
«mis de la nation haitienne et de la réhabilitation de la
«race noire (1).

Et FIRMIN formule ainsi sa conviction :

«Ce pays ne peut atteindre ses destinées que par la coopé-
«ration sincère du mulâtre et du noir. Tous ceux qui dé-
«sirent la destruction de l'un ou l'abaissement de l'autre,
«sont, au même degré, des criminels travaillant à l'abâ-
«tardissement de la nation haitienne (2)

La tâche essentielle du pouvoir dirigeant est de travailler à l'unification sociologique de la nation qui ne saurait s'obtenir autrement que par l'élévation économique, intellectuelle et morale de la majorité du peuple. Détruire la classe de couleur ou adopter une politique de bascule consistant à satisfaire également les deux éléments de l'ethnie haitienne : aucune de ces solutions ne peut changer notre «fausse organisation sociale» où les masses travailleuses seront toujours les seules exploitées.

(1) — Roosevelt et Haiti p. 426 et 427

(2) — Idem p. 345

C O N C L U S I O N

FIRMIN a été à la fois l'homme le plus admiré et le plus décrié de son temps. C'est bien compréhensible.

Non seulement il s'est distingué, dès son âge viril, par son sérieux et ses réelles capacités, mais encore il a fait preuve d'un vrai patriotisme et a conquis tous les honnêtes gens «non encore endoctrinés» en écrivant, à trente cinq ans, son ouvrage capital «De l'Egalité des Races Humaines», en sauvant l'honneur du pays en face de la grande République étoilée en 1891 et en l'arrachant deux fois à une situation économique désespérante. Il a même développé un peu de fanatisme dans les parties du pays où il a séjourné le plus et pu prendre la parole, grâce au «magnétisme», selon le mot de Berthomieux Danache, qui émanait de toute sa personne et qui était fait de confiance en un caractère reconnu ferme et intransigeant. Sa popularité a été remarquable dans la jeunesse intellectuelle et «dans les villes où l'intelligence populaire est plus ouverte et plus experte».

Mais, d'autre part, il comptait beaucoup d'adversaires et non des moindres. Etaient contre lui, d'abord et en principe, tous les anciens membres, convaincus et conséquents, du Grand Parti National, un Frédéric Marcelin par exemple-et ceux-ci n'étaient pas sans influence dans le pays-; d'un autre côté certaines forces d'argent qui auraient à pâtir ou qui ont pâti d'une administration régulière et honnête — et elles apportaient un concours décisif dans nos luttes politiques; enfin, tous nos hommes politiques, le plus souvent des primaires, qui ont eu ou auraient à souffrir de la vigilance que montre FIRMIN pour tout ce qui regarde le bien public, ces derniers étaient ses ennemis les plus acharnés.

Aujourd'hui encore, les adversaires n'ont pas désarmé. Il est resté comme une tradition de lui reprocher d'avoir mené la lutte une fois, à côté de la bourgeoisie haïtienne. De là à lui appli-

quer une étiquette de réactionnaire, il n'y avait pas loin. On la lui donna. D'autres se sont forcés d'être les plus justes en le nommant un idéaliste.

Mais aucune de ces critiques n'est fondée. D'abord FIRMIN n'a eu, dans sa première jeunesse, aucune liaison de près ou de loin, avec la «bourgeoisie». Il a choisi de suivre deux hommes, deux Haïtiens, dont les idées et la conduite politique ont enthousiasmé ses jeunes ans. Il ne s'est pas attaché à eux parce qu'ils étaient des fils de grande famille. Il les a connus, les a aimés avant même de les avoir vus. C'est au contraire une gloire pour celui qu'on appelait ironiquement le «petit nègre de la Fossette» de s'être élevé au-dessus des coteries existantes et des préjugés sociaux en choisissant, comme chef politique, un homme dont le patriotisme répondait dignement à l'idéal louverturien.

Nous ne voulons point considérer l'injure gratuite à savoir que FIRMIN est un réactionnaire. A ceux qui portent un tel jugement sur lui, on demande tout simplement d'étudier sa vie et son oeuvre. Et puis, combien est absurde une telle calomnie quand FIRMIN, lui-même, n'a pas su apprécier à sa juste valeur un gouvernement progressiste comme celui de Salomon, parce qu'il le jugeait réactionnaire!

Pour ce qui est d'un FIRMIN trop idéaliste, qui a ambitionné «beaucoup de choses pour cette chère et malheureuse Haïti», il est à se demander s'il faut vraiment regretter de sa part une telle attitude. Quel est celui qui, aimant charnellement son pays, ne souhaiterait le voir changer son visage lamentable actuel contre un autre beaucoup plus agréable, un peu plus riant ? Tout patriote, au fond, n'est-il pas un idéaliste ? L'idéalisme de FIRMIN n'a rien d'outré. Il a seulement trop aimé son pays, luttant toute sa vie pour y voir triompher la vérité et la justice. La modération qu'il a apportée dans le combat prouve qu'il conservait toute sa lucidité devant les complexités du réel haïien. FIRMIN est loin de ressembler à ces révolutionnaires de profession qui profitent de la moindre occasion pour renverser un gouvernement. Il a toujours franchement collaboré avec le Pouvoir établi Libéral, il n'a pris aucune part à l'insurrection de 1883. Sous

la pression irrésistible des événements, il a accepté en 1902, d'ouvrir les hostilités contre le gouvernement provisoire, sacrifiant volontairement sa vie et son «aisance acquise» pour le triomphe du droit et de la légalité. Il expliquera plus tard, en 1905, le sens de son action :

«Quelles paroles de réconfort, s'écrie-t-il en lisant des lignes de Theodore Roosevelt sur la véritable paix, quelles paroles de réconfort pour ceux qui, dans des minutes angoissantes où ils avaient la libre alternative d'abandonner la cause du droit et de la légalité, en s'assurant la jouissance d'une aisance acquise ou de s'exposer au sacrifice de la vie pour la revendication du droit, ont virilement accepté d'affronter la mort plutôt que de désertier les devoirs impliqués dans leur responsabilité morale de la liberté à défendre». (1)

Au reste, si ses idées n'étaient pas applicables, de son temps, par le manque de maturité de la nation haïtienne, aujourd'hui elles le deviennent de plus en plus. Et c'est ce qui explique, durant ces trente dernières années, le regain qu'a connu le FIRMINISME, l'augmentation croissante des firminisants. C'est avec une grande fierté que l'on se réclame de FIRMIN. Nos meilleurs esprits, pour s'attirer la grâce de l'opinion, invoquent son nom et se proclament son disciple. La vérité, c'est que Anténor FIRMIN, qu'on le veuille ou non, est allé se placer, en mourant sur la terre de St-Thomas, à côté de nos grands ancêtres, les Toussaint Louverture, les Dessaline, tous ces martyrs d'une grande cause dont il a été le défenseur.

Claude MOISE

(1) — Roosevelt et Haiti p. 214

PROFIL ECONOMIQUE D'HAITI

B. Pomonti

Professeur de Sciences Economiques à l'Institut Français.

1 GENERALITES:

a) — Géographie, Climat, Démographie.

La République d'Haiti est située dans le Nord-Est de la Mer des Caraïbes entre les 18^e et 20^e degrés de latitude Nord et les 72^e et 75^e degrés de longitude Ouest. Elle occupe le tiers ouest de l'île d'Hispaniola la République Dominicaine occupant le centre et l'est de l'île.

La République d'Haiti a une surface légèrement inférieure à 28.000 Km². Elle est très montagneuse. Les plaines sont presque toutes côtières à l'exception d'un grand plateau central dans le Nord Est du pays: (surface tot. plaines 17%).

Le climat général est subtropical, à saisons sèches, modifié par l'insularité. Les températures moyennes sont comprises entre 27 et 25^o C. Les différences thermiques annuelles sont faibles (3^oC à Port-au-Prince). Il existe approximativement deux saisons humides (Printemps et Automne). Les maxima de précipitations ont été enregistrés à l'île de la Tortue : 3,1m. Les minima dans la Plaine de l'Artibonite : 0,5 m. La saison sèche est la plus agréable grâce à sa fraîcheur relative :

Haiti est atteinte exceptionnellement par les cyclones et ceci de façon marginale (dans le Sud de l'île).

Ce pays connaît une densité moyenne de population de 110 hab./km². Cette densité atteint en plaine le chiffre de 800 et plus. La population est estimée à 5,2 millions. Le taux d'accroissement n'est que de 2% environ par an à cause d'une très forte mortalité infantile de 30%. L'espérance de vie à la naissance est de 33 ans.

b) — Le Gouvernement et les relations avec l'étranger

Les organes du Gouvernement Haitien sont les suivants :

- Le Président : Monsieur Jean-Claude DUVALIER
- Le Cabinet Ministériel (10 Secrétaires d'Etat)
- L'Assemblée Nationale.

La France et Haiti entretiennent des relations diplomatiques, consulaires, culturelles et commerciales.

Ambassade de France en Haiti (Port-au-Prince).

Chancellerie : Champs de Mars. Port-au-Prince:

Secrétariat de l'Ambassadeur	Tél: 20 952
Services Consulaires	20 951
Service d'Information et de Presse	20 953
Service Commercial	20 632

Services Culturels et de Coopération Technique

Institut Français d'Haiti	
Port-au-Prince	Tel: 22 051
Cité de l'Exposition, B. P. 131	

Ambassade d'Haiti en France

Chancellerie : 10, rue Théodule Ribot, Paris 17ème :

Tél: 227 7789

Haiti est membre des Nations Unies, de l'Organisation des Etats Américains, du Fond Monétaire International et de l'Agence Francophone Culturelle et Technique. La Banque Interaméricaine de Développement et le Programme de Développement des Nations Unies ont un représentant à Port-au-Prince.

2 LES BASES DE L'ECONOMIE

a) — Les Ressources

1) — Les Ressources Minérales.

Les principaux gisements connus sont ceux de BAUXITE. L'extraction par la REYNOLDS CO. (U.S.) se fait à Miragoâne, dans la péninsule du Sud. Toute la production annuelle, soit 400 à 500.000 tonnes, est expédiée vers les Etats-Unis par le port de Miragoâne. Des prospections ont été réalisées près de la Frontière Dominicaine (Sud-Est) et dans le Département du Nord.

Une autre compagnie, la SEDREN (Canada) jouit d'une concession dans la région des Gonaives où elle extrait du cuivre et un peu d'or. Le cuivre est expédié vers le Japon.

Il faut signaler qu'aucune carte minérale complète n'a encore été réalisée et qu'il est donc possible que d'autres gisements soient découverts dans l'avenir (pétrole, cuivre, or...).

Il existe une cimenterie exploitant le calcaire et l'argile. Cette entreprise, LES CEMENTS D'HAÏTI S. A. (Capital: 2.000.000 dollars; France 83,5%, Haïti 16,5%) est placée en bord de mer, dispose d'un wharf et se trouve à 50kms. seulement au nord de Port-au-Prince. Sa capacité actuelle de production est de 100.000 tonnes annuelles. Elle devrait s'accroître considérablement dans les deux prochaines années. Le prix d'un sac de ciment est, malgré le petit volume de production, très compétitif (en comparaison avec les entreprises similaires des autres Antilles) : de \$ 1,47 à \$ 1.55, prix de vente au consommateur.

2) — L'Agriculture

La population haïtienne est principalement employée dans le secteur agricole :

95% des Haïtiens vivent directement ou indirectement de l'agriculture (1968)

— 75% de la population active travaille dans l'agriculture qui représente près de 90% du PNB (1968).

La micro exploitation individuelle est la plus répandue soit 65% des surfaces exploitées; la **grande exploitation industrielle** représente 25% des surfaces exploitées.

Les principales productions exportées sont le café, le sucre, le cacao, le sisal, les huiles essentielles (Amyris, Basilic, Citron, Vétiver) et à un degré moindre la figue-banane. Certaines productions actuellement consommées sur place seraient susceptibles d'être exportées vers des marchés de consommation de luxe; il s'agit notamment des avocats, très abondants et de qualité, des mangues et des papayes. Aucune exploitation d'importance n'est réalisée à ce jour en ce domaine.

Les produits de subsistance sont le maïs, la patate douce, les haricots, les fruits.

L'absence de toute gestion forestière est à l'origine du déboisement de l'île et par voie de conséquence de l'érosion des sols et de la diminution de la production de bois tropical (acajou, gaiac, campêche) qui alimente une industrie semi-artisanale dont la majeure partie est exportée.

Malgré les conditions souvent archaïques (micro-exploitation, faible rendement...) et un déclin très net, l'élevage constitue encore à l'exportation un poste non négligeable. Ces exportations à destination des États-Unis et de Porto-Rico, sont assurées par la HAMPCO (Haitian American Product Company. U. S.) qui possède ses usines d'abattage à DAMIEN et

achète aux paysans à des prix règlementés par le Gouvernement. En ce qui concerne l'élevage et l'abattage, les possibilités d'expansion sont grandes. Outre les Etats-Unis, les Antilles Françaises pourraient offrir un marché important de consommation de la viande.

Ce système d'exploitation s'étend à la plupart des grandes exportations haïtiennes : sisal, café et sucre. Dans le domaine du sucre, la HASCO (Haitian American Sugar Company, U. S.) raffine près de 40.000 tonnes sur les 60.000 tonnes produites annuellement en Haïti. Haïti atteint difficilement le quota annuel à l'exportation accordé par les Etats-Unis (33.000 tonnes).

Il existe donc encore des possibilités intéressantes d'extension de l'industrie sucrière haïtienne.

La Pêche commerciale est très limitée par la faiblesse de la flotte et l'absence de moyens de réfrigération. Toutefois, l'exportation de langoustes et de queues de langoustes s'est récemment développée à destination des restaurants de New-York et de Floride.

3) — La Main-d'oeuvre.

— Le sous-emploi dans l'agriculture et l'abondance des petites activités tertiaires plus ou moins parasites masquent une main-d'oeuvre inoccupée très nombreuse, et que certains estiment à plus de 500.000 personnes. La main-d'oeuvre se concentre principalement à Port-au-Prince et dans ses faubourgs, villes qui connaissent ces dernières années un fort taux d'accroissement (agglomération de plus de 500.000 habitants).

— Il est important de préciser que cette main-d'oeuvre est la moins chère des Caraïbes; le salaire journalier moyen qui concide avec le salaire minimum récemment fixé par le Gouvernement est de 1 dollar.

— Cette main-d'oeuvre est rarement qualifiée car l'enseignement et la formation professionnels sont encore peu développés et les débouchés industriels encore limités.

4) — Le Tourisme

Haïti possède un potentiel touristique encore peu exploité malgré de récentes initiatives. En 1968, plus de 50.000 touristes ont visité Haïti, dont 23.000 sont venus par avion et 27.000 grâce à des croisières organisées

Les principaux atouts touristiques sont : la longueur des côtes (environ 1.400 kms.) — pratiquement encore inexploitées, l'originalité de ses coutumes (le « vaudou le plus pur », L'Afrique aux portes des Amériques) la gentillesse naturelle des Haïtiens, les vestiges de l'histoire (la Cita-

delle Laferrière), le climat relativement sec par rapport aux autres îles des Caraïbes.

Les investissements touristiques sont encore très limités :

— Modernisation et extension des hôtels locaux, principalement concentrés à Port-au-Prince.

— investissements commerciaux des compagnies aériennes et des agences de voyages.

Aucune chaîne internationale hôtelière n'est installée à Port-au-Prince.

— Seul projet d'importance : le contrat récemment conclu entre l'Etat Haïtien et les Ciments d'Haïti S. A. (France) pour la création d'une société chargée d'aménager un village de vacances dont l'exploitation sera assurée par le Club Méditerranée.

b) — Infrastructures

1) — Education

La grande émigration de professeurs depuis la deuxième guerre mondiale et la faiblesse des moyens budgétaires ont limité l'alphabétisation dont le taux actuel se situe autour de 10%.

La langue officielle est le français : cette langue est celle des affaires, de l'administration, des journaux et des radios. La masse (90% de la population) parle le créole (dialecte dérivé du français). L'enseignement se fait en français. Le taux moyen de scolarisation est évalué à 15%. La formation professionnelle est encore embryonnaire. Un accord culturel a été conclu entre la France et Haïti en 1945.

Actuellement, les Services Culturels et de Coopération Technique français agissent, dans la capitale par l'intermédiaire de l'Institut Français en province par le moyen d'antennes pédagogiques. Ils disposent aussi de plusieurs experts ou coopérants techniques (médecine, art vétérinaire, topographie...).

2) — Energie.

Le potentiel électrique est évalué à environ 35.000 kw. dont la moitié est affectée à la capitale.

Cette production était assurée en grande partie par la Compagnie d'Eclairage (U. S.) dont le contrat de concession a expiré au mois d'août 1971 (1).

(1) L'Etat Haïtien vient de créer (3 Août 1971) l'«Electricité d'Haïti», société nationale qui est chargée de la production, de l'exploitation et de la distribution de l'énergie électrique haïtienne, succédant ainsi à la Cie d'Eclairage.

Depuis le mois de juillet 1971 le barrage hydro-électrique de Péligre (à 60 kms. au nord de Port-au-Prince, est entré en fonctionnement avec l'installation d'une première turbine qui sera suivie de l'installation de deux autres d'ici 1973. Le potentiel total du barrage sera de 54.000 kw.

Le financement des installations électriques est totalement assuré par l'Etat Haitien. Le matériel est italien. Le contrôle technique de l'installation est français (SOFRELEC). Une assistance technique est également fournie par les Nations Unies.

— Il existe dans le Massif Nord un important gisement de **Lignite** dont l'exploitation actuelle se limite à la cuisson de poteries et à l'alimentation de foyers domestiques.

— Durant la période de l'Occupation américaine (1915-1934) et récemment encore, des prospections pétrolières ont été faites par des Américains (Côte des Gonaïves, Ile de la Gonâve, Ile de la Tortue, Nord).

Les résultats ne sont pas connus. Haiti importe les hydrocarbures dans leur totalité (Vénézuéla essentiellement). Il n'existe pas d'industrie de raffinage.

3) — Eau.

Haiti ne manque pas d'eau comme c'est souvent le cas dans les autres îles des Antilles. Cependant, la faiblesse des moyens d'irrigation fait que de nombreuses régions agricoles souffrent de la sécheresse. L'alimentation en eau de Port-au-Prince ne suffit pas aux besoins d'une population qui croît sans cesse. Une réfection et une extension du réseau ont été commencées grâce à un prêt de la Banque Interaméricaine de Développement (BID).

4) — Transports.

A l'intérieur. — Les **Transports Terrestres** sont essentiellement routiers. Sur 3.000 kms., à peu près 500 kms. sont exploités et utilisables presque en toute saison. La liaison Port-au-Prince/Cap-Haitien (300 kms) peut se faire en 7 à 10 heures. Le tronçon Port-au-Prince/Léogâne de la Route du Sud (Port-au-Prince/Les Cayes) est achevé. Le parc automobile est évalué à 18.000 unités dont près de 2.000 Camions et Camionnettes.

Le cabotage est limité par la faiblesse des infrastructures portuaires, par le petit nombre de bateaux, tous de faible capacité et aussi par la faible possibilité de commercialisation des produits de la province.

Il existe deux voies de **Chemins de Fer** (à voie étroite). De Port-au-

Prince à Léogâne et de Port-au-Prince à Damien. Elles ne sont utilisées que par HASCO pour le ramassage de la Canne-à-sucre.

Le Service Aérien Intérieur (Frêt et passagers) est assuré par la COHATA (Armée) entre la capitale et 5 villes de province (Cap-Haitien, les Cayes, Jacmel, Jérémie, Port-de-Paix). La flotte est constituée par 2 appareils (DC3).

Vers l'étranger. — Le port de la capitale assure près de 90% en valeur du commerce extérieur haïtien. Il est desservi par des compagnies de navigation européennes, américaines et japonaises. La SEELAND et la CGT (1) ont introduit récemment le transport par «conteneurs».

L'Aéroport International de Port-au-Prince assure la totalité des transports aériens avec l'étranger. Il est desservi principalement par :

— L'AMERICAN AIRLINES (6 vols hebdomadaires directs vers New-York).

— AIR FRANCE, 1 vol quotidien par Caravelle (vers Porto-Rico et Miami), vers Pointe-à-Pitre, avec une correspondance rapide 2 fois par semaine avec Paris. Air France est la compagnie qui a transporté en 1970 le plus grand nombre de passagers.

— PAN AMERICAN AIRWAYS (Etats-Unis, Caraïbes)

— CARIBAIR (Caraïbes, Floride).

— AIR HAITI (frêt uniquement vers Porto-Rico) etc.

5) — Télécommunications.

Une concession pour la modernisation et l'extension du réseau téléphonique haïtien a été accordée à la TELECO (Canada). Ce réseau est essentiellement limité à Port-au-Prince et Pétion-Ville. Il existe environ 5000 lignes. La capitale est reliée par téléphone aux principales villes de province.

Haiti est relié avec l'extérieur :

— par le télégraphe et le télex (Western Union, RCA, All Americas Cables, tous américains).

— par le téléphone (West Indies Téléphone, U.S.)

6) — Information et Publicité

En l'absence d'une diffusion sur tout le territoire par la télévision et

(1) — CGT : Cie Générale Transatlantique.

les journaux, la Radio est le premier support de l'information et de la publicité en Haïti. Il y a approximativement 500.000 récepteurs dans tout le pays.

Il existe environ une vingtaine de stations, toutes commerciales à l'exception de 4 d'entre elles (appartenant à des congrégations protestantes américaines). Les 3 plus importantes, toutes à Port-au-Prince, couvrent difficilement la totalité du territoire (Radio NOUVEAU MONDE, Radio HAÏTI, Radio METROPOLE). Le prix d'un message publicitaire peut varier de \$ 0.50 à \$ 2 selon le type de publicité d'entretien ou de lancement).

Il existe 6 journaux en Haïti, quotidiens paraissant tous à Port-au-Prince et diffusant des annonces publicitaires. Leur tirage est limité par la faiblesse de l'alphabétisation. Les 3 plus importants quotidiens (Le Nouveau Monde, Le Nouvelliste et Le Matin) ont une vente quotidienne variant entre 5 et 10.000 exemplaires.

La Presse Etrangère a une diffusion relativement importante. Il s'agit principalement des revues et magazines français : L'Express, Le Nouvel Observateur, Les sélections hebdomadaires du Monde et du Figaro sont régulièrement expédiées par avion. Près de 280 autres revues et magazines sont expédiés par bateau. Le volume par avion devrait croître nettement grâce à l'abaissement des tarifs de transport, récemment obtenu.

La distribution de cette Presse française est assurée par les Messageries de Presse Franco-Haïtiennes (95. Rue du Quai, B. P. 1182, Port-au-Prince/HAÏTI).

Il y a plus de 30 salles de cinéma en Haïti, toutes projetant des films publicitaires. En 1968, plus de 1 million d'Haïtiens les ont fréquentées. Ce chiffre a dû s'accroître ces 3 dernières années avec l'ouverture dans la capitale de nouvelles salles en plein air du type «Drive-In».

7) — Le Secteur bancaire

— La Banque Nationale de la République d'Haïti est dirigée par un Conseil d'Administration nommé par le Président de la République. Elle est implantée en province.

— Ses principales fonctions :

- 1) Elle détient un monopole d'émission (plafond limité par la loi de Janvier 1971 à 125 millions de gourdes, soit 25 millions de dollars)

- 2) Elle est gardienne de l'encaisse (or et devises) qui, au 31 décembre 1970, se monte à 26 millions de francs (soit 5 millions de dollars).
- 3) Elle assure la convertibilité de billets gourdes en dollars.
- 4) Elle sert d'agent fiscal du Gouvernement.
- 5) Elle est la principale banque commerciale d'Haiti.
- 6) Elle gère divers organismes et entreprises publiques.

— La **Banque Royale du Canada** (Succursale de la Banque Royale du Canada de Montréal) a des ressources évaluées à 50 millions de francs (10 millions de dollars).

— La **Banque Populaire Colombo-Haitienne**, filiale de la Banco Popular de Bogota en association avec l'Etat Haitien, a des ressources plus modestes : 10 millions de francs (soit moins de 2 millions de dollars).

— La **First National City Bank** doit ouvrir une succursale cette année à Port-au-Prince. Cette banque jouera le rôle d'une banque de dépôt et d'une banque d'affaires (crédits au commerce et à l'industrie locale). La First National City Bank a déjà de nombreuses succursales dans les Caraïbes : Porto Rico 2; Jamaïque 6; République Dominicaine 5; Bahamas 5; Trinité 3; Iles Vierges 3; Iles Caiman, Barbade et Aruba 1.

— **L'I.D.A.I.** (Institut de Développement Agricole et Industriel) au capital de 5 millions de dollars souscrit par le Gouvernement haitien et la Banque Nationale de la République d'Haiti accorde des avances à moyen terme aux entreprises nationales et étrangères agricoles, artisanales et industrielles (taux moyen : 7%).

8) — La Monnaie.

La Parité officielle du Fonds Monétaire International est :

1 gourde = 1/5 du dollar U.S.

» » = 1.11 franc (depuis le 15 Août 1971, ce taux de change correspond au taux du franc commercial.

— les billets dollars représentent 15 à 20% de la circulation fiduciaire totale (circulation libre du dollar en Haiti). Elle renforce la solidité de la gourde et accroît l'élasticité de la masse monétaire.

— les émissions de billets gourdes sont couvertes, pour 1/3 en or et dollars et pour 2/3 en effets commerciaux, titres d'Etat et bons du trésor à court terme.

— il n'existe aucun marché de devises. En cas de difficultés financières, l'achat des dollars US n'est possible que dans la mesure où les banques ont des disponibilités en devises. Ce risque est atténué par le

· volume important de dollars envoyés chaque mois en Haiti par les Haitiens travaillant aux Etats-Unis.

3) LA BALANCE DES PAIEMENTS

Le déficit de la balance commerciale peut être évalué de 1 à 4 millions de dollars par an.

Les exportations oscillent entre 38 et 42 millions de dollars par an. Le café représente 40% du total, mais Haiti n'atteint pas son quota annuel actuellement fixé à 25.000 tonnes. La bauxite, le cuivre, le sucre et le sisal apportent chacun de 5 à 10% des entrées de devises selon les années. Seul élément dynamique les exportations de la petite industrie qui représentaient déjà en 1968 15% du total des exportations et qui ont dû croître sensiblement ces deux dernières années.

Les importations varient de 40 à 45 millions de dollars, mais accusent une chute de 19% par rapport à 1960. Les achats de biens d'équipement sont passés en dix ans de 12,7 millions à 5,5 millions et ceux de produits manufacturés de 25 millions à 12 millions.

Globalement, la balance des paiements est déficitaire depuis 1962. Bien que peu importants en valeur absolue, ces déficits cumulés ont porté les avoirs nets du système bancaire sur l'étranger à 2 millions de dollars (fin 1970).

Les réserves brutes atteignaient, à la même date, 5 millions de dollars (en amélioration depuis 2 ans).

La dégradation de la balance des paiements entre 1962 et 1968 s'explique :

— par la diminution du tourisme : 90.000 visiteurs en 1961 et 1962; moins de 20.000 en 1967;

— par la diminution brutale des entrées de capitaux étrangers. Les entrées de prêts et dons publics et privés, sont passés de 18 millions de dollars en 1961 à 4,3 millions de dollars en 1967.

Depuis 1969, la tendance s'est inversée en raison :

— de la reprise des activités touristiques : 50.000 voyageurs en 1968-69;

— de la croissance rapide des investissements directs d'origine nord-américaine : 1 million de dollars en 1968/69; 1,8 en 1969/70, et plus récemment, de la reprise de l'aide bilatérale des Etats-Unis et de l'augmentation des aides régionales et multilatérales (BID, ONU).

La Dette publique extérieure atteint environ 60 millions de dollars, les Etats-Unis demeurant le créancier principal au titre de l'EXIMBANK et de l'O.D.D.A. L'endettement d'Haiti envers le F.M.I. s'élève à 9 millions de dollars.

4 LE BUDGET ET LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

L'exercice budgétaire court du 1er Octobre au 30 Septembre de l'année suivante. Le montant du budget ordinaire 1970/71 est de l'ordre de 28 millions de dollars soit environ 8% du Produit Intérieur Brut (340 millions de dollars). Il faut y ajouter les sommes allouées au Budget de Développement. (voir paragraphe suivant).

Les recettes ordinaires sont ventilées de la façon suivante :

1) Recettes douanières	\$ 14.080.000
2) Recettes Internes	» 10.860.000
3) Compte Fiscal Spécial	» 400.000
Organismes Autonomes	» 420.000
Divers	» 2.460.000
	<hr/>
Total des Recettes Ordinaires	» 28.220.000

La plus grande partie des recettes alimente le Budget de Fonctionnement (\$26.031.000); le solde, soit \$ 2.185.600, est affecté au Fonds Spécial de la Dette Publique.

a) — La politique de développement

L'Organisme haïtien de planification, le CONADEP (Conseil National de Développement et de Planification), imprime chaque année une brochure intitulée : «Plan d'Action Economique et Sociale» dans laquelle sont exposées les lignes directrices de l'action gouvernementale en faveur du développement. Pour l'exercice 1970-1971, le principal effort porte sur des réalisations d'infrastructure :

- l'aménagement de la Centrale hydro-électrique de Péligre.
- entretien et extension du réseau routier.
- l'aménagement des installations portuaires (Wharf de Port-au-Prince).

Le budget de développement pour l'exercice 1970-1971 mobilise 23 millions de dollars dont la moitié est financée par l'aide internationale et l'autre moitié par des recettes extraordinaires perçues en Haïti.

Dans sa politique commerciale avec l'extérieur, l'Etat Haïtien, essaie d'augmenter ses recettes par l'accroissement des exportations de biens manufacturés. Un autre objectif consiste à favoriser l'implantation d'investissement étrangers, les industries nouvelles devant alimenter le marché local bénéficiant ainsi d'un régime protectionniste assuré par l'imposition de

forte taxes à l'importation et la nécessité de licences d'importation pour les produits concurrents.

b) — L'Institut de Développement Agricole et Industriel

Créé en 1961, l'I.D.A.I. est une banque de développement ayant pour objectif la promotion de l'industrialisation et la modernisation du secteur agricole.

Ses moyens d'action consistent en l'octroi de crédits sélectifs de 1 à 3 ans d'échéance et la fourniture d'une assistance technique aux utilisateurs des sommes engagées.

En 1964, l'I.D.A.I. a créé la Société d'Équipement National SEN, filiale destinée à gérer des participations acquises dans le secteur industriel.

1) — Bilan des actions entreprises depuis 1961.

I — En tant qu'organisme de financement spécialisé, l'I.D.A.I. a distribué depuis sa création environ 5 millions de dollars de crédits :

a) l'origine des ressources

- Prêts de la B.I.D. \$ 3,5 millions
- Ressources propres (taxes douanières essentiellement) \$ 1,5 "
- Fonds propres (IDAI et SEN) montant négligeable (dotations gouvernementales).

b) l'affectation des ressources

- crédits agricoles généraux (taux d'intérêt 8 à 12% selon l'échéance (6 mois à 3 ans) et l'emprunteur — garantie hypothécaire). \$ 585.000
- crédits agricoles supervisés (taux d'intérêt : 8%), utilisation contrôlée par des moniteurs agronomes, crédits de campagne à 6 mois d'échéance, garantie sur récolte). \$ 1.385.000
- S.E.N.
(création d'entreprises destinées à être remises à terme au secteur privé, prise de participation). \$ 2.714.000
Filature et huilerie des Gonaïves
Beurrerie des Cayes
Plusieurs centrales électriques en province.

Dans le cas de prêts supérieurs à \$ 50.000, l'accord de la B.I.D. est nécessaire.

II — En tant qu'organisme d'exécution, l'I.D.A.I. a été chargé :

- a) d'un programme d'irrigation regroupant six projets régionaux : Gonaïves, Les Cayes, Mirebalais, Jérémie, Léogâne, Jacmel.
- b) dans le cadre des crédits supervisés, d'une mission de promotion des cultures de coton, maïs, haricots et plantes oléagineuses.
- c) de la gestion des entreprises dépendant de la S.E.N.

Pour l'ensemble de ses activités (y compris la S.E.N.) l'I.D.A.I. emploie actuellement 500 salariés. Durant la période 1961-1970, les crédits alloués au secteur industriel ont été, faute de projets sérieux, d'une importance négligeable.

2) — Les projets actuels

I — Actions récemment engagées :

— Aménagement d'un parc industriel à Port-au-Prince :

la responsabilité de l'exécution du projet a été confiée à la S.E.N.;

le financement sera assuré à concurrence des 2/3 par des crédits de la BID et du 1/3 par des ressources de l'I.D.A.I.

le coût global du projet est estimé à \$ 335.000.

— ODVA.

II — Projets à l'étude

- a) ligne de cabotage desservant les principales villes côtières de l'île (et éventuellement prolongée jusqu'à Nassau);
- b) mise en exploitation de carrières de marbre;
- c) installation d'un abattoir aux Cayes;
- d) développement du complexe des GONAIVES : filature, huilerie, margarinerie;
- e) promotion des cultures de plantes oléagineuses : arachides, sésame.

Conclusion :

En raison des perspectives actuelles du développement économique et de l'accroissement de l'aide financière et technique de la B.I.D., l'I.D.A.I. va désormais :

- d'une part accroître le montant global de ses interventions;
- d'autre part, et tout en maintenant l'aide à l'agriculture sous forme de crédits supervisés, orienter de façon prioritaire ses crédits vers le secteur industriel

Pour 1970-1971, le Plan d'Action Economique et Sociale prévoit aussi :

- 3 millions de dollars de crédits au secteur industriel;
- 0.55 millions de dollars de crédits au secteur agricole.

S'il assume mieux les fonctions d'une banque de développement, l'I.D.A.I. accroît sa dépendance technique et financière vis-à-vis de la BID, situation qui pourrait être modifiée grâce à une diversification des sources financières

c) — L'aide internationale.

L'aide annuelle extérieure représente environ \$ 5.600.000 dont l'origine est la suivante :

1) Nations Unies (dont P.N.U.D.)	\$ 2.336.200
2) Organisation des Etats Américains	» 96.000
3) Aide bilatérale (dont U.S. A.I.D.)	» 2.012.000
4) Banque Mondiale de Développement	» 24.000
5) Banque Interaméricaine de Développement	» 1.145.000

5 INVESTISSEMENTS ETRANGERS

Des lois sur les «industries nouvelles» encouragent les investisseurs par l'application d'exonération d'impôts, de franchises douanières et de mesures de protection sur le marché local.

Outre les investissements nord-américains déjà cités (TELECO, REYNOLDS, HASCO, HAMPCO. etc) qui représentent actuellement plus de 50 millions de dollars U. S., l'implantation d'une industrie légère, orientée vers l'exportation, s'est considérablement développée depuis 3 ans. Il s'agit d'entreprises qui quelquefois utilisent des matières premières locales (bois, sisal, peaux, tissus...) ou qui, le plus souvent achèvent la confection de produits semi-finis importés. Le courant d'exportation est orienté principalement vers les Etats-Unis : en 1968, sur un chiffre d'exportation totale de 4,9 millions de dollars US, les Etats-Unis ont importé pour plus de 4 millions de dollars de produits de la petite industrie haïtienne.

Ces nouvelles industries présentent souvent un caractère mixte : les intérêts haïtiens sont propriétaires des actifs (terrains et immeubles) et se chargent de la gestion local des ventes en Haiti et de la production; l'associé étranger assure l'écoulement des ventes sur les marchés étrangers, fixe les niveaux de production et achète les fournitures importées destinées à la production.

Etude faite en Juin 1971.

OU VA NOTRE SYSTEME D'EDUCATION ?

Par Hubert de RONCERAY

Au moment où la nation haïtienne s'efforce de se redéfinir et de repenser ses structures pour promouvoir de nouvelles formes de relations humaines, il nous plaît de soumettre à la réflexion des intellectuels et des centres de décision quelques unes des conclusions significatives auxquelles nous ont conduit nos enquêtes au CENTRE HAÏTIEN D'INVESTIGATION EN SCIENCES SOCIALES. Les idées émises dans les pages qui suivent n'ont d'autre ambition que de suggérer aux responsables de nos problèmes d'éducation certaines options prioritaires que nos analyses ont dégagées de la logique des faits.

Puissent ces réflexions aider à clarifier et à compléter certains points du PLAN DE REFORME DE L'EDUCATION amorcé à l'occasion du Séminaire sur l'Enseignement tenu à Port-au-Prince en Décembre 1967.

AVONS NOUS UNE PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION?

Après ses 167 ans d'indépendance politique la gravité du sous-développement économique et social d'Haiti est telle que les hommes de cette dernière moitié du XX^e siècle qui en ont accepté le défi, doivent nécessairement se résoudre à être une génération-martyre. A cet échec de l'expérience haitienne on attribue plusieurs causes d'ordre interne et externe telles : l'impérialisme, le néo-colonialisme, et le racisme, la monoculture, les préjugés de classes, l'instabilité politique, l'analphabétisme. Tous ces facteurs sont vrais, mais l'absence d'une philosophie de l'éducation se détache comme l'un des plus importants.

Une nation pour progresser doit savoir ce qu'elle veut, où elle va et avec quels moyens. Haiti n'a jamais défini exactement le type d'homme qu'elle voulait préparer pour édifier son développement. Toujours prisonnier des schémas importés de France, notre système d'éducation a produit une élite intellectuelle étrangère à sa propre réalité, à sa propre culture, incapable d'appréhender comme elles sont les données socio-culturelles de notre sous-développement économique. Les essais timides de réforme de l'enseignement n'ont pas encore dépassé le rituel des adaptations maladroites et serviles à ce qui se pratique ailleurs. Par incapacité ou par snobisme on refuse d'évaluer méthodiquement les besoins réels du pays, la mentalité populaire pour concevoir et adapter un système d'éducation dynamique, propulsif et libérateur.

L'école haitienne a failli à sa mission parce qu'elle a barré la route à des générations entières qui auraient pu, par leurs aptitudes, leur talent créateur, leur sens de la responsabilité, leur civisme, leur souci du changement, promouvoir l'avancement du pays. Elle a rigidifié les structures archaïques et désuètes en surchargeant l'administration d'une élite parasitaire et improductive. L'éducation haitienne s'est révélée un instrument d'aliénation, un non-sens, une négation pure et simple du développement.

Les deux soucis majeurs de l'éducation doivent être d'abord une connaissance approfondie du sujet à éduquer et ensuite une claire vision des objectifs à atteindre. Développer un pays, c'est amener les citoyens à assumer consciemment et délibérément les objectifs économiques, sociaux, politiques et culturels. Le développement exige une reconversion mentale, l'adoption de nouvelles attitudes vis-à-vis du temps, du travail des relations humaines. Le développement n'est possible que là où l'éducation

parvient à modifier la structure mentale des individus et des groupes, à créer et à généraliser une conscience aigüe des besoins, une volonté de domination et de dépassement des forces matérielles et spirituelles qui entravent le progrès.

L'haitien est encore enchaîné dans ses traditions et ses croyances ancestrales. Pour le comprendre, il faut le saisir avec tout le poids de son historicité et de son système de valeurs. Il est un être frustré et déçu qui recherche dans l'autoritarisme et l'indiscipline une certaine compensation à son aliénation. Son indépendance politique s'est soldée par un échec économique total. L'impuissance créatrice des classes dominantes a précipité la ruine matérielle de la nation. Chacun vit aujourd'hui avec une certaine angoisse, le drame du sous-développement. Les élites en sont conscientes, les masses en prennent conscience. Le système politique traditionnel consacrant l'hégémonie d'une minorité urbaine a explosé; l'urbanisation s'accroît. Bref Haiti est entrée dans l'âge des revendications sociales. L'âge des exutoires superficiels et improductifs est révolu. Il faut un engagement de l'éducation sur tous les fronts et à tous les degrés. Cet engagement doit être un combat à livrer aux structures : économique, religieuse, démographique, culturelle pour que l'haitien devienne un être conscient, discipliné et responsable. Cet engagement doit être aussi une réforme totale dans la conception et l'administration des méthodes et des programmes.

I. LA SITUATION ACTUELLE DE L'ENSEIGNEMENT

1— Que vaut l'enseignement primaire?

Tel qu'il est conçu actuellement, l'enseignement primaire est un bloc massif, hétérogène, indigeste qui étouffe l'enfant au lieu de le libérer. Il soumet ce dernier à une situation de «forcing» où la mémoire s'épuise inutilement au détriment du jugement, de l'imagination créatrice, de l'esprit d'invention.

DONNEES STATISTIQUES (Cycle primaire)

Enfants scolarisables	Enfants : scolarisés	: %	: Locaux publics	: Locaux : loués	: Salles de classe	: % par salle
1.087.743	: 249.057	: 27%	: 119	: 194	: 2.194	: 92

Sources : Mémoire à la Mission Rockefeller. Bulletin du CONADEP No. 2 Juillet 1969

La scolarité actuelle est de 27% de la population scolarisable. Cette dernière s'accroît annuellement de 20.000 élèves. Le cycle primaire s'étend sur 6 années. D'après les archives de l'Éducation Nationale (Mars 1964) il y a une déperdition de l'ordre de 93.6% entre la première année de la classe enfantine et la dernière année du Certificat d'Étude Primaire, c'est à dire que les multiples obstacles rencontrés par les élèves freinent leur séjour à l'école. Dans les écoles rurales, le taux de déperdition est voisin de 98%. On a souvent tendance à imputer ces échecs au crétinisme, à la déficience intellectuelle, à la paresse des élèves. Il faut de préférence trouver l'explication dans les mauvaises conditions de travail, la malnutrition, le manque de préparation et de motivation des professeurs.

La généralisation de la scolarisation dans tout le pays, si elle est possible, pour être efficace doit être accompagnée d'une élévation sensible des rendements scolaires. Au cours de ces dernières années l'enseignement a subi une très forte détérioration; 90% des instituteurs ne reçoivent aucune formation pédagogique; les titulaires tendent à se concentrer dans les zones urbaines pour échapper à l'isolement. Les services d'inspection scolaire n'existent plus que de nom.

La création des établissements d'enseignement n'a fait l'objet d'aucun programme d'ensemble, d'aucun contrôle. La plupart des nouveaux établissements ont surgi de l'initiative privée ou de l'action communautaire dans les milieux ruraux avec des moyens techniques matériels et financiers très précaires. Ce sont des décisions qui viennent combler le déficit de l'enseignement en termes quantitatifs mais qui le compliquent dangereusement en termes qualitatifs. La prolifération désordonnée des établissements privés et l'impréparation notoire de la plupart des responsables reflètent une absence de politique bien définie sur la responsabilité de l'Etat à l'égard du système éducatif national.

Les taux de succès scolaire enregistrés au cours de ces dernières années font ressortir la faible productivité du système éducatif et la lenteur des améliorations. Malgré l'évidence accrue du taux d'échecs aux examens de fin d'étude, le système éducatif ne s'est guère préoccupé de ce problème et ne s'est proposé aucun objectif précis à ce sujet. Il n'existe aucune étude statistique sur les redoublants, les pertes scolaires, les périodes interrompues, les abandons, etc.

Les causes majeures des échecs scolaires sont plus ou moins connues mais il serait nécessaire de les préciser en fonction de certains facteurs qui les spécifient. On sait que la précarité du niveau de vie des familles fait obstacle à une assiduité régulière, que la situation des écoles du point de vue de la distance par rapport au domicile des élèves, du point de vue de l'effectif des enseignants, des moyens matériels et pédagogiques ne

- motive nullement l'élève vers un travail soutenu et productif. L'école haïtienne, en particulier l'école primaire, est à repenser entièrement dans ses fondements parce qu'elle est conçue contre l'élève. Elle le condamne à un gaspillage de temps, d'effort, d'intelligence qu'il ne peut plus récupérer. Les procédés de mémorisation et l'usage inconsidéré du fouet sont une négation pure et simple de la pédagogie.

2— Que vaut l'enseignement secondaire ...

L'enseignement du second degré représente pour les détenteurs du Certificat d'Etude Primaire le second épisode de la longue tragédie qu'est le séjour à l'école. L'Etat distribuait presque seul l'enseignement à ce niveau dans les lycées. Mais les collèges privés ont apporté au cours de ces dernières années une contribution de beaucoup supérieure à celle de l'Etat.

L'enseignement secondaire demeure le privilège exclusif de quelques grands centres urbains et n'est accessible qu'à une faible minorité. La demande d'admission au secondaire est 5 fois plus importante que la capacité actuelle de système. La situation paraît encore plus sombre quand on sait que seulement 16% de l'effectif inscrit en première année du secondaire atteint la classe de philosophie. On mesure ainsi le filtrage ou mieux le gaspillage des talents qui s'effectue tout au long du cycle secondaire.

Ce gaspillage serait encore moins catastrophique si la qualité du produit livré au pays répondait à ses besoins particuliers, s'adaptait à ses réalités, pouvait les transformer. Mais il n'en est rien. Nos bacheliers acquièrent des connaissances purement livresques qui tuent chez eux le sens de l'observation, de la curiosité scientifique, de la recherche expérimentale. L'enseignement secondaire prépare des littéraires épris d'exotisme, de poésie, d'histoire et dédaigneux des travaux manuels, des activités mécaniques ou agricoles qui sont à la base du développement.

3— Que vaut l'enseignement supérieur ?

Notre Université d'Etat avec ses 8 Facultés et Ecoles Supérieures et ses 1700 étudiants prépare surtout des médecins et des juristes. La Médecine et le Droit absorbent à eux seuls 50% de l'effectif total de l'Université. La première exporte ses diplômés vers l'Amérique du Nord, tandis que la seconde continue d'être la principale source d'alimentation de la bureaucratie gouvernementale.

L'enseignement universitaire souffre de tous les maux issus des niveaux primaire et secondaire : manque d'intérêt pour la recherche, dépendance absolue vis-à-vis du maître, absence de méthode dans l'organisation du travail intellectuel. Ces carences sont entretenues par le manque de travaux pratiques, l'insuffisance des organismes de recherche, des laboratoires.

Dans un pays d'illettrés à prédominance agricole on conçoit difficilement que les sciences naturelles, l'agronomie, le génie civil, les sciences de l'éducation soient si peu valorisées.

Il y a donc au moins deux problèmes importants à retenir ici.

- a) Notre enseignement supérieur néglige trop les disciplines scientifiques au profit des carrières littéraires, du droit et de la médecine.
- b) Il disperse trop les professeurs à temps partiel dans plusieurs Facultés et Ecoles Supérieures à la fois; ce qui les oblige à dispenser un enseignement fragmentaire qui manque de continuité et de profondeur.

II L'HEURE DES DECISIONS

On parle souvent de réforme dans notre pays et tout le monde s'habitue à y voir des changements de nom ou de visage dans le personnel administratif. Ces exercices de permutation d'un ministère à un autre, d'un poste à un autre, continuent de décevoir parce qu'il y a une mentalité bureaucratique haïtienne opposée au développement.

Avant toute tentative de réforme de l'enseignement, il faut d'abord s'entendre sur la définition du concept. Réformer, c'est supprimer les structures désuètes et en construire de nouvelles adaptées aux besoins et aux exigences du présent. Pour concevoir et exécuter une réforme de notre enseignement, nous devons nous rappeler que nous sommes haïtiens que nous sommes conditionnés par une géographie, une histoire, une économie, une mentalité qui attendent des solutions autres que celles expérimentées en Europe ou en Amérique. Une réforme de l'enseignement doit s'intégrer dans une conception globale du développement.

L'éducation étant la clef de voûte du développement doit donc être pensée dans une perspective globale embrassant tous ces facteurs interdépendants de la structure sociale. Ignorer ou refuser l'un ou l'autre de ces facteurs, c'est opter pour des solutions superficielles, c'est céder à l'imitation, à la parade.

1— Il faut reprendre le problème à la base : au niveau primaire.

Haiti se trouve aujourd'hui devant l'impérieuse nécessité de déclencher une guerre ouverte à l'ignorance avec des possibilités financières précaires. Inutile de vouloir s'accrocher à des programmes prestigieux et chimériques qui n'auront plus la vertu de séduire les naifs. Nous ne pouvons plus nous tromper, ni tromper les autres.

Un pays comme le nôtre doit fonder son développement sur l'utilisation maximum des ressources humaines. Il faut mobiliser la section rurale pour que la population entreprenne avec les moyens propres à la localité la construction de locaux scolaires avec l'assistance technique des échelons supérieures.

Il ne suffit pas de construire des locaux scolaires, il faut aussi recruter et préparer les enseignants appelés à distribuer l'instruction. C'est indiscutablement le problème le plus difficile à résoudre.

Il s'agit d'une tâche nationale qui exige des mesures du même ordre. Au même titre que la Centrale Hydro - Electrique F. DUVALIER de

Péligre, le programme de scolarisation totale de la population de 5 à 14 ans devrait être décrété Programme d'Urgence Nationale.

On ne saurait reprocher à l'enseignant en milieu rural son improductivité, sa négligence ou son absentéisme quand on réfléchit un instant aux épreuves qui lui sont imposées. C'est un individu isolé, mal rémunéré oublié. L'un des principaux obstacles à vaincre si l'on veut motiver les populations vers le service scolaire, c'est la garantie d'une liaison rapide et permanente avec les centres urbains. Or les moyens de transport routier avec l'inexistence des voies de pénétration praticables en toute saison et l'inaccessibilité de certaines montagnes ou vallées condamnent des localités entières à la marginalité la plus complète.

Il faut donc résolument introduire un système de transport aérien par hélicoptère qui permette de toucher une ou deux fois par semaine chaque section rurale, de recueillir des données, de contrôler le déroulement de l'expérience, d'évaluer ses succès et ses échecs.

A notre avis, une revalorisation du créole s'avère indispensable pour briser le complexe d'infériorité qui frappe ceux qui le parlent, mais ce serait manquer de réalisme que de vouloir l'élever au rang de langue officielle. Une telle mesure n'aurait qu'une signification purement nationaliste et ne résoudrait en rien les besoins de communication et d'échange. La revalorisation du créole doit contribuer à la libération psychologique et à un dialogue plus étroit avec le français.

Le créole à sa place à sa phase d'initiation de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

L'essentiel est de pouvoir préparer des ouvrages adaptés à la réalité locale, à la vie quotidienne, maintenir la correspondance entre le français et le créole autour de l'objet désigné par le mot. Tout le fond du conflit entre partisans du créole et partisans du français réside dans un problème de méthode pédagogique.

— Le niveau secondaire doit préparer davantage les cadres intermédiaires de développement.

Haiti est avant tout un pays agricole mais l'agriculture ne doit pas être une vocation unique et permanente. Une diversification de la production et l'exploitation de nouvelles ressources à des fins industrielles constituent un impératif du progrès économique. Mais pour permettre au pays d'introduire une variété d'emplois stratégiques aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public il faut préparer une main d'œuvre intermédiaire pour la petite industrie.

La minorité qui est engagée dans le secteur moderne de l'économie est concentrée dans les organismes gouvernementaux. Les activités commerciales et industrielles importantes sont contrôlées par des étrangers.

Telle qu'elle est actuellement répartie, la main-d'oeuvre locale est incapable de provoquer par ses propres moyens un processus d'industrialisation même modeste. On a besoin nécessairement de l'aide extérieure, du capital, des connaissances et de la main-d'oeuvre qualifiée.

Dans un pays en développement les producteurs de matières premières doivent pouvoir trouver sur le marché intérieur les cadres intermédiaires susceptibles de réduire leur état de dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs en leur fournissant les moyens d'accroître leur production et d'en profiter immédiatement sous forme de consommation de biens et de services. Certaines installations importantes resteront pour longtemps encore hors de portée des nationaux mais ces derniers doivent être préparés à assurer le relai entre l'économie agricole et les petites entreprises de transformation.

Le taux de main-d'oeuvre haïtienne employée dans l'économie de marché est à peine de 10%. Toutes les catégories de techniciens font défaut. Environ 80 à 90% de nos élèves des écoles secondaires suivent un enseignement académique. Les écoles techniques et professionnelles sont en nombre très limité et n'exercent aucun attrait sur les générations montantes. L'enseignement secondaire est essentiellement orienté vers l'enseignement supérieur à cause de la trop grande place accordée à la culture générale, à la littérature, à l'histoire. Les bacheliers qui ne peuvent pas poursuivre leurs études universitaires se voient incapables de se libérer par leurs propres moyens. Ils constituent une charge pour l'Etat au lieu d'être des agents de développement.

L'enseignement secondaire doit insister désormais sur les lycées techniques et professionnels pour assumer l'ère industrielle annoncée par la Centrale Hydro-Electrique François Duvalier de Péligre. Les industries établies dans le pays devraient contribuer à la création et à l'entretien de plusieurs collèges techniques.

3 — L'Université doit inaugurer l'âge de la recherche scientifique dans tous les domaines

Notre Université est bien plus un symbole de prestige qu'un laboratoire de la culture locale. Elle dispense un enseignement académique qui ne débouche pas suffisamment sur les données vitales du développement. Elle n'est pas encore un milieu actif de recherche qui motive l'étudiant vers la découverte personnelle, vers le dialogue et l'esprit critique. Jusqu'ici seule la Faculté d'Ethnologie exige la présentation d'un mémoire de fin d'étude. La Faculté de Droit et des Sciences Economiques et la Faculté des Lettres et de Pédagogie viennent d'introduire cette nouvelle mesure qui attend d'être généralisée à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

Il n'est plus possible de concevoir ou d'admettre à l'Université des cours monologues dédiés à des étudiants-robots. L'universitaire, est un adulte qui participe et contribue à l'avancement de la recherche et non une machine à enregistrer des notes. Cette pratique est une conséquence logique de la mauvaise orientation de l'enseignement, du manque de laboratoire, de bibliothèque. Elle est imputable aussi à une routine séculaire qui simplifie la tâche des enseignants en leur évitant un contrôle souvent trop laborieux des travaux effectués sur le terrain.

Un minimum d'équipement matériel s'avère indispensable à un enseignement universitaire qui veut être vivant et adapté. Les professeurs ne cesseront jamais d'insister sur l'adéquation et la régularité des salaires.

On ne devrait pas hésiter à solliciter à ce niveau l'aide massive des universités étrangères pour des programmes conjoints de recherche, des échanges de professeurs et d'étudiants.

Conclusion.

Quelle que soit la stratégie adoptée, son efficacité dépend surtout de la qualité du corps enseignant, de sa motivation, de sa préparation. Certaines mesures de nature à créer un climat de renouveau dans la carrière de l'enseignement doivent être envisagées.

— Promulguer le statut du corps enseignant et renforcer le prestige de la carrière professorale.

— Créer une Banque de l'Enseignement susceptible d'accorder des prêts à faible intérêt aux enseignants, d'assurer la sécurité sociale, de financer la construction de logements.

— Garantir un système de promotion sur la base des cotes d'évaluation accumulées par l'enseignant au cours des années de travail.

C'est par une conception entièrement renouvelée de l'enseignement qu'Haiti pourra assurer à la base la consolidation irréversible de son processus de développement. Il faut absolument préparer de nouvelles générations ouvertes aux données du milieu, sensibilisées très tôt à l'esprit de recherche, maîtresses de leurs connaissances et promotrices de transformations durables et bénéfiques.

Notre système d'éducation actuel ne peut aller nulle part. S'il a des ambitions au développement économique, il n'a aucune possibilité de le réaliser. Il faut freiner sans délai le gaspillage des ressources. Haiti ne peut plus jongler avec ses vérités essentielles. C'est par l'éducation qu'il faut commencer et c'est encore à elle qu'il faut laisser le dernier mot.

Hubert de RONCERAY Ph. D.
Directeur du Centre Haitien
d'Investigation en Sciences Sociales

«LES DIX HOMMES NOIRS» - (1901) d'Etzer Vilaire

OU

PRELUDE A L'OCCUPATION AMERICAINE

Par Roger GAILLARD

Au début de l'année 1901, paraissait à Port-au-Prince une plaquette de vers d'un poète inconnu : Etzer Vilaire. Très vite, on s'arracha l'ouvrage. Les moins de trente ans, les jeunes intellectuels des villes, tout en reconnaissant les défaillances du poète, applaudirent et l'oeuvre et l'auteur. Dans l'histoire émouvante des «Dix Hommes Noirs» (tel était le titre du long poème), dans les discours des héros, dans leur funèbre décision enfin, la génération de 1900 retrouvait ses déboires, ses anathèmes, ses tentations.

oOo

En ce début de siècle, ils sont donc dix cavaliers cheminant, par une douce nuit haïtienne, vers une antique demeure abandonnée. Le plus vieux d'entre eux n'a pas dépassé la trentaine. Ils sont des hommes de chez nous, avec, sur le visage, la diversité des teints éclos sous nos climats. Ils ne se ressemblent du dehors que par la sombre couleur de leurs habits et par le deuil de leur âme. Ils sont noirs parce que sans espérance, ils sont noirs parce qu'appelant la mort.

1900, c'est, pour d'autres, «la belle époque». Bien loin de chez nous, la France déverse cent millions dans une exposition étincelante. Les Etats-Unis d'Amérique, tout près, ayant chassé l'Espagne de Cuba, s'apprêtent, grâce au «big stick» de Théodore Roosevelt, à élargir à tout le continent la sphère d'application du dollar.

Et voilà qu'en ce même début du XXème siècle, dix jeunes Haïtiens dix amis, brandissant leurs armes à feu, sont debout sur la plage. L'un tuera l'autre; celui-là tombera sous le coup d'un troisième; ainsi de suite et le dernier, Frank, aura seul à choisir de vivre ou de mourir.

Quand le monde, au dehors, célèbre le bonheur, pourquoi ce drame chez nous ? Pourquoi, soudain, cette angoisse mortelle de la jeunesse ? Pourquoi le choix, par un poète, d'un tel sujet ?

En 1900, Haiti se préparait à fêter le centenaire de son indépendance

Un pays nouveau avait remplacé la société de Saint-Domingue. La présence du colon français et l'oppression physique et directe qu'il exerçait avaient été jusqu'à la racine, jusqu'à la race, supprimées. On était désormais entre soi c'est à dire entre nègres, entre Haitiens. Mais il s'en fallait de beaucoup que, sans communauté d'aspiration et de culture, sans marché unifié, on pût parler de nation.

En gros, Haiti présentait en 1900 une première division fondamentale.

D'un côté, un peuple de paysans, ayant patiemment édifié un régime de petite propriété rurale, protégé des abus de l'Etat par un repliement sur soi-même dans les vallées éloignées et au fond des mornes.

Et de l'autre côté, ce que des sociologues ont appelé (pour bien souligner l'insignifiance de son nombre) «l'aristocratie» des campagnes et de la ville.

A l'intérieur des terres, cette minorité est constituée par quelques gros propriétaires, camouflant sous des rapports paternalistes, des formes semi-féodales de tenure du sol. Dans les villes côtières, ouvertes au négoce étranger, l'autre volet de cette «aristocratie» représente la bourgeoisie marchande, endiguée, certes, par l'envahissante concurrence des Allemands, Français et hardis Levantins, installés sur place, mais s'enrichissant elle-même, de pots-de-vin, de prébende, de fraudes douanières, d'emprunts usuraires consentis à l'Etat durant les crises financières.

Cette classe dominante exerce le pouvoir d'Etat par l'intermédiaire de ses équipes de «politiciens» qui défilent à la tête de l'administration publique, s'alliant, se remplaçant, s'entretenant (parfois au sens propre), servant les intérêts permanents des nantis, sans omettre, par la même occasion, de se remplir très copieusement les poches.

o O o

Ces dix cavaliers muets qui chevauchent vers le noir destin qu'ils se sont fixé, n'appartiennent ni à l'une ni à l'autre classe.

Membres des couches moyennes (artisans, instituteurs, avocats, petits boutiquiers), ils auraient pu s'enrôler dans les phalanges politiciennes, et servir, comme tant d'autres, les oppresseurs.

Mais la jeunesse de 1900, sur deux points fondamentaux, diffère des générations qui l'ont précédée : sa haine du pouvoir militaire, et son généreux (et vague) idéal de justice.

Sur ces deux points, il est nécessaire que nous nous expliquions.

o O o

Pour se soumettre la masse, éparpillée dans le pays, des producteurs agricoles, la classe de la bourgeoisie terrienne et de la bourgeoisie commerciale, disposait d'un instrument efficace, L'armée.

C'est d'ailleurs dans les rangs de l'armée, où ils avaient fait de force, leur service, que nos dix compagnons avaient lié amitié :

Ils s'étaient rencontrés à l'armée. Entassés
Sur les grabats infects de funestes casernes,
Promenant leurs profils blafards dans les tavernes,
Ils s'usaient, dans le vide et l'ennui de la paix,
Parmi de vieux soudards, tourbe de coeurs mauvais.

Pour choquante qu'elle soit, la description d'Etzer Vilaire reste vraie. Cette armée de la fin du XIXème siècle, quoique issue de celle qui nous avait donné l'Indépendance, ne lui ressemblait en rien.

Au lendemain de 1804, Haiti, par rapport à la France, s'était trouvé dans la situation d'un camp retranché. Le nouvel Etat, pour se préserver et s'édifier, avait dû, en toute nécessité, conserver la structure militaire qui l'avait amené à la libération. Les échelons de l'administration nouvelle coïncidèrent alors, du haut en bas, avec la hiérarchie du peuple en armes.

Lorsque vint, en 1825, la reconnaissance de notre indépendance par Charles X, la possibilité objective s'ouvrait de passer au pouvoir civil. Mais à l'intérieur de la jeune société haitienne, les divisions de classes avaient déjà surgi. Pour les nantis, renoncer à l'armée, c'était renoncer au pilier principal de l'Etat de classe, c'était renoncer à leurs privilèges. Ainsi fut conservée l'institution devenue un instrument d'oppression.

Privée de son objectif national, l'armée haitienne, astreinte exclusivement à des tâches répressives, dégénéra dans son organisation, dans sa discipline, dans son idéologie dans la qualité de son organisation, et finalement dans sa tenue. Divisée par les guerres civiles entre généraux, soulevée contre le pouvoir central, taillant, mettant en pièces, incendiant au nom de ce pouvoir central, cette armée provoquait, à la fois, la pitié et le sarcasme, ses va-nu-pieds n'ayant, hélas, plus rien de sublime.

C'est dans ce cloaque, que les dix jeunes gens s'étaient rencontrés. Ils y passèrent leur temps de service dans l'ennui :

Puis ils avaient quitté la troupe désœuvrée.

o O o

Si on se replace dans les conditions haitiennes de l'époque, le dégoût des «dix hommes noirs» peut surprendre. Et tout de même, l'accord des lecteurs de 1901 avec l'amertume et la réprobation des héros d'Etzer Vilaire.

Somme toute, la situation n'était pas nouvelle, et les méthodes de gouvernement ne s'étaient pas sensiblement aggravées. D'où venait donc, pour ces jeunes, cette impression de découverte du réel politique haïtien, et son caractère brusquement insoutenable ?

Un événement culturel d'une portée sociale considérable s'était produit en 1860.

Le Président Geffrard avait signé, cette année-là, avec le Saint-Siège, un concordat grâce auquel de nombreuses congrégations enseignantes allaient pouvoir, en sécurité, s'installer et essaimer sur le territoire haïtien. Accueillies avec reconnaissance par la bourgeoisie des villes, encouragées par l'État, elles devinrent un stimulant pour les institutions privées et publiques déjà existantes, et, peu à peu une très nette amélioration de la qualité de l'enseignement se fit sentir.

De plus, aux environs de 1885, le Président Salomon, grâce au soutien de l'Alliance française de Paris, fit venir à Port-au-Prince et au Cap-Haïtien, des missions pédagogiques qui, durant de longues années, enseignèrent dans nos écoles et nos lycées.

Enfin, à la même époque, des jeunes gens particulièrement doués furent envoyés dans les universités étrangères, à titre de boursiers, afin d'y poursuivre leurs études.

Ainsi, en 1900, grâce à cet essor de l'instruction (j'aurais pu dire : grâce à cet essor des « lumières » s'il ne s'agissait de maîtres empreints de l'idéal social romantique), une « intelligentzia » cultivée, éclairée, éprise de raison et de vérité, confrontait l'enseignement reçu avec la réalité environnante, et, généreusement, aspirait à la transformer.

La résistance du milieu, le poids énorme du régime allaient réduire à l'inanité ces espérances et ces efforts.

C'est pour cette raison, qu'en cette nuit tropicale de la première année du siècle, dix jeunes hommes noirs se réunissaient pour un dernier repas et d'ultimes confidences. A quelques mètres, la mer, paisible, roulait ses vagues sur la grève, vagues blanches et enveloppantes comme des suaires.

o O o

Le premier « homme noir » réclame la mort parce que son rêve politique a échoué.

Pour tout remettre en ordre, il avait conçu, au moyen du coup d'État, le projet de renverser le despotisme.

Trois fois j'ai conspiré contre un chef tyrannique (...)

L'exil me vit tremper de larmes mon pain noir.

Ces complots, plus ou moins désintéressés, étaient alors chose courante à Port-au-Prince.

En 1899, traversant une période politique extrêmement difficile pour la survie de son régime, le Président Tirésias Simon Sam multiplie les perquisitions, et, durant la première semaine d'août, fait procéder à de multiples arrestations.

Des personnalités éminentes comme Calisthènes Fouchard, Charles de Delva, Horace Laferrière, le commissaire Pauléus Paul, Seymour Faine, Morin Bouchereau, Eugène Pouilh, Isnardin Vieux, Madame Lozama Germain, sont «envoyées pourrir en prison» (selon une expression de l'époque) parmi d'autres, aujourd'hui moins connues. Au même moment, les différents consulats de Port-au-Prince se remplissent. Quelques semaines plus tard, nombre de détenus seront libérés tandis que les asilés seront autorisés à prendre le chemin de l'exil, c'est à dire le bateau pour Kingston, où ils rejoindront les suspects des tentatives précédentes.

«Ce serait un phénomène, dit un malicieux observateur de l'époque, de voir Kingston sans exilé haïtien. Repliés sur eux-mêmes dans leur isolement collectif, n'ayant qu'un seul et unique sujet de conversation : la politique du pays; possédés de cette obsédante pensée qu'il faut rentrer» ils arrivent à ne plus avoir la claire notion des choses, et s'habituent tranquillement aux idées les plus téméraires. De là, à l'exécution il n'y a qu'un pas». (1)

En ce même début d'août, une considérable personnalité intellectuelle haïtienne, Anténor Firmin, en qui la jeunesse admire la compétence, l'habileté diplomatique, le patriotisme, est nommée Ministre d'Haïti à Paris. Le chef éventuel des révoltés de l'Artibonite, n'est plus que chef de mission sur les bords de la Seine. Une autre espérance s'évanouissait.

Rentré lui-même d'exil, le premier «homme noir» avait tenté deux autres coups de main. Ayant de nouveau rencontré l'échec, il s'écrie, parlant à la patrie, au cours de son dernier repas avec ses amis d'infortune :

J'ai pleuré de douleur sur ta funèbre image. (...)

Trois fois armé pour toi, mon bras fut impuissant ! (...)

Comme un crime inoui, le sort veut que j'expie

La gloire de t'aimer et d'abhorrer toujours

Tes meurtriers obscurs, tumultueux vautours,

Se nourrissant des morts couchés sous ta bannière.

(1) Frédéric Marcelin, Questions Haïtiennes, pp. 36 et 37 (1891).

Mais la foule ne l'ayant pas soutenu, le héros demande la mort :
On ne vit pas au sein d'un peuple en agonie.

o O o

Cette brutalité du despotisme était la conséquence logique des difficultés économiques accrues à la fin du siècle.

En 1804, nous étions 500.000 habitants. En 1850, nous approchions du million. En 1900, nous en étions à un million et demi d'âmes.

Ce galop du taux d'accroissement de la population s'accompagnait, pour nos exportations, d'une baisse progressive. De 1890 à 1900, nos expéditions de café passaient de 39.700 tonnes à 36.000. Pour la même période de dix ans, l'exportation du bois de campêche descendait de 80 mille tonnes à 53 mille. Le sucre dégringolait de 0,3 quintal, à moins de 0,1. Le cacao seul témoignait d'une légère tendance à la hausse : 1400 tonnes en 1890, contre 2100 tonnes en 1899. (1)

La baisse de la production agricole entraînait forcément dans les villes, un accroissement du chômage. Ce trait caractéristique du sous-développement est plusieurs fois noté par Etzer Vilaire dans son poème.

Le second homme noir, en effet, orphelin, se dénomme l'enfant de la misère, l'enfant de

Cette mère de ceux qui n'en ont pas.

Sa très convenable préparation scolaire ne le conduit à rien. Avec amertume, il commente :

**Le mérite chez nous, comme Job sur la cendre,
Se couche et pleure.**

Puis, dans un mouvement désespéré, il s'écriera :

**Travail, ô Travail rédempteur,
Quand verra-t-on chez nous ton bras libérateur
Tendu pour soulager les foules qui soupirent ?**

Et, à son tour, lui aussi affirmera sa détermination de mourir.

o O o

C'est encore la misère qui entraîne dans l'abîme, un autre des «hommes noirs», le huitième.

(1) «Cent-Cinquante ans de Commerce Extérieur d'Haiti». 1954

En 1899, les petits employés publics qui avaient déjà vu leurs salaires réduits de 20% n'arrivaient à les toucher qu'avec plusieurs mois de retard. Ainsi le journal «Le Soir», dans son numéro du 31 juillet de cette année-là signalait que, malgré les espérances, le mois de mai n'avait pas été payé aux petits fonctionnaires, et qu'ils attendaient le règlement au cours de la première quinzaine d'août.

Le gouvernement de Tirésias Simon Sam, incapable de faire face à ses obligations, se tourne alors vers ses créanciers habituels : quelques haïtiens, la Banque (institution française) et les grandes maisons allemandes de la place : Jaegerhuber, Schwerdersky, Keitel, Ahrends. Mais les conditions réclamées par ces messieurs pour l'emprunt de 180.000 gourdes envisagé, furent si onéreuses, que le Ministre des Finances suspendit les discussions.

Dans cette atmosphère d'angoisse, le Journal «Le Soir», dans son numéro du 29 Juillet 1889, analyse le budget d'un instituteur imaginaire. De ses 75 gourdes d'appointements, il prévoit 25 pour les loyers (sa famille se compose de sa femme, de lui-même et de cinq enfants) 30 pour la nourriture, 5 pour la lessive (assumée par sa femme), 15 pour les imprévus. Or cela fait trois mois qu'il n'a rien touché. Il continue pourtant de travailler, mais le journaliste précise que le jeune époux rentre chez lui fort tard, incapable d'affronter le spectacle de désolation qui l'attend journellement au foyer.

Le huitième «homme noir» réclamera le droit de mourir pour avoir été incapable, par suite de ses déboires financiers, d'arrêter ses deux soeurs sur la pente du vice :

J'ai vu ces fronts souillés ! L'enfer les a contraintes.

Je n'avais plus d'amis, je n'avais plus d'emploi. (...)

L'horreur des jours sans pain les a prostituées.

Et il jette ce cri d'anathème :

**Leur crime est moins grand que le tien,
Monde infâme qui fis le spectre de la faim !**

o O o

Pour desserrer le carcan, penseront les hommes d'aujourd'hui, on pouvait s'adresser ailleurs. Cette solution avait été envisagée.

En juillet 1899. «La Tribune de New-York» faisait état de la présence, dans la métropole américaine, du Ministre des Finances d'Haiti, à la recherche d'un emprunt de cinq millions de gourdes (monnaie de chez nous),

qui permettrait d'assainir la situation financière du pays : le papier-monnaie serait alors retiré et remplacé par l'or et l'argent américains.

Mais le journal ajoutait qu'on exprimait d'emblée à New-York quelques doutes sur les possibilités pour le gouvernement haïtien d'obtenir cet emprunt. Ce qui n'empêcha pas le « chef du Trésor », signale le reporter, de faire visiter son bâtiment au délégué d'Haïti et de lui faire voir (question de le mettre en appétit) une quantité impressionnante de « green-back » empilés dans les dépôts. (1)

A la fin du même mois de juillet, à Port-au-Prince cette fois, le Gouvernement s'adressait aux grands créanciers de l'Etat. La Banque proposa comme condition de « son acceptation d'une diminution sur les garanties des emprunts locaux », que le contrôle des douanes haïtiennes lui soit attribué. Prétention qui fut énergiquement repoussée par le Ministre intérimaire des Finances, Brutus Saint-Victor. (2)

Trois jours après cette stérile confrontation, le « New-York Journal » du 28 juillet 1899, expliquait ainsi le refus des créanciers locaux (haïtiens et étrangers) d'aider le gouvernement à sortir de l'impasse :

« On dit que ces créanciers voudraient pour Haïti le protectorat américain. Pour arriver à ce but, ils se sont coalisés et poussent le pays vers une banqueroute désespérante d'où seul pourra le tirer le capital américain. » (3)

C'est déjà la menace de l'intervention étrangère de 1915 qui se précise, avec la tactique qui sera appliquée avec succès au début du siècle : laisser se dégrader la situation financière haïtienne, afin que finalement le contrôle des douanes, demandé par la Banque française, soit offert spontanément aux Etats-Unis d'Amérique. En réalité, ces derniers, devant les refus réitérés d'Haïti, seront amenés à s'en emparer par la force.



Les sept autres « hommes noirs » donneront leur accord à la proposition de mort collective, pour des raisons plus personnelles, mais reflétant, à leur façon, la situation politique et sociale tragique d'Haïti, au moment où s'amorcent les premiers signes de la crise qui, de 1911 à 1915, mettra la nation à deux pas de l'auto-destruction.

Pour l'un le prétexte sera l'amour bafoué; pour l'autre l'amitié tra-

(1) « Le Soir », 11 Juillet 1899

(2) « Le Soir », 25 Juillet 1899

(3) « Le Soir », 10 Août 1899

hie; pour celui-ci, l'inspiration musicale tarie; pour celui-là, le malheur d'être poète; pour cet autre, la vie de débauche; pour ce dernier, l'Ennui.

Le programme de la soirée sera exécuté à la lettre :

Nous serons l'un par l'autre à l'instant décimés.
Le second frappera le premier, le troisième
Tuera le précédent; ainsi jusqu'au dixième.
Et celui-ci sera Frank. Resté le dernier.
Il touchera nos coeurs dans ce sanglant charnier;
Si quelqu'un souffre encor, que sa pitié l'achève.
Libre ensuite, il pourra, si la vie est son rêve.
Nous survivre ou se joindre à la commune mort.

Frank qui, au nom de convictions religieuses, avait seul refusé le verdict collectif survivra donc. Mais ce sera pour sombrer dans la folie.

oOo

Par son inspiration, ce poème d'Etzer Vilaire laisse encore, ici et là, l'impression d'une sombre beauté. Certains passages ne manquent ni de force, ni même de couleur. La versification est correcte, parfois même habile. Pourtant ce poème conçu comme une suite de discours, sombre trop souvent dans une rhétorique assez froide.

Tel qu'il demeure pourtant un Haitien le lit encore avec intérêt, voir avec émotion. Et pour l'historien des lettres (ou l'historien tout court) l'oeuvre présente un tableau assez exact de la mentalité de la jeune intelligentsia haitienne à l'orée du XXème siècle.

Quant à l'argument lui-même, inutile d'en chercher la source, comme cela a été tenté, dans «Les Amants de Montmorency, d'Alfred de Vigny, ou dans le dernier banquet des Girondins raconté par Lamartine.

Les suicides, parmi les jeunes, ne furent pas rares, chez nous en 1899.

Le journal «Le Soir» du 6 juillet 1899, écrit en effet :

Depuis quelques temps, la mort par le feu devient très commune à la capitale. Avant-hier, aux environs de la Cathédrale, une femme, réduite à la dernière misère, s'est bravement débarrassée de la vie, en allumant le feu sur elle.

La même gazette, vingt-deux jours plus tard, publie cette nouvelle

On nous informe d'un cas de suicide qui a eu lieu, il y a quelques jours, et dont la cause est la misère. C'est un jeune homme

de 27 ans, employé public, qui, las de souffrir, et obligé d'accepter des secours de coeurs généreux, en est arrivé à cette terrible détermination» (1)

Dans aucune des notes, on ne sent une réprobation quelconque de la part de ceux qui les ont rédigées. Et même une estime secrète se laisse deviner.

J'ai, par ailleurs, relevé, moi-même, dans les journaux de 1900 et 1901, cinq autres suicides par le feu, pour des raisons non élucidées.

«Les Dix Hommes Noirs» d'Etzer Vilaire comptaient donc en 1900, chez nous, des frères innombrables. Il n'y a pas à s'étonner que ces créatures de fiction aient été à ce point comprises et aimées.

o O o

Certaines réserves sur le pessimisme excessif du poème furent pourtant immédiatement formulées.

Dans le numéro du 15 avril 1901 de «La Ronde», Pétion Gérôme, tout en reconnaissant la justesse des portraits, leur opposait «une réalité plus saisissante».

«Les dix suicides qui étaient (...) leur sombre horreur, n'équivaudront jamais (pour la grandeur morale du sacrifice) à cette abnégation de soi-même que montre souvent (étendu sur la place publique, la poitrine trouée de balles) quelque défenseur obstiné de la justice et de la liberté».

Mais Etzer Vilaire lui-même a été un de ces braves.

«Commissaire du Gouvernement, il s'opposa énergiquement en 1903 à l'exécution sommaire de Berthuli Prin, et le retira des mains du peloton qui allait l'assassiner et le fit gagner le consulat. Le Commandant militaire entra dans une grande colère et Etzer Vilaire dut démissionner». (2)

Par la plume, le poète fustigera ainsi les politiciens infâmes. Dans un poème, qui résonne des mâles accents de Chénier, de Hugo, de Barbier, il leur criera :

Vous, dont l'aveugle esprit, assombrissant nos jours,
Déchaîne sur nous la tempête;

(1) «Le Soir», 28 juillet 1899.

(2) «Le Matin», 10 juin 1920

Vous qui venez vers nous comme un vol de vautour;
 Vous pour qui le carnage est fête; (...)
 Versez à flots le sang qui crie
 Vengeance, noirs Cains !... Oui, tonnez bronze et fer
 Pétille, flamme ardente et rouge !
 Et vous, hurlez ! Soyez les démons de l'enfer !
 Et que nulle vertu ne bouge
 Sous vos talons rageurs et sous votre soufflet !

Lorsque les «marines» américains débarqueront chez nous le 28 Juillet 1915, de trop nombreux clercs, prenant prétexte de nos turpitudes, accueilleront à bras ouverts, mêlant leurs offres de collaboration aux vivats des brasseurs d'affaires.

Même ces «patriotes» notoires applaudiront à la «divine surprise».

Qu'est-ce qu'en effet que 1915, dans la vie haïtienne, se demande le Dr. Price-Mars, si ce n'est l'aboutissement des turpitudes et des hontes dont est jalonnée l'ascension de notre peuple vers la stabilité sociale et politique. (...) Ces désordres avaient provoqué un tel désarroi dans les âmes les mieux trempées que leur disparition, d'une façon ou d'une autre, même à l'aide d'une immixtion étrangère, était attendue par les plus ardents patriotes.

Il n'y eut guère qu'un tout petit nombre d'hommes avertis par les démarches de l'impérialisme, qui se dressèrent, farouches, contre les périls de la tutelle étrangère sous quelque forme qu'elle se présentât. (1)

Quelle sera l'attitude d'Etzer Vilaire, qui, si vigoureusement avait stigmatisé nos hontes ? Le 8 septembre 1915, quarante-deux jours après l'intervention armée, il écrivait au seul journal d'opposition d'alors, pour l'assurer de son soutien dans la résistance :

«Nous sommes à un lugubre aboutissement. (...) L'oeuvre néfaste de nos politiciens, qui ont lentement tué le patriotisme haïtien; la convoitise étrangère, longtemps prête à profiter de leur aveuglement; le crime qui nous rongait et nous consumait à l'intérieur; celui qui guettait à nos portes; ces causes, dans leur concours fatal, nous les voyons s'épanouir brusquement en quelque chose qu'on peut, sans exagérer, qualifier de monstrueux. Nous avons la douleur de vivre cette page d'histoire, où s'étale tant de boue. Des rénégats bafouent et soufflettent leur patrie, à l'heure peut-être de sa mort». (2)

o O o

(1) — Article de Price Mars : «Raymond Vilaire-Cabèche», In «Le Temps», 28 août 1937.

(2) — «Haïti-Intégral» 23 septembre 1915.

Mais le temps passera. Des soldats de la liberté, avec la machette ou la plume à la main, tels Charlemagne Péralte et Jacques Roumain, se lèveront.

Dans la première rangée des combattants, Etzer Vilaire sera l'un des rayonnants points de mire, et il le sera encore à la victoire.

Mais cela est une autre histoire; c'est une autre page de notre histoire.

o O o

Le destin de ce poète fut de passer, après sa mort, pour un auteur de l'intérieur de l'âme, coupé des réalités haïtiennes, perdu dans les nuées de l'apologétique.

Deux de mes collègues, M. le professeur Pradel Pompilus, et un critique plus jeune, M. Figolé, lui ont rendu récemment justice.

Etzer Vilaire est un indéniable exemple de l'engagement en poésie. Dans l'avertissement aux «Dix Hommes Noirs», il a éloquentement parlé de «l'aimantation irrésistible, qu'exercent sur l'esprit des écrivains, les états d'âme d'une époque.

«Concevoir la possibilité d'une oeuvre qui échapperait entièrement à ces influences fatales, affirme-t-il, ce serait rêver une vibration harmonique de l'air sans un choc qui la détermine, un rayon sans l'astre qui nous l'envoie, la formation d'une fleur sans une tige qui la porte», (1)

J'ai essayé de présenter ici et la fleur et la tige.

Roger Gaillard

(1) — «Poèmes de la Mort, p. 73. Librairie Fischbacher, 1907.

EXTRAITS

Nous donnons ci-après des extraits significatifs des «Dix Hommes Noirs». On pourra entendre ainsi la voix de chacun des martyrs.

A la suite de ces fragments, le lecteur trouvera ainsi un extrait d'un poème écrit par E. Vilaire après la publication de cette oeuvre; il y précise ses intentions, ses espérances, son étonnement d'avoir été écouté avec tant de ferveur.

Le premier Homme Noir : l'homme politique

J'ai vingt-cinq ans et pas un toit, un coin de terre
Où cacher aux regards ma précoce misère.

Tout est vain ici-bas et même de lutter...
Trois fois j'ai conspiré contre un chef tyrannique,

L'exil me vit tremper de larmes mon pain noir.

Je me suis souvenu dans mon âme meurtrie
Qu'une mère implorait notre amour... O Patrie!
Combien l'ont oublié! combien souillent encor
Ton front marqué déjà du signe de la mort
J'ai pleuré de douleur sur ta funèbre image.

Trois fois armé pour toi, mon bras fut impuissant!

Comme un crime inoui, le sort veut que j'expie
La gloire de t'aimer et d'abhorrer toujours
Tes meurtriers obscurs tumultueux vautours,
Se nourrissant des morts couchés sous ta bannière.

En vain, j'ai médité de terribles exploits
Contre ces vils faucheurs de têtes et de lois,
Indignes héritiers de l'oeuvre de nos pères.
Que n'ai-je de ma foudre atteint dans leurs repaires
Ces fauves mal couverts d'habillements humains ?

On ne vit pas au sein d'un peuple en agonie !

oOo

Le deuxième Homme Noir : l'homme de la misère

Moi je suis orphelin.

Je n'ai pu me sevrer de cette horrible mère,
Cette mère de ceux qui n'en ont pas... Hélas!

Le mérite chez nous, comme Job, sur la cendre
Se couche et pleure.

Travail, ô Travail rédempteur,
Quand verra-t-on chez nous ton bras libérateur
Tendu pour soulager les foules qui soupirent.

Le malheur, la misère a désuni nos âmes;

L'enfant est morte, hélas! d'aimer sans but... Je veux
La rejoindre dans la tombe.

o O o

Le Troisième Homme Noir : l'artiste méconnu

J'ai la douleur poignante, affreuse, d'être artiste,
Musicien, hélas !...

J'aspire à planer, j'ai l'aile de l'harmonie.

Mais, ciel ! l'isolement,

Le mal quotidien, la détresse me tue!

Ma voix dans un sanglot s'est brisée et s'est tue

Je porte mon coeur comme un luth en désaccord.

o O o

Le Quatrième Homme Noir : celui qui sombre dans l'alcool

Et moi, fit le suivant à la mine vieillie,
Comme une fleur souillée avant d'être cueillie.

L'horreur plane et s'étend sur tout mon avenir.

J'ai vécu malgré moi dans un vide effrayant...

J'ai vécu comme on meurt, j'ai noyé ma raison

Dans la coupe où l'ivresse égoutte son poison.

Me voici maintenant l'âme diminuée,

Sterile comme l'est une vaine nuée.

o O o

Le Cinquième Homme Noir : le poète.

Lorsque chez les Iolofs, la race fainéante
Perd un de ses enfants, Guiriot odieux,
Ses frères saisissant la dépouille abhorrée
L'exilent de la terre où dorment les marchands,
Les Prêtres, les guerriers et les rois. Les Méchants,
Loin des regards humains lui font la sépulture.

Ce que font les Iolofs au Guiriot mal né,
On l'inflige aux vivants, chez nous, aux interprètes
De l'amour et du ciel, à nous, pauvres poètes!

Un peuple d'épiciers sans Dieu, sans coeur, sans flamme,
Refuse sous le ciel une place à notre âme.

Notre être douloureux recèle en soi la mort.

o O o

Le Sixième Homme Noir; l'amant veule.

La femme, sphinx moqueur! Oh! nous sommes des fous
Pour presser sur nos seins, adorer à genoux
Cet élément de mort et de folle misère.

Je meurs de mon amour comme d'une blessure;
Plus forte que la mort et de ses coups plus sûre,
Elle enchaine mes sens, mon pauvre coeur dément :
Comment m'arracher d'elle et survivre, comment ?
Ses caprices d'une heure ont souillé ma carrière...

Elle me perd! Je suis trompé, je suis jaloux...
Je vais mourir l'aimant encore !

o O o

Le Septième Homme Noir : le conspirateur trahi

J'adorais un ami. Je travaillais pour lui.

Ma bouche souriait de joie à son approche.

Le monstre sans trembler y plongeait le poignard,
Il se fit délateur. De tous nos sombres drames

Nul n'égale ce pacte effroyable et cynique
Qui lie au Déshonneur le Pouvoir tyrannique;
Aucun n'est comparable à la Délation,
Fille du Despotisme et de l'Ambition!

Misérable! dans l'ombre il me perdit d'un mot,
Car sa bouche perfide inventant un complot,
Il me dit ennemi du maître qu'il adule.

Je fus pris,
Et plongé dans l'enfer des noires oubliettes,
Mes gardes méfiants, du fer des baionnettes,
Fouillaient jusques aux mets qu'apportait à ma faim
La charité... J'abrège. Un jour, lorsqu'à la fin
Je fus libre, j'appris un crime plus infâme :
Un ministre d'Etat avait séduit ma femme !

o O o

Le Huitième Homme Noir : le Frère de deux Prostituées :

A côté de mon berceau Dieu mit
Deux autres plus frais, ceux de deux soeurs bien-aimées.

Eh bien, j'ai vu le nom de mes deux soeurs périr !
Le bouge les a pu ravir à mes étreintes...
J'ai vu ces fronts souillés! l'enfer les a contraintes! ...
Je n'avais plus d'amis, je n'avais plus d'emploi,
Le destin m'avait fait un homme hors la loi,
L'horreur des jours sans pain les a prostituées.

Leur crime est moins grand que le tien,
Monde infâme qui fis le spectre de la faim !

o O o

Le Neuvième Homme Noir : la victime de l'Ennui :

Le monstre qui m'absorbe est l'invincible Ennui.
Je reste pour moi-même un lububre mystère
La vie a fait de moi comme un mystifié.

o O o

A MA PATRIE

— I —

Lorsque, pour endormir un éternel souci,
Mes doigts se promenaient sur ma lyre ignorée,
Savais-je qu'une voix me répondrait ainsi,
Qu'une âme exhalerait cette plainte sacrée?...
Ame multiple et soeur de mon âme, merci!

Savais-je qu'accourus et formant un choeur sombre
Aux timides échos qu'éveillaient mes soupirs,
Des amis de mon nom dont j'ignore le nombre
Pleurerait, chanteraient confusément dans l'ombre
Un deuil pareil au mien et le chant des martyrs ?

Savais-je, ô mon pays! que tu vibrais encore
Sous le souffle inspiré de l'idée au vol fier?
Et que, près de mourir du mal qui te dévore,
Ton âme s'éveillant, éloquente et sonore,
Chantait sous les frissons maladifs de ta chair ?

Qu'au milieu de l'horreur, des sanglots et des spasmes,
Ton coeur, bien que brisé, retrouvait des élans;
Que, palpitant toujours de saints enthousiasmes,
Ton esprit douloureux à des songes troublants
Redemandait l'espoir perdu des premiers ans ?

— II —

Toi que, le long d'un siècle, une foule ignorante
Sur une claire infâme a traînée expirante
Que de fois n'a-t-on pas prostitué ton nom
Que de fois, affaiblis, ta force et ton génie
Fléchirent sous l'affront et sous l'âpre ironie
Ou la menace du canon ?

Que de fois malheureuse, et par tes enfants mêmes
Trahie et piétinée, exhalant les blasphèmes;
Si près de ton berceau de larmes et de deuil
Que tu rougis du sang de la France étonnée,
Que de fois, te sentant perdue à peine née,
Tu crus voir l'ombre d'un cercueil.

Tu crus entendre, hélas ! dans le vent qui t'emporte,
La voix des nations s'écrier : « Elle est morte ! »
Et leur éclat de rire insulter à ton sort !...
Que de fois, dans l'orage ou le morne silence,
Par la lutte intestine ou dans ta somnolence
Tu rêvas l'impossible essor !

Mais tu pensais, du moins, d'une noble harmonie
Bercer en t'enivrant ta souffrance infinie,
Telle une mendiante aux sombres carrefours.
Va courbée à travers la foule indifférente,
Touche émue une harpe et de sa voix pleurante
Chante la joie et les amours !

Mais l'étranger te raille, hélas ! Ton chant timide
Expire sur ta lèvre et ta prunelle humide
Pleure le vol du rêve et le génie absent !
Déçue en tes appels aux sereines lumières,
Tu t'assieds, triste et seule, en de vagues ornières.
Sur des ruines et du sang !

L'oeil brûlant d'une ardeur que ta détresse attise,
Sur ton front le Vautour de l'âpre convoitise
Vient planer, comme on voit, sur l'esquif submergé,
Les noirs oiseaux de proie accourus au rivage
De leur regard aigu suivre au sein de l'orage
L'épave où meurt un naufragé.

Tu voudrais quelquefois, ranimant ta poussière,
Réveiller les héros dont la cendre guerrière,
Eparse dans les vents, sur ton sol enchanté,
En atomes pourprés voltige et te console
Et te suit dans ton ombre ainsi qu'une auréole
Au front d'une triste beauté.

Mais les héros sont morts, ton peuple y songe à peine;
L'Odieux Scepticisme a soufflé son haleine
Sur tes splendeurs d'hier qui t'éclairaient encor;
vainement tu voudrais, dans ta douleur profonde,
Léguer au souvenir émerveillé du monde
Ton trophée et tes palmes d'or !

En vain ton doigt les montre aux chantres infidèles
Dont une épaisse fange appesantit les ailes :
Ils ne peuvent monter aux sublimes tombeaux
Où dorment tes géants dans la paix de la gloire;
Et leurs mains ont couvert les parvis de l'histoire
De ridicules oripeaux.

Et ton corps barbouillé par la muse burlesque,
Coiffé d'un diadème ironique et grotesque,
Sous la pourpre d'emprunt que ton peuple jeta
Sur ton épaule nue et d'une croix chargée,
Défaille et semble, hélas ! une reine outragée
Gravissant un noir Golgotha!

(Poèmes de la Mort, Paris, 1907)

DES NOUVELLES DU SUD

Survol du Département du Sud

Le Département du Sud est une presqu'île allongée, dans le sens Sud-Est-Nord Ouest, entre le Golfe de la Gonave et la Mer des Antilles, sur une longueur de cent cinquante kilomètres. Limité à l'Est par une ligne reliant la Pointe du Carénage, près de Miragoâne, au village de Côtes de Fer, en suivant la rivière des Côtes de Fer, il couvre une superficie de six mille deux cents kilomètres carrés, soit environ le cinquième de la République d'HAÏTI. Si nous examinons la carte de cette région, nous remarquons que les plaines ne couvrent pas de grandes étendues; ce sont en général des plaines côtières marécageuses, ce qui réduit la surface cultivable. Les plateaux situés entre deux cents et huit cents mètres sont nombreux, dominés par quelques massifs assez élevés, dont le Pic Macaya, à deux mille trois cent quarante sept mètres, point culminant du département. Le climat est relativement varié. Chaud et humide en plaine, où l'on bénéficie quand même de l'influence légèrement rafraichissante de la mer, et plus sec dans les zones élevées. Les pluies sont abondantes autour des mois de mai et octobre; ce sont les deux saisons des pluies. La période de l'année s'étendant de décembre à février est caractérisée par une faible baisse de température: c'est l'hiver.

La population du département est de l'ordre de sept cent cinquante mille habitants. Les points importants sont tous situés sur la côte. Ce sont : Côteaux 1.280 habitants, Aquin 2.866 habitants, Anse d'Hainault 3.180 habitants, Miragoane 4300 habitants, Jérémie 10.644 habitants, Les Cayes 22.420 habitants.

La ville des Cayes, chef-lieu du département du Sud, petit port est adossée à une plaine de dix neuf mille sept cent cinquante hectares, la plus importante du département, au climat humide peu salubre.

UN PEU D'HISTOIRE.

En 1505, un conquistador, Diego Velasquez, jette l'ancre dans une baie encombrée de coraux, et abritée par une île verdoyante qui sera baptisée plus tard «Ile à Vaches». En posant le pied sur la terre ferme, l'Espagnol s'écrie : «Salva tierra de la savana!» : sauve cette terre de la savane. La ville des Cayes allait naître. Ville espagnole à l'origine, elle tire son nom du mot «coral»: corail en Espagnol. Actuellement, un de ses quartiers est appelé «La Savane» il fut le berceau de la cité.

En 1667, par le traité de Ryswick, l'île de HAÏTI est partagée entre la France et l'Espagne. Sous l'administration française avec l'application du Colbertisme, «Les Cayes» connaissent un grand développement économique et territorial. Le tracé au cordeau des rues de l'agglomération est dû à l'ingénieur français Philippeau; il ouvrit les routes en direction de la campagne, laboratoire des richesses convoitées par les colons. L'exploitation de la canne à sucre est florissante grâce à un remarquable réseau d'irrigation. De nombreuses «usines» dressent leur cheminée et témoignent d'un travail intensif. De grands planteurs français dont les noms sont restés sur leurs anciens domaines, Laborde, Simon, fournissent le sucre à la métropole ainsi que de l'indigo et du tabac.

Cet essor économique est accompagné d'un essor culturel et social. Des pièces de théâtre françaises et locales sont jouées à «La Comédie» dont le nom est porté par un quartier de la ville. Les Cayes possède aussi un hôpital rendant de grands services.

Puis ce fut la guerre d'Indépendance. La province du Sud y avait échappé jusqu'en janvier 1803. Alors que la guerre se déroulait dans le Nord, toutes les villes du Sud étaient encore aux mains des Français. Le général en chef des troupes insurgées, Dessalines, décide de porter la guerre dans le Sud. Il confie cette mission au colonel Geffrard qui la mena à bien, aidé par d'anciens frères d'armes, Gérin, Cangé.

La première attaque des Cayes a lieu le 8 mars 1803. Après quelques heures de combats meurtriers, Geffrard donne la retraite et entreprend le siège de la ville; il se retranche au Camp Gérard où Dessalines vint en juin 1803 exalter le patriotisme de l'armée du Sud. Cette entrevue devait précipiter la suite des événements : un ultimatum est rédigé et lancé à l'ennemi pour qu'il évacue définitivement le Sud-Mais la guerre éclatait à nouveau entre la France et l'Angleterre — Tandis que les troupes coloniales et indigènes étaient prêtes à s'entredéchirer pour décider du sort des Cayes, quelques bâtiments anglais, entre autres «Le Pélican» vinrent bloquer le port des Cayes. Les troupes françaises, privées de toute aide extérieure, perdent le moral et remettent en question le but de leur mission. Réalisant la gravité de la situation, le général Brunet, chef de la garnison française, décide l'évacuation de la ville. Après quelques hésitations, il préfère traiter avec les Anglais. Le 17 octobre 1803, l'armée indigène entre aux Cayes. Quand Dessalines apprend la chute du dernier bastion du Sud, il peut entreprendre la marche sur Le Cap. Bientôt ce fut Vertières, le superbe et héroïque assaut, puis les fastes du 1er Janvier 1804 avec la proclamation de l'indépendance.

Les Français partis, le Nouvel Etat prend en main la direction de ses affaires sur la base de la structure coloniale. Ainsi les généraux reçoivent

les grands domaines des colons, devenant ainsi détenteurs de l'autorité militaire et de la puissance économique.

La canne à sucre, le café, le cacao sont toujours cultivés de façon intensive et exportés sur une grande échelle, le café étant la principale source du revenu national.

Autour des années 1880, 1910, grâce à l'impulsion de son chef militaire le général Antoine Simon, la région des Cayes est très prospère. Beaucoup de maisons de commerce étrangères, françaises, italiennes, allemandes surtout, sont installées dans la ville et font de son port un port de première importance fréquenté chaque jour par de nombreux navires. Le département du Sud, isolé (absence de routes en bon état), concentrait son commerce à son chef-lieu jusqu'aux « années 30 ». Les deux guerres mondiales devaient bouleverser immédiatement la marche des affaires. Le trafic maritime disparaît presque totalement et avec lui la prospérité économique de la région.

L'industrie dans le Sud a toujours été à l'état embryonnaire. On peut cependant parler de poterie, de vannerie, de cordonnerie, de chapellerie; de plus, l'ébénisterie et la maçonnerie sont des branches assez développées. Un premier pas balbutiant a été fait pour la ferronnerie. L'industrie qui a le plus rapporté aux Cayes est celle du clairin, alimentée par le sirop de canne déversé en abondance par les nombreux moulins de la plaine. Le rhum et le tafia des Cayes étaient réputés dans toute la république.

Il fallait, il faut encore d'ailleurs, tenir compte des conditions d'existence difficiles de la ville des Cayes. Sa position géographique est défavorable; elle est située face à la mer, sans protection naturelle. Elle est à la merci des ouragans et cyclones, assez fréquents dans cette région du globe, qui, joints à des incendies dévastateurs, posent de gros problèmes et demandant un effort d'éternel recommencement. Chacun y prend ses responsabilités, le paysan comme le citoyen, et le flambeau de la vie passe de génération en génération.

UNE EXPERIENCE INTERESSANTE CELLE DU PERE RYO A LABORDE

Le 24 août 1964, la zone de Laborde est ravagée par le cyclone Cléo: 75% des maisons sont détruites ou sinistrées,

8% des récoltes sont ravagées; il en résulte une grande pauvreté et la famine.

Pour parachever la catastrophe, l'année 1965 amène la sécheresse. La misère augmente, les épidémies éclatent, le découragement s'empare des populations. Les responsables de la communauté de Laborde décident d'agir; mais comment? Laborde ne compte pas de «chefs» capables de prendre la responsabilité de tant de problèmes.

Depuis juin 1962, le Père Robert Ryo partage les soucis et les espoirs des quinze mille Labordais. Il décide de s'intéresser concrètement aux problèmes du sous développement. Au cours d'un voyage en Europe, il rencontre plusieurs personnalités et plaide la cause de HAITI avec tant de passion qu'une association naît : «Association Fraternités Antillaises». A. F. A., ayant pour charte : «Le développement est une oeuvre de dignité et d'Amour.» Pour venir en aide à la région de Laborde, l'A.F.A., comprit qu'elle devait commencer par envoyer des techniciens de vulgarisation agricole. Depuis son retour en HAITI, le Père Ryo préparait psychologiquement la population à l'arrivée des techniciens. Elle a lieu en sept 1966. Les premiers volontaires se mettent aussitôt au travail sur un chantier en cours : la route de pénétration Laborde-Maniche. Ils sont tout de suite adoptés par la population.

Le Père Ryo est arrivé à faire comprendre au paysan labordais que s'il ne peut sortir du sous-développement par un effort isolé, il le peut en communauté. Depuis quelques années, il existe à Laborde une société la SOLADEC, (société labordaise de développement communautaire), constituée par les paysans de la localité qui donne des résultats satisfaisants.

Une expérience comme celle de Laborde n'a de sens que si elle peut être multipliée. Le Père Ryo organise des sessions de documentation pour permettre à ceux qui le désirent de se tenir au courant de l'évolution de l'expérience. Des stages ont lieu pour former des animateurs de «développement communautaire chrétien». Ils reçoivent des notions d'agriculture, élémentaires et adaptées. Ils acquièrent les connaissances dans les divers domaines de l'animation rurale.

On forme aussi à Laborde des moniteurs de l'O.N.A.A.C. sachant pratiquer l'alphabétisation fonctionnelle selon des principes et des méthodes éprouvés.

Le centre rurale de formation et d'animation de Laborde est en coordination avec :

- En HAITI : le Département de l'Agriculture
l'Office National d'alphabétisation et d'action communautaire,
O.N.A.A.C.
le Département de la Santé Publique
- A l'étranger : divers organismes de financement : le secours Catho-

lique, l'Agence Canadienne de Développement International, Misereor Adveniat.

Parallèlement à sa campagne de vulgarisation, le Père Ryo a mis sur pied un projet d'extension du centre rural de Laborde. Les problèmes choisis l'ont été en fonction de leur urgence et des possibilités de financement de la Soladec. C'est ainsi qu'il existe :

— Un centre médico - social qui agit au sein des activités du Département de la Santé Publique en collaboration avec l'hôpital des Cayes; il est tenu par des infirmières secondées par des animatrices rurales.

— Un centre de nutrition prenant en charge des enfants malnutris et l'éducation des parents dans ce domaine.

— Un centre d'alphabétisation des enfants et des adultes en collaboration avec l'O. N. A. A. C.

— Un centre d'animation agricole et d'artisanat agricole ayant des contacts avec le S.E.N., l'I.D.A.I., la F.A.O., l'E.D.A.P.S. (1)

Les paysans sont initiés à des techniques agricoles simples qu'ils peuvent utiliser sans le concours d'experts étrangers. Ils ont déjà réalisé un silo en butyl (2) pour lutter contre la perte des récoltes atteignant 70%.

Il est prévu l'assistance d'un ingénieur agronome qui dirigerait le projet agricole de Laborde et superviserait la formation et les activités des moniteurs.

A l'intérieur de ce centre sont effectués des travaux de bourrellerie de sellerie, de fabrication de charettes auxquels se sont intéressés les dirigeants du S. E. N.

L'expérience Laborde a pour but de venir en aide à des paysans haïtiens pour les faire émerger de la boue du sous-développement où ils sont englués. Au départ et pendant cinq ans, il a fallu faire appel à des techniciens agricoles français ou belges, à des infirmières étrangères, mais, dès le début, de jeunes Haïtiens ont été associés à ce travail de redressement et ont collaboré étroitement avec les cadres du projet.

Le Père Ryo et son équipe aspirent maintenant à former chaque année des animatrices et animateurs ruraux, au rythme d'une soixantaine,

(1) — S.E.N. Société Equipement National.

I. D. A. I. Institut de Développement Agricole et Industriel

F. A. O. Food Agricultural Organization

E. D. A. P. S. Enquête et Démonstration Agricole dans la péninsule Sud.

(2) — Matériau isolant, un dérivé du Plastique.

pour que les Haïtiens eux-mêmes prennent en main et multiplient les instruments d'action locale.

L'ACTION DES NATIONS-UNIES : ENTRAIDE INTERNATIONALE

Dans le cadre de leur assistance aux pays en voie de développement, les Nations-Unies sont présentes en HAÏTI et notamment dans l'extrême Sud. Leur rayonnement s'étend sur trois cent mille hectares autour des Cayes, l'effort principal étant concentré sur la plaine des Cayes.

L'arrivée de cet organisme international date de 1963, avec la mise sur pied d'un premier projet, de trois ans orienté vers l'élevage et visant plus particulièrement à développer la production d'aliments, tels que la viande, le lait et ses dérivés.

En 1967, un nouveau projet est entrepris pour une nouvelle période de trois ans. Ses objectifs sont plus variés. Il s'intéresse à tous les problèmes agricoles, depuis l'accroissement de la production végétale dans son ensemble jusqu'à la conservation des eaux et des sols par le reboisement. Il aménage aussi les routes de pénétration dans la zone où s'exerce son action.

Depuis janvier 1971, un troisième projet est lancé, qui doit se terminer au mois d'août 1972 dans la même optique que le précédent mais selon des principes révisés. Son objectif est de faire de la démonstration adaptée aux possibilités de toutes sortes et à l'entendement de la paysanne et du paysan haïtiens, pour consolider les bases d'un développement futur.

Un programme de vulgarisation agricole est établi; et compte dix sept postes d'action. En collaboration avec un service d'expansion agronomique, il recherche l'amélioration dans tous les secteurs agricoles par l'introduction de meilleures techniques simples de production, par la lutte contre tous les destructeurs des cultures, par une irrigation rationnelle, par un stockage approprié des récoltes. Les responsables de ces secteurs tâchent de faire comprendre l'intérêt des plantes fourragères jusqu'alors totalement négligées. Ils s'intéressent aussi à l'augmentation et à l'amélioration de la production animale. Dans cet esprit fonctionne un service vétérinaire d'hygiène animale exerçant une action prophylactique et curative dans vingt deux centres infirmiers.

Le problème de l'organisation des agriculteurs fait partie des préoccupations des responsables du projet 1971 — En HAÏTI, 85% de la population vit de l'agriculture — Le relèvement par un effort isolé étant impossible, au niveau du petit paysan, la solution réside dans les groupements communautaires constitués en vue d'une appartenance future à l'Organisation Nationale des Coopératives Agricoles.

Parmi les objectifs repris par le projet actuel, figurent le reboisement et l'entretien des routes. Le premier s'applique aux zones escarpées de la région des Cayes. Le second ne se limite plus aux seules routes de pénétration vers l'intérieur, il atteint toutes les voies de communication de la région qui s'en trouvent efficacement améliorées.

Dans le domaine social, une spécialiste en questions de nutrition s'occupe d'économie domestique; elle forme les paysannes en couture, puériculture, cuisine. Elle leur enseigne même la façon de produire des légumes et de les utiliser dans l'alimentation.

Pour mener à bien toutes ces tâches, le projet des Nations-Unies des Cayes bénéficie d'une participation financière du gouvernement haïtien de l'ordre de trois millions de gourdes alors que celle du fonds spécial de l'O. N. U. est de neuf cent mille dollars. Dans ce budget figurent les rémunérations du personnel autochtone et étranger utilisé par le projet, les dépenses en produits locaux, assurées par le gouvernement, et les fournitures étrangères que l'O.N.U. s'engage à procurer.

Le projet des Cayes dispose d'un important matériel de travaux publics indispensable. Il est fourni en partie par le pays, le fonds spécial allouant à cet effet un budget de cinq cent mille dollars.

La bonne marche du projet dépend de son personnel où l'on compte douze étrangers de diverses nationalités, représentant de nombreuses spécialités, et quelque deux cents Haïtiens en majorité recrutés et formés sur place.

EN PARCOURANT LES ECOLES :

Chef lieu du département du Sud, les Cayes en est aussi la capitale intellectuelle. La ville compte quarante sept écoles primaires, nationales, privées et presbytérales. Un cours du soir est organisé pour les jeunes garçons qui travaillent dans la journée. Deux lycées, un troisième est en construction, accueillent les adolescents désireux d'aborder les études secondaires. Le plus important, le lycée Philippe Guerrier, reçoit plus de mille élèves. Une Religieuse dynamique est l'âme d'une Ecole Normale d'institutrices. En tout, les établissements scolaires des Cayes regroupent plus de huit mille jeunes gens.

Les problèmes de l'Enseignement sont ceux que l'on constate partout en HAITI. Ils sont énormes.

L'année scolaire est beaucoup trop courte. A la moindre occasion, des jours de congés imprévus s'ajoutent aux vacances traditionnelles. Dans de telles conditions, il est impossible de boucler les programmes surchargés et mal adaptés au niveau de chaque classe.

Dans les écoles nationales, on est frappé par la vétusté et le mauvais état des locaux et du mobilier scolaire. Dans les classes, on ne trouve aucun matériel didactique, ou très peu. Parallèlement, les élèves n'ont pas d'instruments de travail. Le livre qu'ils utilisent, parfois à plusieurs, est très ancien et dans un état pitoyable. Ils travaillent dans de mauvaises conditions : ils sont entassés à cinq ou six sur un banc prévu pour deux; on entend les bruits d'une classe à l'autre. A tout cela on oppose le prix trop élevé des fournitures.

En bref, excepté dans une ou deux écoles tenues par des religieuses, on ne trouve aucune bibliothèque scolaire. Pourtant les bibliothèques n'aideraient — elles pas les enfants dans le passage de leur dialecte maternel au français ? Par le goût de la lecture, ne leur donneraient-elles pas celui de l'instruction et de la culture ?

Haiti est, et veut rester, un pays de langue française, or 5% seulement de la population parle français. Le problème de la langue serait-il aussi fort si le français était enseigné de façon plus rationnelle, par des méthodes modernes et non comme il l'était il y a un siècle et demi ? Les choses n'iraient elles pas mieux si les maîtres consentaient à faire l'effort de parler moins créole en classe ? Le créole ne devrait servir de trait d'union avec le français que pendant le cours infantin. Dès lors, à la fin des cours, les élèves comprendraient et parleraient le français facilement.

Parmi ces questions, la moins négligeable est celle de la formation pédagogique des maîtres. Il est regrettable de trouver à la tête de certaines classes des personnes dont le niveau intellectuel est insuffisant pour être enseignant. Par contre des normaliennes et des normaliens sont sans travail... Pourquoi les personnes désirant s'orienter vers l'enseignement après leurs études, mais n'ayant aucune formation appropriée, ne suivraient-elles pas des stages de formation pédagogique dans les écoles normales ?

Jean Pierre BARY

Professeur coopérant

Avec la Collaboration de :

Me BANATTE professeur de lettres, avocat aux Cayes

Père Robert RYO, de Laborde

M. KELLER, Directeur du projet des Nations-Unies
Aux Cayes.

Mlle L'Inspectrice du secteur urbain des Cayes.

COURRIER DU MONDE FRANCOPHONE

LA LOUISIANE

M. Paul TATE, Attorney de Mamou, m'a remis, lors de son passage à Port-au-Prince, le 15 août dernier, un communiqué du Gouverneur de l'Etat de la Louisiane que les amis de «Conjonction» liront avec intérêt.

Membre du CODOFIL (Council for the Developpement of French in Louisiana), M. Paul TATE a pris contact avec le Gouvernement haitien et l'Ambassade de France pour informer ses interlocuteurs des projets louisianais.

On ne manquera pas de formuler le voeu que les Amériques parlant français et créole reprennent des relations trop longtemps interrompues. Ainsi les uns et les autres découvriront-ils des souvenirs, des affinités, des intérêts élaborés par une Histoire, vieille et renaissante à la fois.

Pierre PLUCHON

Communiqué de John J. McKeithen, gouverneur de l'Etat de la Louisiane sur la Renaissance française en Louisiane, à l'occasion de sa visite à Paris, au mois d'août 1971.

Malgré les milliers de kilomètres de distance, malgré plus de 200 ans de séparation, les descendants des Français de Louisiane ont toujours sauvegardé leur langue, leur culture et leur profonde affection pour la France.

Aujourd'hui, un million et demi de Louisianais parlent et comprennent, à un niveau ou un autre, la langue française. C'est en fonction de cette donnée, qui me paraît constituer un inestimable avantage, que j'ai fait la déclaration suivante le 16 Mai 1968, dans un interview pour l'O. R. T. F., avec l'assentiment de ma législature à Baton Rouge en Louisiane :

«Je suis entièrement favorable aux mesures entreprises pour préserver la langue et l'héritage français de la Louisiane. L'enseignement du français peut et doit être diffusé dès l'enseignement primaire. Je crois que

nous devons dès maintenant nous atteler à cette tâche. Cette langue est une de nos richesses. C'est par elle que nous pouvons aider nos amis francophones du monde entier à comprendre le point de vue des Etats-Unis sur les problèmes internationaux.

«Pendant plusieurs dizaines d'année la Louisiane a fourni des interprètes à notre armée. Avec des programmes scolaires appropriés, nous pouvons étendre cette participation au commerce international et à d'autres activités.

«Je fais appel aux directions de nos établissements d'enseignement pour que le français soit largement dispensé dans nos écoles.

«Nous souhaitons également favoriser des relations plus étroites entre la Louisiane et les pays francophones pour le plus grand enrichissement de l'Amérique du Nord.

«J'ai l'intention de former le plus tôt possible une Commission comprenant des personnalités qualifiées, dont le but sera de mettre en oeuvre le programme de préservation de notre langue et de notre culture. En outre j'accueille favorablement toutes les mesures législatives tendant à promouvoir ce programme.

«Le 13 Juillet, 1968 j'ai promulgué la loi de la législature de la Louisiane requérant l'enseignement du français pendant les cinq premières années de l'enseignement primaire et les trois premières de l'enseignement secondaire; instituant des cours de recyclage à l'université pour les instituteurs de français; constituant enfin le Conseil pour le Développement du Français en Louisiane dit CODOFIL.»

«Cet organisme est formé de cinquante membres fondateurs et d'un président désigné par le gouverneur. Maître Jacques Domengeaux, ancien membre de la Chambre des Représentants des Etats-Unis et magistrat en activité à Lafayette a été nommé à la tête du CODOFIL.

«La renaissance de la langue française en Louisiane concerne l'ensemble de la Louisiane. Elle n'a aucun arrière-plan provincial, national, religieux ou ethnique. C'est pourquoi les Louisianais ont unanimement répondu à cette initiative pour préserver et développer la langue française en Louisiane.

«Pour illustrer ce fait je citerai dans la ville de Farmersville, dans la paroisse de Lincoln qui est entièrement anglo-saxonne, deux jeunes coopérants militaires envoyés par votre gouvernement qui ont mis en place un programme d'enseignement du français dans les écoles publiques. (voir l'article du Shreveport Times).

«Bien que la Louisiane soit un état développé, des contingences fiscales ont reporté vers d'autres investissements prioritaires son effort financier. C'est pourquoi la Louisiane éprouve actuellement certaines difficultés à financer ce programme de formation des enseignants en français.

çais. En septembre de l'année dernière, votre gouvernement nous a fourni 30 coopérants militaires. On en attend 18 de plus pour cette rentrée. Les traitements et les divers frais financiers sont à la charge des écoles de Louisiane.

«La Louisiane reconnaît qu'elle doit avant tout mettre en oeuvre ce programme par ses propres moyens. Mais elle fait également appel — toutes les initiatives, publiques ou privées, qui l'aideront et l'encourageront dans cette entreprise encore embryonnaire. Elle accueillera chaleureusement les initiatives des maires, des universités et des divers organisations françaises qui seront de nature à favoriser les échanges entre la France et la Louisiane. Nous espérons en particulier que dès l'an prochain des centaines de nos étudiants iront visiter et étudier dans votre pays et que le mouvement se fera également en sens inverse. Un tel échange ne peut qu'accroître nos affinités avec les gens de votre pays et susciter une curiosité et un désir de se connaître mutuellement.

«Nous espérons que ce contact avec la France permettra d'enrayer la regrettable détérioration de la langue française dans nos familles, détérioration qui s'est gravement accentuée pendant les vingt dernières années. Grâce à l'aide que votre pays a fourni à la Louisiane depuis deux ans, la langue française est en passe de redevenir, comme elle le fut dans le passé, la langue à la mode en Louisiane, tant au point de vue culturel qu'au point de vue commercial et touristique, notamment auprès de la jeunesse.

«Etant donné la base déjà existante pour la langue française, il est tout à fait permis d'envisager que les quinze prochaines années verront s'instaurer, avec votre soutien, un bilinguisme de fait en Louisiane.

«Dans un monde qui se rétrécit de plus en plus, il est dans l'intérêt des Etats-Unis d'améliorer nos possibilités de communication, à travers le bilinguisme, avec des gens d'autres pays. Jusqu'à présent, les Etats-Unis ont volontairement instauré un provincialisme linguistique en se concentrant sur l'expansion de la langue anglaise au détriment de toutes les autres langues. Il ne s'agit pas de prétendre par là que dans la période de formation de notre pays, la politique du «melting pot» était erronée. Mais à présent que cet objectif est clairement atteint, et toujours dans notre intérêt national nous devons essayer de revitaliser les autres langues nationales de notre pays afin d'enrichir notre personnalité et de créer ainsi une formidable force de frappe de la paix à travers la communication et la compréhension mutuelles. La connaissance d'une seconde langue est propre à cette tâche. Ce mouvement peut devenir une bombe atomique... de la paix.

«Voici ce que nous nous efforçons de faire en Louisiane. Nous avons l'avantage par rapport à d'autres états, de posséder un réservoir d'un

tiers de notre population qui parle et comprend le français. Les avantages qui peuvent résulter pour nos deux pays du succès d'une telle expérience si elle réussit, sont incalculables. Une nouvelle perspective pour les échanges culturels pourrait en résulter et notre esprit de coopération pourrait être un exemple à suivre. D'une telle réussite pourraient résulter, dans les autres états de notre pays, l'essor et la renaissance non seulement du français mais aussi des autres langues nationales

CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES FRANCAISES EN GUADELOUPE

Sous le patronage conjoint

du Centre Universitaire des Antilles-Guyane.
et de l'Université de Bordeaux III

Directeur du Comité Local d'Organisation :

M. ADELAIDE, Directeur de l'U.E.R. de Lettres et Sciences Humaines du Centre Universitaire des Antilles-Guyane.

Directeur administratif et pédagogique :

M. A. LADOUSSE, Agrégé de l'Université. Assistant à l'université de Bordeaux III.

LE CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES FRANCAISES est organisé en Guadeloupe par le CENTRE UNIVERSITAIRE DES ANTILLES-GUYANE et par l'UNIVERSITE DE BORDEAUX III.

Il donne un enseignement de langue, littérature et civilisation françaises, spécialement adapté aux besoins des professeurs étrangers de français. Cet enseignement vise en particulier :

- 1o. à améliorer la connaissance pratique de la langue française grâce à des exercices gradués et systématiques.
- 2o. à acquérir une vue d'ensemble de la littérature et de la civilisation moderne, et particulièrement des problèmes qui se posent dans divers domaines à la France d'aujourd'hui.
- 3o. à donner aux professeurs et aux futurs professeurs de français une formation pédagogique moderne destinée à renforcer l'efficacité de leur enseignement.

ORGANISATION

Les cours sont destinés aux étudiants qui possèdent déjà une bonne connaissance de la langue française, c'est-à-dire qui sont capables de suivre un enseignement donné entièrement en français, et, en priorité, à des professeurs ou à de futurs professeurs de français.

Ils comportent trois degrés :

Degré supérieur : pour les étudiants avancés et pour les professeurs qui

désirent se perfectionner. Etude approfondie de la langue (grammaire, stylistique, explication de textes). Questions de littérature, Etude de la France contemporaine.

Degré moyen : l'enseignement y est axé sur l'étude méthodique de la langue : vocabulaire, grammaire, phonétique pratique, lecture correcte et expressive, exercices d'orthographe et de rédaction, lecture expliquée, étude de quelques grandes époques de la civilisation française.

Premier degré : affermissement et développement des connaissances constatées. Entraînement systématique à la pratique du français usuel : lecture courante, élocution, conversation, orthographe, rédaction. Enseignement audio-visuel.

Le programme des cours sera complété par un enseignement de pédagogie du français, langue étrangère. Ces cours seront assurés par plusieurs spécialistes, sous le patronage de la Direction Générale des Relations Culturelles du Ministère des Affaires Etrangères.

Le test de contrôle qui a lieu le premier jour de la session permet de répartir les étudiants entre les différents degrés.

A la fin de la session, les étudiants peuvent se présenter aux examens correspondant à ces trois niveaux et recevoir :

- pour le premier degré : le **Certificat pratique de langue française** :
- pour le degré moyen : le **Diplôme d'études françaises** : Option pédagogie.
- pour le degré supérieur : le **Diplôme d'études françaises (degré supérieur)**. Option Pédagogie.

Le degré supérieur ne peut être décerné qu'aux étudiants dont les diplômes sont équivalents au baccalauréat français. Se munir d'attestations délivrées par les Services Culturels français les plus proches.

Les cours ont lieu chaque matin, du lundi au vendredi, de 8 h.30 à midi.

Quelques exercices se continuent, l'après-midi, en particulier en ce qui concerne la phonétique (en laboratoire de langues), la pédagogie et les travaux pratiques de civilisation (en particulier, enquêtes).

Pour les exercices pratiques, les étudiants sont répartis en petits groupes de dix à douze participants. Des conférences sur des sujets d'intérêt général sont données en fin d'après-midi ou le soir, littérature, musique, arts, problèmes actuels, etc.) Le samedi est, en principe, réservé aux excursions. Celles-ci (facultatives) ont pour but de faire connaître les points pittoresques de l'île et le milieu géographique (excursion à la Sou-

frière, visite d'installations, etc.), ainsi que les îles avoisinantes (Marie-Galante, les Saintes, Saint-Martin),

Il serait souhaitable qu'en vue de soirées folkloriques, les étudiants apportent costumes et instruments de musique typiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions d'âge :

- 1o Pas de limite supérieure.
- 2o Limite inférieure : 18 ans au 1er juillet 1970.

Pour les étudiants : aucun diplôme n'est exigé. Sera jointe à la demande une attestation (signée par un professeur) indiquant que l'étudiant a poursuivi pendant deux ans au moins l'étude de la langue française et peut suivre un enseignement donné en français. Les autres conditions seront communiquées à la presse en temps opportun.

Pour les enseignants : les enseignants voudront bien indiquer leur qualité de professeur, ainsi que le nom de l'établissement où ils enseignent.

FRAIS DE SEJOUR

Les étudiants sont hébergés au Lycée d'Etat Mixte Baimbridge de Pointe-à-Pitre (Chambres de quatre lits, réfectoire de l'internat, installations sportives, piscine...),

Les frais de séjour ont été fixés à 750 F pour les six semaines de la session. Le paiement s'effectuera au Secrétariat du Centre, à l'arrivée à Pointe-à-Pitre ou dans les premiers jours de la session.

Les étudiants doivent se munir d'argent de poche et d'une somme de 50 F destinée à couvrir leur participation aux excursions.

Les étudiants présents à Pointe-à-Pitre en dehors des dates limites du Centre devront prévoir de se nourrir au restaurant et à leur frais.

Sauf cas de force majeure, les étudiants ne devront pas arriver à Pointe-à-Pitre avant le 12 juillet.

Les étudiants devront tous contracter sur place une assurance personnelle (20 F environ) qui couvre les risques d'accidents.

BOURSES

1. Bourses du Gouvernement Français.

Un certain nombre de ces bourses sont réservées à des étudiants qui désirent se rendre en Guadeloupe pour y suivre les cours du Centre Inter-

national, pour une durée de six semaines. Elles sont accordées par les **Ser- vices Culturels Français** dans un certain nombre de pays des Antilles, de l'Amérique du Sud et de l'Amérique Centrale. L'étudiant devra adresser sa demande à **Monsieur le Conseiller Culturel à l'Ambassade de France** du pays de sa résidence.

2. Bourses du Centre International d'Etudes Françaises.

Des bourses couvrant la majeure partie et, dans certain cas, la totalité des frais de pension peuvent être accordées par le Directeur sur recommandation d'un **Professeur d'Université** et d'un **Attaché Culturel Français** (ou de son représentant).

Adresser sa demande, à : **Monsieur le Directeur du Centre International d'Etudes Françaises, Université de Bordeaux III, Domaine Universitaire, 33 - Talence - France.**

Note importante. — Il est rappelé qu'un étudiant ne peut bénéficier que d'une seule bourse. Le fait d'accepter une bourse entraîne l'obligation de suivre les cours jusqu'à la fin de la période pour laquelle la bourse a été accordée, et de se présenter aux examens de fin de session.

Bordeaux mars 1971.

REVUE SEMESTRIELLE DU CELEF UNIVERSITE DE
SHERBROOKE, QUEBEC, CANADA

Présence Francophone est une nouvelle tribune libre, un forum international pour les écrivains, les chercheurs et les lecteurs francophones du monde entier. Elle se propose d'analyser et de diffuser dans ses livraisons semestrielles les créations littéraires de langue française. Elle s'engage à présenter aux chercheurs les instruments nécessaires à leur travail. Elle se consacrera à sauvegarder l'authenticité de toutes les personnalités nationales de la **Francité**, selon le beau mot de Senghor. Elle aidera à orchestrer toutes les initiatives dans un climat propice de confiance et de compréhension réciproques. Elle ne négligera ni la production d'expression française en dehors du monde francophone, ni les ouvrages en langues étrangères sur la culture et la littérature françaises.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS DES DEUX PREMIERS NUMEROS

Makombo Bamboté
Hédi André Bouraoui
Jacqueline Brignon
Frederick Ivor Case
Jaime Castro Segovia
Jana Cerminova
Jean Civil
Robert Cornevin
René Coulet du Gard
Jean Déjeux
Madeleine Dubé
Louis Dubrau
Hassan El Nouty
Henri-Pierre Fortier
Michel Fougères
Jean-Marie Grassin

Pierre Moreau
Bernard Mouralis
Jean Muno
Jacques Nantet
Gilles Nélod
Georges Ngal
Pierre Nguyen-Van-Huy
Marie Nicolai
Henri Perrochon
Jacques Pohl
Michèle Raiche
Camille de Rauville
Jean-Claude Robert
Emmanuel Roblès
David Scheinert
Ahmed Sefrioui

Adrien Jans
Francis A. Joppa
Jacques Lanotte
Maurice Lebel
Monique Lebreton-Savigny
Maxime Le Grelle
Jacques-Gérard Linze
Joseph Maistre
Joseph Mbelolo Ya Mpiku

Ousmane Silla
Y. K. Sohoni
Serge Vallières
Thai Van Kiem
Paul Verdier
Auguste Viatte
Webert-Perret
Marc Wilmet
Isaac Yetiv

Les deux premiers numéros
(automne 1970 et printemps
1971) sont déjà parus.

ABONNEMENT :

1 an : \$ 7.00

ADRESSE :

Service de diffusion
CELEF
Faculté des Arts
Université de Sherbrooke
Sherbrooke
Québec

L'abonnement part obligatoirement du numéro d'automne.

CHRONIQUE

H A I T I

Notes de lecture :

Camille Lamothe: «Une étape de l'évolution coopérative dans le domaine de l'épargne et du crédit». Port-au-Prince, Presses nationales d'Haiti, 235 pages. Camille Lamothe est presque un pionnier dans le domaine de la pensée coopérative en Haiti : avant lui, seul le docteur J. C. Dorsainvil a en 1889 publié un ouvrage, passé inaperçu, sur les sociétés d'épargne et de crédit. Toujours désireux d'orienter ses compatriotes vers cette voie de développement, il vient d'éditer, aux Presses Nationales, «Une étape de la révolution coopérative dans le domaine de l'épargne et du crédit». C'est en réalité la réédition d'un livre déjà publié en 1958, mais les tableaux comparatifs des caisses d'épargne et de crédit qui y sont donnés sont renouvelés et adaptés aux réalités d'aujourd'hui.

L'ambition de l'auteur, c'est de prouver d'abord que le coopératisme est, plus qu'une théorie, une doctrine économique située à mi-chemin du capitalisme et des doctrines socialistes et appelée à départager ces doctrines rivales. parce qu'il forme un ensemble de principes destinés dans leur application à rapprocher les éléments des différentes classes sociales en vue de la réalisation de leur solidarité dans la satisfaction de leurs besoins communs» (p. 13). Cette démonstration a rendu nécessaire une esquisse des origines et du développement du capitalisme sous ses différentes formes et une comparaison des grandes théories socialistes.

Après avoir consacré une centaine de pages aux origines et aux principes de la coopération scientifique, l'auteur s'étend sur le mouvement coopératif d'épargne et de crédit en Amérique : il consacre un solide chapitre à ce mouvement en Haiti et souhaite pour terminer que notre législation sur les coopératives (loi du 13 septembre 1953) s'assouplisse pour rendre plus aisée la fédération de ces différentes sociétés et le développement de la pratique coopérative où réside le salut des pays sous-développés : «Tout programme de gouvernement ayant pour objectif l'amélioration des conditions de vie des populations laborieuses d'un pays doit envisager le développement du mouvement coopératif dans chaque section rurale» (p. 182).

Puisse une voix si autorisée réussir à se faire écouter !

Pradel POMPILUS

FRANCE

Par Pradel POMPILUS

- I René THIMONNIER : Code Orthographique et grammatical,
Paris, Hatier, 1970, 320 Frs. (C. O. G.)

Vos jeunes élèves confondent, en écrivant, ce et se; ce et cet; ces et ses, ils mettent une cédille à c dans face comme dans façade dans glace. comme dans glaçon. Les plus grands vous irritent lorsqu'ils écrivent embarras et embarrasser avec un seul r ou image avec deux m; ils n'arrivent pas à distinguer entre un Haitien, un Français, un Allemand et le peuple haitien, le peuple français, le peuple allemand. Vous-mêmes. vous vous demandez, certains jours, embarrassés, si vous devez écrire un cable où un câble, un geste criticable ou critiquable, un traditionnaliste ou un traditionaliste, le consonnantisme ou le consonantisme; vous n'avez pas toujours présente à l'esprit la différence entre détoner (exploser) — en relation pourtant avec tonnerre — et détonner (sortir du ton. choquer). Pour trouver remède à ces difficultés, vous disposez désormais d'un guide irremplaçable : le Code orthographique et grammatical de René THIMONNIER, publié chez Hatier en 1970 et honoré d'un prix de l'Académie française.

L'auteur est un universitaire. Ayant perdu au cours des bombardements de Paris lors de la dernière guerre les manuscrits de ses thèses de doctorat ès lettres, il s'est tourné en manière de consolation vers les problèmes que pose la pédagogie de l'orthographe française et, depuis près de vingt ans, il leur consacre toute son attention, encouragé en cela par le Ministère de l'Éducation nationale qui l'a chargé de recherches spéciales sur la matière. De ses réflexions et de ses expériences est déjà sorti en 1967 chez Plon un livre sur le système graphique du français, qui a été fort bien accueilli par beaucoup de linguistes. Il a aussi conçu un Projet d'émondage de l'orthographe française portant sur 228 mots : ce projet, qui ne semble pas déplaire à l'Académie française, a été soumis à l'appréciation du Conseil International de la Langue française, qui s'est penché dessus lors de sa dernière assemblée de mai 1971.

L'originalité du Code orthographique et grammatical, c'est qu'il enseigne non seulement la Graphie correcte, mais le pourquoi de cette graphie. A la différence des autres méthodes d'enseignement de l'orthographe

et de trente projets qui se sont échelonnés depuis un siècle, le C.O.D. repose sur une doctrine et sur une étude objective de l'orthographe française. A la « crise de l'orthographe » il n'y a théoriquement, d'après M. THIMONNIER, que deux remèdes possibles : ou bien réformer l'orthographe elle-même, ou bien réformer nos méthodes d'enseignement. Or, la première solution est de plus en plus contestée. Elle est d'ailleurs inutile : l'orthographe française n'est pas aussi aberrante, aussi anarchique qu'on le répète depuis longtemps, elle forme au contraire un système, complexe certes, mais assez cohérent pour se prêter à une étude raisonnée. En se référant aux règles du système, on peut démontrer par exemple qu'il est tout à fait normal d'écrire honneur, mais honorer, traditionnel, mais traditionaliste, vertèbre et non vertebré, québécois et non québecois. Pour ne nous arrêter qu'à un cas, les mots de la famille de honneur appartiennent à deux couches ou mieux à deux séries analogiques, l'une caractérisée par le radical populaire honn — prononcé hon-o avec nasalisation de o jusqu'au XVII^e siècle et jusqu'à présent dans le créole haïtien — l'autre par le radical savant honor :

honn eur	honor er
honn ête	honor able
honn êtement	honor abilité
honn êteté etc	honor aire
	dès honor ant etc.

Seuls s'écrivent avec un n simple les mots formés sur le radical honor, les autres gardent les deux n (nn). Il serait aberrant, sous prétexte de simplification et d'adaptation de la graphie à la prononciation, de supprimer un n dans les mots de la série honneur.

Le système comporte cependant quelques contradictions - pas plus de 300 - qu'il conviendrait de réduire. Ainsi les verbes en onner forment une série de près de deux cents (200) mots, qui prennent tous un suffixe comportant un double n (nn) : questionner, éperonner, goudronner, émotionner, pouponner etc... Seul s'époumoner prend un seul n. Ce dernier verbe devrait s'aligner sur les autres et s'écrire s'époumonner. De même allègrement devrait s'aligner sur légèrement, entièrement, premièrement et s'écrire allègrement; québécois devrait suivre la règle de l'accent qui s'applique à plusieurs milliers de mots français — « l'e intérieur prend l'accent toutes les fois qu'il termine la syllabe » — et s'écrire : québécois. Les règles découvertes par M. THIMONNIER valent aussi bien pour les mots traditionnels que pour les néologismes.

Avec le Code orthographique et grammatical, l'orthographe devient, on le sent bien une discipline éducative et son enseignement, qui s'adresse au jugement et à l'esprit d'analyse plus qu'à la mémoire, un plaisir intel-

lectuel. Si quelques linguistes se montrent réticents sur le Projet d'émondage de M. THIMONNIER, il n'en est pas moins vrai qu'en attendant l'épineuse ou peut-être l'impossible réforme, son Code orthographique et grammatical est appelé à rendre d'éminents services aux enseignants, aux élèves; grands et petits, et à tous ceux qui écrivent en français.

II SCIENCE ET TECHNIQUE FRANÇAISES

Un semestre vient de s'écouler, de par le monde des milliers de chercheurs et d'ingénieurs ont travaillé pour faire avancer la science et bénéficier l'homme du progrès technique. La science française a un caractère original : poursuivant une vieille tradition, elle est présente dans tous les domaines, au fond des océans comme aux pôles ou dans l'espace. Là où de nombreux pays ont abandonné pour se placer sous la tutelle d'une des deux grandes puissances, comme en recherche nucléaire ou spatiale, la France a su garder son indépendance et ses réalisations bien que n'étant pas toujours des « premières » étonnent souvent par leur efficacité ou leur faible coût, et ont conduit plusieurs pays à confier à la France la construction d'un accélérateur de particules ou le lancement d'un satellite.

Le panorama que je vous présente aujourd'hui est loin d'être complet, toutes les réalisations de ce premier semestre ne sont pas encore publiées, j'ai dû aussi faire un choix pour ne pas être contraint de ne faire qu'une étude statistique, ce qui n'aurait pas manqué d'ennuyer le lecteur.

AUTOMOBILE

— Succès des « Alpine Renault » au rallye de Monte - Carlo : pour la première fois dans l'histoire du Rallye de Monte-Carlo, un constructeur est parvenu à placer trois de ses voitures aux premiers rangs du classement général. Cet exploit, de qualité exceptionnelle, a été réalisé par les berlinettes 1.6000 S. Alpine Renault, mises au point par Jean Redélé.

Au terme de ce 40ème Rallye de Monte-Carlo, rendu particulièrement difficile par des conditions météorologiques très dures (30 seulement des 257 concurrents ayant pris le départ ont pu franchir la ligne d'arrivée, après un parcours de plus de 5.000 kilomètres) et une concurrence redoutable, les Alpine Renault se classèrent 1ère, 2ème et 3ème (toutes catégories).

Les Alpine Renault victorieuses étaient équipées d'un moteur dérivé directement de celui de la Renault 16.

— Plus grande sécurité grâce au freinage électronique : la société D. B. A. (Ducellier, Bendix, Air equipment) vient de présenter le système électronique de freinage qu'elle a mis au point sous le nom de frein « antiblocage ».

Le principe de ce système est le suivant : un dispositif électronique recueille, au moyen de « capteurs » placés sur les roues, des informations sur la vitesse de celles-ci; il les analyse, procède aux calculs nécessaires et choisit la décision la meilleure dans un temps de l'ordre du millième de seconde. Lorsque la limite de blocage des roues est atteinte, il donne l'ordre à des vannes électro-hydrauliques de relâcher la pression du freinage puis de la rétablir, une fois le seuil critique dépassé.

Les avantages d'un tel dispositif sont nombreux : meilleure efficacité de freinage sans blocage des roues ni déviation de la trajectoire en toutes circonstances (sol sec, mouillé et même verglacé). Les essais ont confirmé les indications données par les techniciens de D. B. A. C'est ainsi qu'un véhicule lancé à 140 km/h s'arrête en 96 mètres sans dérapage ni perte de contrôle du véhicule. Pour les premiers essais de ce dispositif les expérimentateurs ont choisi la Citroën D. S. 21.

Les premières automobiles équipées de ce système devraient être mises en circulation à la fin de 1972 ou au début de 1973.

Citroën à l'honneur :

Un jury international réuni sous l'égide du magazine automobile britannique «Car», a choisi la «Citroën GS» comme l'automobile de l'année 1971.

La voiture française a remporté cette distinction en devançant les modèles Rover, Volkswagen, Lamborghini et Triumph.

D'autre part, pour la deuxième année consécutive, le Prix de la sécurité, fondé par l'association française de la presse de l'automobile, a été décerné à la «Citroën DS — 21» à injection.

INDUSTRIE, ESPACE ET OcéANOLOGIE.

Lors d'une réunion récente de l'Association Scientifique et Technique pour l'Exploitation des Océans (A. S. T. E. O.), les responsables de l'industrie aérospatiale ont essayé de déterminer comment l'activité spécifiquement spatiale de cette industrie l'avait préparée à se développer dans d'autres domaines et plus précisément dans celui de l'océanologie.

Premier point de convergence, l'espace et les profondeurs marines — milieux fondamentalement hostiles à l'homme qui ne peut y vivre sans protection — exigent cependant pour être connus, que l'homme y pénètre directement et qu'il y fasse travailler des appareils automatiques. Ainsi, les problèmes de survie des astronautes sont proches de ceux que ren-

contrent les équipages des sous-marins (nature du mélange respiratoire, recyclage de l'atmosphère, etc).

Les industriels s'intéressent plus directement aux technologies mises en oeuvre dans les deux cas. Dans le domaine des matériaux et des structures, par exemple, les aciers spéciaux utilisés pour les véhicules spatiaux ont des qualités de résistance et de légèreté qui les rendent susceptibles de servir à la construction d'enceintes capables de résister aux très fortes pressions.

En ce qui concerne l'électronique, les progrès imposés par les recherches spatiales dans le domaine de la fiabilité et de la miniaturisation, sont directement utilisés pour la recherche sous-marine.

Du point de vue des systèmes d'alimentation en électricité on retrouve également une parenté : l'ordre de grandeur de la puissance est identique et les dispositifs de stockage, de conversion et de régulation très semblables.

Enfin, sur le plan des méthodes, la conception des deux systèmes d'expérimentation suit le même cheminement : analyse des fonctions, des contraintes extérieures, des interactions entre les sous-ensembles, de la fiabilité des éléments individuels, organisation des essais et des contrôles.

OCEANOGRAPHIE.

Au mois de mars s'est tenu à Bordeaux l'exposition «Océanexpo 1971». le succès remporté par ce premier salon international trienal de l'exploitation des océans laisse présager un succès encore plus important pour la deuxième manifestation qui est prévue pour 1974. Plus de 5.000 professionnels de 43 pays sont venus à Bordeaux pour participer à Océanexpo 71.

Les recherches océanographiques actuelles ont pour principal objectif de permettre l'exploitation des ressources minières de l'océan, deux résultats notables, ont été obtenus par les océanographes français cette année dans cette voie.

— L'expérience «Beluga» de plongée profonde (100 mètres) en eau froide réalisée en Mai à Marseille avait pour but d'étudier le comportement de plongeurs travaillant à — 2 degrés centigrades. Il s'agissait de savoir en fait si les hommes pouvaient travailler sur des têtes de puits de pétrole supposées immergées en Baie d'Hudson dont les richesses en pétrole vont être exploitées. En Juin les plongeurs de la Compagnie Ma-

ritime d'Expertise sont allés travailler en plongée réelle près des côtes du Labrador par — 180 mètres de fond.

— Les minerais seront-ils à l'avenir pêché au fond de l'océan ? On sait que les fonds des océans Atlantique et Pacifique sont par endroits recouverts de grains de minerais appelés nodules. Au début de l'année le Centre National pour l'Exploitation des Océans (C. N. E. X. O.) a mené une première campagne de dragage de nodules dans l'océan Pacifique à 1500 mètres de profondeur, une tonne de ces nodules polymétalliques est parvenue à Paris pour être analysée.

La France est ainsi l'un des trois pays qui s'intéressent actuellement aux immenses réserves de nodules (1.500 milliards de tonnes environ) qui recouvrent la plupart des fonds océaniques. Les nodules pêchés ont un poids moyen de quelques dizaines de grammes, cependant le plus gros d'entre eux pèse 118 kg.

La composition des nodules polymétalliques varie suivant leur origine géographique. Les nodules de l'océan Pacifique contiennent en moyenne 24 % de manganèse, 14 % de fer, ceux de l'Atlantique 16% de manganèse, 18% de fer; on trouve dans les deux minerais des quantités appréciables de nickel, de cuivre, de cobalt et de plomb.

Il est très important de déterminer la teneur en différents métaux car c'est d'elle que dépendra l'intérêt économique de l'exploitation des nodules marins.

Deux sous-marins Pacifiques

— Le sous-marin de poche «Griffon» fait actuellement ses premiers essais à Cherbourg. Construit pour le C. N. E. X. O. et l'Institut Français du Pétrole, ce sous-marin mesure 9 mètres de long. Il est destiné à être entreposé dans la cale d'un navire de surface : le «Triton» et sera mis à la mer en cas de besoin par une grue. Transportant un pilote et un observateur, il assurera les missions d'explorations et d'intervention sur les gisements de pétrole à une profondeur maximum de 600 mètres.

— L'Argyronète (du nom d'une araignée aquatique qui file une sorte de cloche remplie d'air lui permettant de vivre en plongée) est le sous-marin d'intervention original que réalise actuellement le Centre d'Etudes Marines.

— L'Argyronète réalise l'association d'une maison sous la mer — où peuvent vivre les plongeurs «à saturation» (c'est-à-dire à la même pres-

sion que l'eau) — et d'un sous-marin classique, à la pression atmosphérique. Sa véritable originalité réside dans l'autonomie de huit jours, prévue à son programme, qui devrait en faire le premier prototype de navire océanographique sous-marin.

L'Argyronète accomplira quatre types principaux de missions : plongées à saturation à grande profondeur, recherches océanologiques, interventions industrielles, plus particulièrement pour l'industrie pétrolière, et éventuellement missions de secours.

RECHERCHE SPATIALE

Le centre National d'Etudes spatiales a procédé le 15 avril 1971 au lancement du satellite «D. 2 A» baptisé «tournesol» à partir de la base de Kourou en Guyane. Septième satellite français à être mis en orbite «Tournesol» est un engin de 96 kg, chargé d'étudier la répartition de l'hydrogène dans le système solaire. La fusée était une «diamant B» identique à celle qui avait mis en orbite le satellite allemand DIAL lors du premier lancement du centre de Kourou en mars 1970, et le satellite «Péole» en décembre 1970.

Notons que le chef de projet de cette expérience a 35 ans, et que tous les autres responsables ont moins de trente ans.

Parallèlement à leur propre programme de recherche spatiale, les savants français participent aux travaux des deux précurseurs en astronautique.

C'est dans cette optique de coopération internationale qu'est prévu un symposium de savants de l'espace qui se tiendra à Nice au début de l'année prochaine.

Il y a deux ans, M. Bernard Millet, astronome à l'Observatoire de Nice, émettait l'idée que les astéroïdes pouvaient être utilisés comme plate-forme spatiale afin de permettre à un engin lancé de la Terre d'explorer des zones du système solaire jusqu'ici inaccessibles.

L'idée intéressa l'Agence Américaine de l'Espace (NASA) qui vient de retenir un projet, échelonné entre le 25 février 1977 et le 21 janvier 1978 qui transformera la petite planète Eros en un véhicule spatial assurant le transport d'une fusée chargée d'instruments de mesure de contrôle et de transmission. L'orbite d'Eros passe tous les deux ans à dix ou quinze millions de kilomètres de la Terre. Selon le projet, Eros attirerait l'engin spatial qu'on lui enverrait et c'est en direction de Jupiter que seraient axées les premières observations. Le lancement de l'engin pourrait avoir lieu le 25 février 1977. Le 15 janvier 1978, il devrait atterrir sur l'astéroïde. Au cas

où on le ramènerait ensuite rapidement sur notre planète, il quitterait Eros le 25 septembre 1978 pour être de retour sur la Terre le 2 janvier 1980 ramenant dans ses flancs cent kilos de matériel ramassé sur l'astéroïde.

Ce projet sera discuté les 4, 5 et 6 avril 1972 à Nice, au cours d'un symposium qui réunira quelques uns des astronomes les plus connus du monde. M. Bernard Millet a été chargé d'organiser la troisième session de la commission «Astéroïdes, comètes et satellites» de l'Union astronomique internationale.

Des pierres lunaires pour les chercheurs Français :

Au cours d'une réunion qui s'est tenue récemment au ministère du Développement industriel et scientifique, M. Denisse, président du Centre National d'Etudes Spatiales (C.N.E.S.), a remis aux équipes de chercheurs français, les échantillons lunaires confiés à la France par l'Agence américaine de l'espace et par l'Académie des sciences d'Union Soviétique.

L'analyse des échantillons proposés à la France par l'Union Soviétique, a été confiée d'une part, à un groupe de laboratoires, dirigé par M. Pellas et chargé par les chercheurs soviétiques de réaliser, dans la mesure du possible, certaines expériences qu'eux-mêmes ne pouvaient faire et, d'autre part, à M. Dollfus, de l'Observatoire de Meudon, qui est chargé de l'étude polarimétrique de ces échantillons. Les soviétiques ne posent aucune condition sur la manière selon laquelle seront faites les analyses; les chercheurs français seront entièrement libres dans leurs travaux.

Les conditions de travail concernant les échantillons américains sont plus strictes. En effet, les laboratoires de recherche ont dû tout d'abord proposer des projets d'expériences à la N.A.S.A. L'Agence américaine de l'espace a ensuite choisi un certain nombre d'entre eux et ce n'est qu'à partir de ce moment là que les chercheurs français ont pu recevoir des échantillons lunaires qu'ils vont devoir étudier conformément au projet. Ainsi, sept laboratoires ont-ils reçu des échantillons américains.

LES AVIONS FRANÇAIS AU SALON DE L'AERONAUTIQUE :

Parmi les nombreux modèles d'avions et d'hélicoptères présentés par les exposants français, au Salon international de l'Aéronautique et de l'Espace, huit appareils ont été plus particulièrement remarqués. Il s'agit de :

— Concorde conçu par la France et la Grande - Bretagne, aux termes d'un accord signé en 1962, l'avion supersonique «Concorde» transportera environ 120 passagers à deux fois la vitesse du son, sur une dis-

tance de 6.500km. L'appareil, qui a volé pour la première fois le 2 mars 1969, entrera en service en 1974.

Mirage G—8 —

Doté de deux réacteurs qui lui permettent d'atteindre deux fois et demie la vitesse du son, et d'une voilure «à flèche variable» qui lui permet de s'adapter à toutes les conditions de vol, le «Mirage G—8, conçu et construit par la Société des Avions Marcel Dassault, a fait son premier vol au début du mois de mai dernier. Un second prototype est en cours de construction.

Airbus A 300 B —

Construit en coopération par la France, L'Allemagne fédérale et les Pays-Bas, le biréacteur A 300 B est un avion de 260 places qui opérera sur des distances de 2.500 km environ. Son premier vol est prévu pour le milieu de 1972 et sa mise en exploitation commerciale pour 1974.

Mercure —

La Société des Avions Marcel Dassault étant maître d'oeuvre, «Mercure» a été conçu pour des étapes inférieures à 1.500 km et pour le transport de 150 passagers au maximum. Les premiers exemplaires de série devaient être livrés en avril 1973.

Lynx —

Hélicoptère de moyen tonnage à deux turbines, construit conjointement par la Société Nationale Industrielle Aéro-Spatiale, avec la société britannique «Westland», le Lynx» devrait être livré en 1975.

Falcon 20 — T —

Biréacteur de 24 places de la Société des Avions Marcel Dassault, «Falcon 20 — T» est destiné à couvrir des étapes de 1.300 km à la vitesse moyenne de 750 km/h. Cet appareil a battu le 1er Juin le record du monde des 1.000 km. en circuit fermé pour les appareils de sa catégorie (6 à 8 tonnes) en atteignant 930 km à l'heure.

Alpha-Jet —

Mis au point par la société Bréguet, en collaboration avec la société ouest-allemande Dornier, «Alpha-Jet» est un avion biplace d'entraînement dont les premiers exemplaires de série sortiront des usines en 1975.

Gazelle —

Le 14 mai 1971, sur la base du Centre d'essais en vol à Istres, l'hélicoptère léger SA 341 «Gazelle» a successivement battu trois records du monde de vitesse,

Les records à battre, dans la catégorie des hélicoptères de 1.000 à 1.750 kg. étaient tous les trois détenus par l'appareil américain «Hugues 500» qui avait réalisé :

— 277 km/h sur la base de 3 km.

— 272 km/h sur la base de 15 à 25 km.

— 252 km/h en circuit de 100 km.

«Gazelle», piloté par D. Prost avec J. M. Bresse, comme ingénieur navigant, vient de réaliser :

— Plus de 319 km/h sur la base de 3 km.

— plus de 310 km/h sur la base de 15 à 25 km.

— plus de 295 km/h en circuit fermé de 100 km.

Conçu et développé sous maîtrise d'oeuvre de la société française Aérospatiale, en coopération avec la société britannique Westland Helicopters, le SA 341 «Gazelle» est le premier hélicoptère léger qui associe une technologie éprouvée à des solutions techniques nouvelles, ce qui lui assure une réelle rapidité et une grande sécurité en vol.

Les premiers modèles de série de cet appareil pourront être livrés au début de 1972.

PHYSIQUE NUCLEAIRE.

Un cyclotron français au Japon :

La firme française Thomson C. S. F. vient de recevoir une commande de l'Institut national des sciences radiologiques du Japon, concernant la réalisation et l'installation d'un cyclotron isochrone à énergie variable, qui sera installé à Tokyo et entrera en exploitation en 1974.

Le contrat qui a été signé pour la fourniture des équipements, s'élève à plus de 12 millions de francs. L'aimant de l'appareil, d'une masse de 200 tonnes, sera construit par l'industrie japonaise, sous la direction de Thomson C. S. F.

Ce projet est à l'heure actuelle le plus important qui ait été entrepris dans le domaine des nouvelles techniques médicales d'irradiation par neutrons pour le traitement des tumeurs (neutronthérapie) L'exploitation du cyclotron sera assurée par des spécialistes de médecine nucléaire et par ses chercheurs en biologie.

Cet accélérateur de particules, le premier de ce type à être commandé à l'étranger par le Japon, entre dans la série des cyclotrons isochromes à énergie variable déjà conçus, construits et installés par Thomson-C. S. F. en France (cyclotrons de 60 MeV à l'université de Grenoble, de 40 MeV à l'université d'Orléans, de 20 MeV au centre Joliot-Curie à Orsay, dans la région parisienne) et à l'étranger (cyclotrons de 140 MeV de l'université de Mary-

land, aux Etats-Unis, et 80 à 100 MeV à l'université de Louvain, en Belgique.)

«Gargamelle» remise au C. E. R. N.

Gargamelle, la grande chambre à bulle construite par les spécialistes du Commissariat à l'Energie Atomique (C.E.A.) à Saclay, en collaboration avec le Laboratoire de physique nucléaire de Polytechnique, vient d'être remise officiellement par la France au Centre Européen de Recherche Nucléaire (C.E.R.N.), installé à Genève. Elle va servir de cible et de traceur aux faisceaux de particules accélérées par l'accélérateur de 28 GeV actuellement en service et, plus tard, par un accélérateur de 300 GeV.

Nous rappelons qu'une chambre à bulle est un appareil détecteur de particules de hautes énergies, qui permet d'observer et de photographier leurs trajectoires. Le passage d'une particule provoque la condensation du gaz tout au long de la trajectoire et permet ainsi de la visualiser.

MEDECINE

— Au service des amputés de l'avant-bras :

Au XXème Salon international des inventions qui s'est tenu récemment à Bruxelles, le Grand Prix a été décerné à un médecin français, le Dr. Barrachina.

Le Dr. Barrachina a mis au point une prothèse pour amputés de l'avant-bras, qui représente un progrès important sur tout ce que l'on connaissait jusqu'ici.

D'une part, la main permet d'adapter activement le mode de préhension à la forme de l'objet, grâce à cinq moteurs actionnant chacun des doigts et autorisant un mouvement d'opposition du pouce. D'autre part, un mécanisme électronique assure une pronosupination active, commandée à partir de mouvements homologues du moignon et reproduits par un asservisseur électronique.

La main est dotée d'une peau très souple, qui laisse au mécanisme toute son efficacité.

Les différents types de préhension sont commandés directement par l'amputé, au moyen de contractions, d'intensité variable, au niveau des muscles résiduels du moignon : une contraction faible aboutit à la pince tridigitale, une contraction forte commande l'empaument. Ces contractions se retrouvent dans les gestes naturels.

Jean-Paul BERNIER
professeur de l'Institut Français

ACTIVITES DES SERVICES CULTURELS ET DE COOPERATION

TECHNIQUE

I Au premier Novembre la Mission compte 40 agents dont 15 sont en province : au Cap-Haitien, aux Gonaives, à Jacmel, à Petit Goâve, aux Cayes et à Jérémie.

II De nombreuses personnalités ont, ces derniers mois, rendu visite aux Services culturels et de Coopération technique français. Parmi elles, il faut citer

— M. Xavier Deniau, Vice Président de la Commission des Affaires Etrangères à l'Assemblée Nationale.

— M. Philippe Rossillon, Rapporteur général du Haut Comité pour la Défense et l'expansion de la langue française.

— S. E. M. Cheik Fall, Ambassadeur du Sénégal à Washington et à Port-au-Prince,

— M. Raymond Cipolin, Membre du cabinet de M. Messmer, Ministre d'Etat.

— M. Charrial, Directeur général de la Société Routière Colas,

— M. d'Oliamson, Directeur général de SOFRELEC.

— M. le Professeur Béraud, Vice-Président de l'Université de Bordeaux II.

Claude Duval

RUE DES CASERNES

«Active member
of Automotive Engine Rebuilders Association»

Reconditionnement de moteurs à essence et Diesel
Cônes d'embrayage et de débrayage — Freins
et tous les travaux de mécanique automobile

Vente de pièces détachées
pour voitures et camions européens et américains.

Coin d'Art Paintings

Exposition Permanente

Travaux d'Art en tous genres

Joseph JACOB — Dir. Propriétaire

Artiste Peintre

Banque

Nationale

De la

République

D'Haiti

(**DEPARTEMENT COMMERCIAL**)

a inauguré le 26 novembre 1951 son nouveau service de :

LOCATION DE COFFRES - FORTS

Amélioré, modernisé, ce service vous offre à l'intérieur de sa voûte blindée un coffret du dernier modèle en usage aux Etats-Unis, dans lequel vous pourrez déposer :

VOS BIJOUX

VOS PAPIERS PERSONNELS

VOS TITRES

EN TOUTE INDEPENDANCE

ET EN TOUTE SECURITE

AVEC DISCRETION

ET CONFORT

**Nous avons l'honneur de solliciter votre VISITE
et votre PATRONAGE.**

Le Centre d'Art

BERCEAU DE L'ART HAITIEN

vous invite à visiter son Exposition de Tableaux et
d'objets d'Art.

Un accueil sympathique est réservé à chaque visiteur.

D'AVANCE, BIENVENUE A TOUS.

SALVITAE

NEPHRITE CYSTITE PROSTATITE URETRITE

Le SALVITAE neutralise promptement l'urine acide, caractérisée par une sensation d'ardeur, réprime le désir fréquent d'uriner, soulage toute irritation et inflammation de la Vessie et des Reins, enlève et dissout toutes les Matières Solides qui se trouvent dans l'urine, et a un effet diurétique et antiseptique à la fois curatif sur les canaux urinaires.

Dose : Une cuillerée à thé dans un verre d'eau
toutes les quatre heures.

JOSEPH NADAL & CO.

Distributeur Exclusif

REGIE DU TABAC

Voilà enfin des Cigares merveilleux

COURONNE

VEVEY

PALME

POPULAIRE

CREME

RODOLPHE SOLAGES

PROPRIETAIRE DU
« MARKET ST. PIERRE »

Angle des rues Darguin et Grégoire,
Pétionville

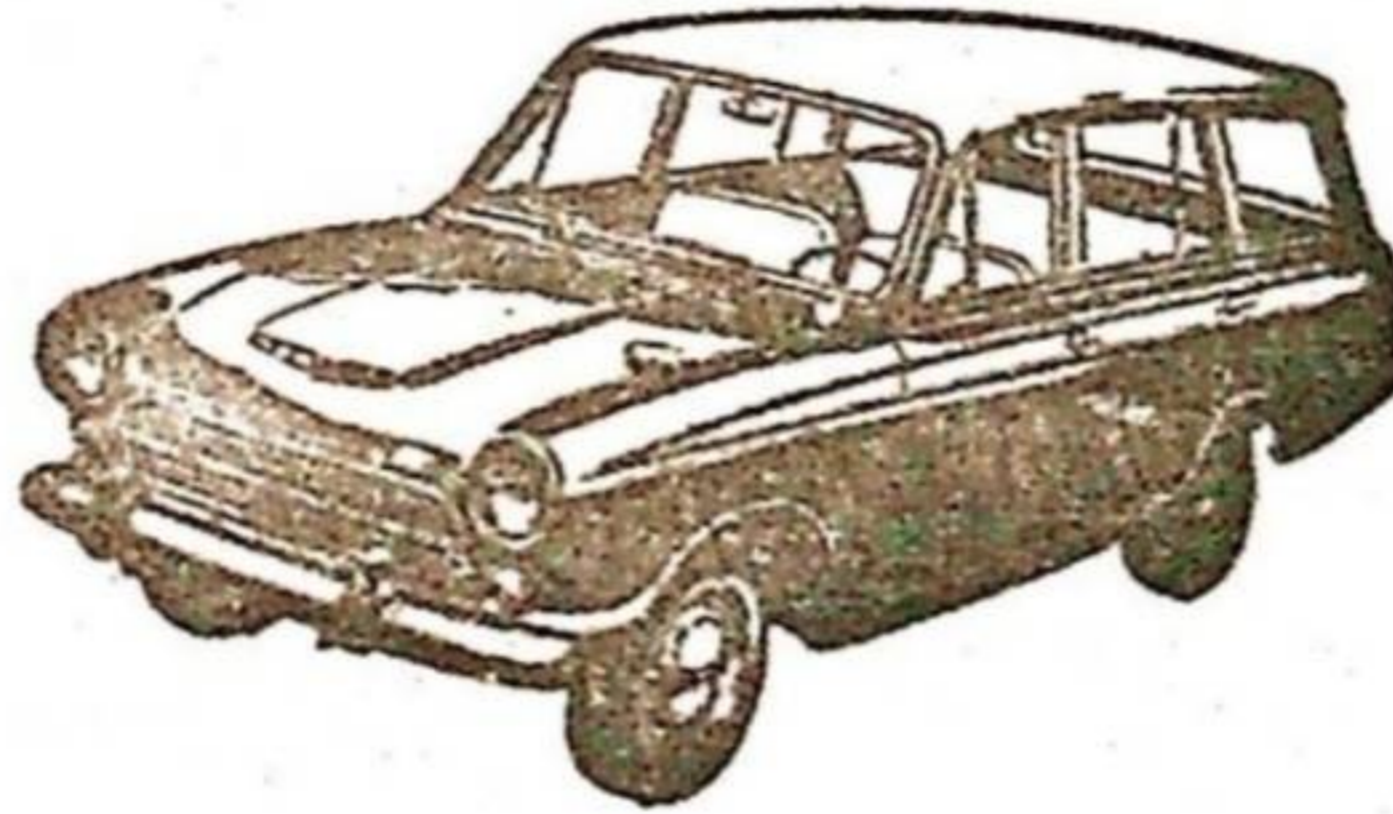
vous offre les articles suivants :

Provisions alimentaires, Poisson,
Volailles, crustacés.

Boucherie — Charcuterie — (Self-Service)

CONSUL - CORTINAS S. W.

En vente à la Maison
LES MOTEURS REUNIS, S. A.



Boîte Postale
No. 746

Prix très avantageux

Rue du Magasin de l'Etat, No. 124 P-au-P., Haiti W. I.

CHAUSSURES

HAITI, S. A.

Bata

LA CHAUSSURE DE QUALITE A VOTRE PRIX

Ateliers Marcel Clermont

159, RUE DU MAGASIN DE L'ETAT, 159

PORT-AU-PRINCE, HAITI

Se recommandent pour tous travaux de ferronnerie, fer forgé, ajustage mécanique, construction de charpentes métalliques, conduits « casing » pour puits artésiens, réservoirs métalliques de toutes capacités, machine pour boulangeries et divers, machines pour l'industrie agricole : broyeurs, expellers etc... Réparation de pompes à eau pour usages domestiques et industriels.

Épicerie Rigaud

28, Angle des Rues Grégoire et Darguin

vous offre les articles suivants :

Vins, Conserves, Provisions alimentaires
toutes sortes de produits de beauté.

PRIX AVANTAGEUX

GALERIE HERVE MEHU

RUE PAN AMERICAINE No. 27

PETION-VILLE

expose en permanence une collection d'oeuvres des plus grands Peintres primitifs haitiens. Amateurs, connaisseurs, ou tout simplement curieux d'art et de peinture; passez à la Galerie d'Art de Pétion-Ville admirer ses tableaux qui étonnent les touristes du monde entier.

Hervé MEHU
Directeur

PHARMACIE SEJOURNE

Fondé en 1864

ETIENNE SEJOURNE
(1889-1964)

FREMY SEJOURNE
(1889-1937)

RAOUL et MAX SEJOURNE
(1937)

LABORATOIRE D'ANALYSES

Laboratoire de préparation
d'ampoules stérilisées

Port-au-Prince

RHUM

BARBANCOURT



Apprécié depuis 1862

Port-au-Prince

Tel. 2756

GLISSEZ-VOUS DANS LA
FRAICHEUR BIENFAISANTE
D'UN CONDITIONNEUR D'AIR
WESTINGHOUSE

Téléphone 2-2092

BOUCARD & Co. — Distributeur

LA SOCIÉTÉ HAÏTIENNE D'AUTOMOBILES S. A.
est fière de présenter au public haïtien

Decathlon

DECATHLON, une conception complètement nouvelle en matière de pneu.

DECATHLON, le pneu dont la caresse est en cordes de Polyester, ceinturé de Fibre de Verre.

Exigez DECATHLON le pneu de durée imbattable

Exigez DECATHLON de Goodyard à la société haïtienne de Goodyear Haïtienne d'Automobile.

L'ATELIER

INSTITUT DE DESSIN ET DE PEINTURE

33, Rue José Marty et Bellevue, 33

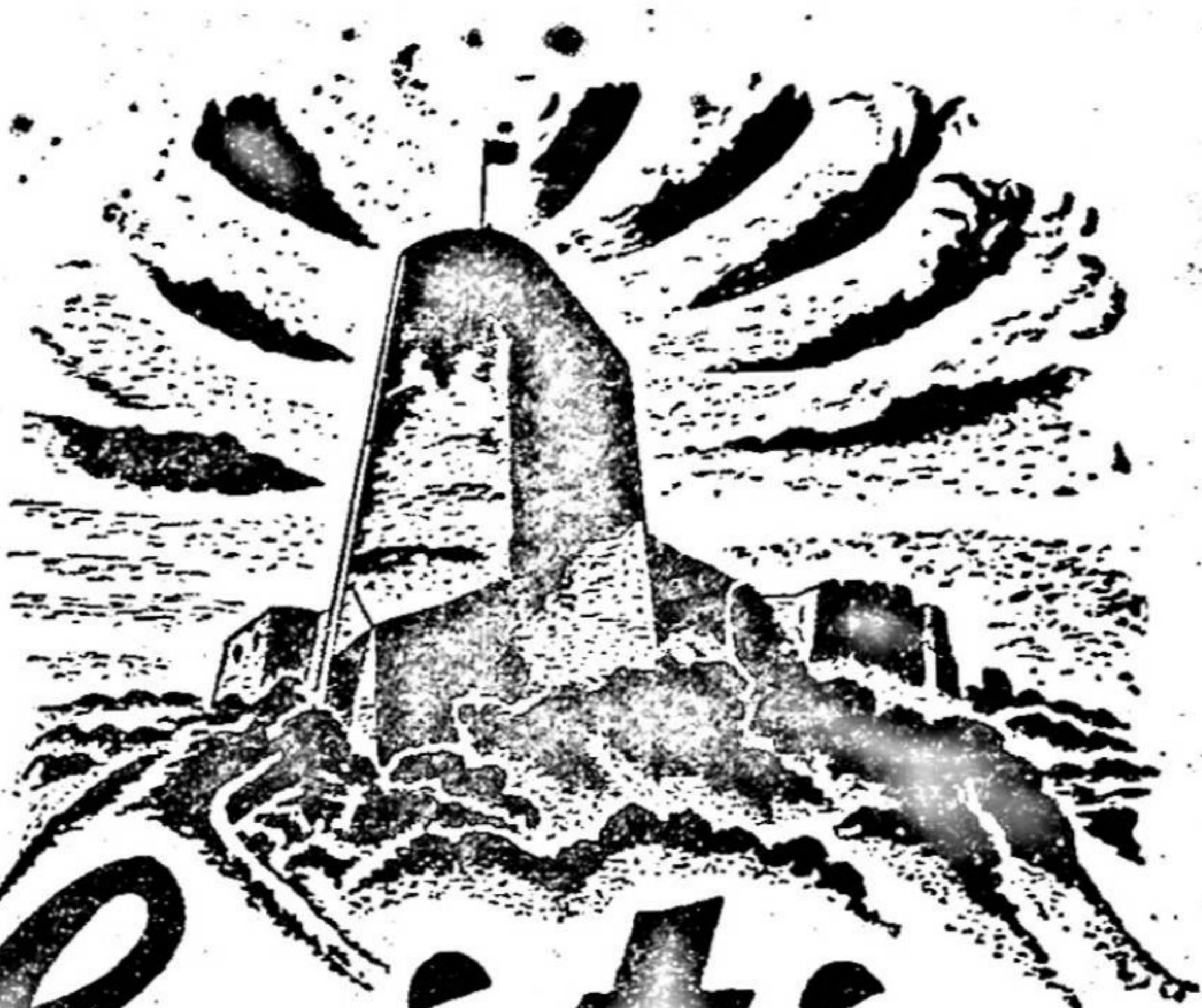
Boîte postale 181. — Port-au-Prince, Haïti, W.I. — Téléphone : 5-2101

GALERIE D'ART — Studio NEHEMY

Cours de Dessin, de Peinture et Histoire de l'Art

Mardi — Jeudi de 4 h. à 6 h. — Samedi 8 h. 30 à 10 h. 00

Tableaux des meilleurs artistes du pays



Haiti

L'ILE DU SOLEIL
QUI JOINT
AU CHARME DU VIEUX MONDE
TOUT LE PITTORESQUE
INCOMPARABLE DES TROPIQUES

Des vacances agréables,
Une cure de repos près de la mer
ou à la montagne
Des excursions toujours intéressantes :

HAITI

LA REPUBLIQUE DE LANGUE
FRANCAISE DU
NOUVEAU MONDE

Pour tous renseignements :
Le Département du Tourisme
Port-au-Prince, Haiti

Haiti Tourist Information Bureau

LA GALERIE D'ART
«THE RED CARPET»
«LE TAPIS ROUGE»

PETION - VILLE -- RUE AMERICAINE -- TELEPHONE 7449

PRESENTE EN PERMANENCE

la promotion des peintres et sculpteurs les plus célèbres d'Haiti.

Par la danse, la musique, les expressions, les traditions, les mystères, toutes les réserves culturelles haitiennes sont exprimées avec une intensité rare dans des coloris magiques par des artistes de toutes les provinces, appartenant aux écoles typiques du terroir.

Des styles inédits, sensationnels contribuent dans un ensemble extraordinaire à la plus grande gloire d'Haiti.

Avant de laisser Haiti ne manquez pas de visiter

« BALIND'JO » SHOP

On y vend les articles suivants :

l'endroit où vous pourrez faire le meilleur usage du dollar
Paille, pite, écaille de tortue et acajou etc.

On y vend également des poupées indigènes,
Nous avons un Service d'emballage, et nous prendrons
soin de l'embarquement, si cela peut vous aider.

FABRIQUE ET MAGASIN

47, RUELE WAAG, 47
PORT-AU-PRINCE, HAITI.

Mme. Blémur MAIGNAN,
Directrice.

IBO-TOURS

AGENCE DE VOYAGES

35, Avenue Marie Jeanne, 35

Cité de l'Exposition

Port-au-Prince, Haiti

Commerçants, Etudiants, Résidents, Touristes pour
un service rapide, pour un voyage sans problème
voyez IBO-TOURS où un personnel courtois et
entraîné vous aidera à éliminer tous vos soucis.

IBO-TOURS : Compétence Sérieux Rapidité

Société Anonyme Darbouco

185. Rue du Quai, Téléphone : 2-2132

Port-au-Prince, Haiti

Equipement et Fournitures Agricoles

Tracteur Diesel « COCKSHUTT »

Moteurs Diesel « BERNARD-MOTEURS »

Charrues RANSOMES

SEMENCES KEYSTONE

Séchoirs à Café ADS

Concentrés pour animaux de ferme PILLSBURY

Plaques fibro-ciment ETERNIT pour toiture, plafond et cloison

Plaques fibro-ciment ETERNIT pour revêtement et parois
d'office et de salle de bain, buffets d'évier, dessus de
tables et comptoirs.

